C.R.I.C. N° 42 (2009-2010)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2009-2010

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de Commission*

Commission des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité et du Patrimoine

Vendredi 27 novembre 2009

*Application de l'art. 17, §5, du Règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 4

Projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 (Doc. 5-Ibcd (2009-2010) - N° 1 et annexe 8)

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010 (Doc. 4-Ibcd (2009-2010) - N° 1 et annexe 8)..... 4

Désignation d'un Rapporteur

Orateurs : Mme la Présidente, M. Prévot..... 4

Exposé de M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine

Orateurs : M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, Mme la Présidente, M. Duchêne, Premier Auditeur-réviseur à la Cour des comptes, Mme Cassart-Mailleux..... 4

Discussion générale

Orateurs : Mme la Présidente, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, Mme Cassart-Mailleux, MM. Mouyard, Binon, Mme Servaes..... 13

Vote..... 19

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010 (Doc. 4-Ibcd (2009-2010) - N° 1 et annexe 8)

Discussion générale

Orateurs : Mme la Présidente, MM. Mouyard, Prévot, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, Mme Fassiaux-Looten, MM. Dupriez, Binon, Mme Cassart-Mailleux..... 20

Fait personnel

Orateurs : M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, Mme la Présidente..... 33

Discussion générale (suite)

Orateurs : Mme la Présidente, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, M. Prévot, Mme Cassart-Mailleux, M. Bolland, Mme Fassiaux-Looten, M. Dupriez, Mme Saenen, MM. Binon, Mouyard 33

Vote..... 47

Confiance au Rapporteur 47

Liste des intervenants 48

Abréviations courantes 49

Présidence de Mme Monika Dethier-Neumann, Présidente.

- La séance est ouverte à 9 heures 18 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2009 (DOC. 5-Ibcd(2009-2010) — N° 1 ET ANNEXE 8)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2010 (DOC. 4-Ibcd (2009-2010) — N° 1 ET ANNEXE 8)

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 (Doc. 5-Ibcd (2009-2010) — N° 1 et annexe 8) et l'examen du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010 (Doc. 4-Ibcd (2009-2010) — N° 1 et annexe 8)

Désignation d'un Rapporteur

Mme la Présidente. – Je propose de désigner le même Rapporteur, ou la même Rapporteuse, pour les deux budgets. Nous ferons le tour pour signer les présences et nous enchaînerons ensuite avec l'exposé de M. le Ministre, en général, pour avoir le rapport de la Cour des comptes, présenté par M. Duchêne, qui lui aussi va regrouper son intervention.

Ensuite, nous scinderons les interventions sur l'ajustement et sur le budget puisque le vote est séparé également.

Est-ce que cela vous convient ? Avez-vous des observations ?

M. Prévot (cdH). – Je voudrais simplement répondre à la première de vos questions. La désignation du Rapporteur est proposée à l'Assemblée, à savoir Mme Servaes.

Mme la Présidente. – Mme Servaes est désignée, à l'unanimité des Membres présents, en qualité de Rapporteur pour l'élaboration du Rapport. Je vous félicite pour ce beau poste.

La parole est à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, pour son exposé.

Exposé de M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – C'est toujours un grand honneur de pouvoir présenter les propositions budgétaires pour l'ensemble des départements qui m'ont été confiés, à savoir les Travaux publics, l'Agriculture, la Ruralité et le Patrimoine.

Comme on vient de le signaler, pour éviter d'avoir et de vous imposer deux exposés qui sont partiellement redondants — je dis bien partiellement — on y reviendra tout à l'heure, je me permets dans cette présentation d'évoquer tour à tour, l'ajustement du budget 2009 et surtout le budget initial 2010.

Vous savez que les travaux budgétaires de notre Gouvernement se sont déroulés pour la première fois — depuis longtemps, reconnaissons-le — dans un contexte particulier, vu la situation économique et financière. Ces difficultés résultent de cette crise que nous avons connue, que nous connaissons toujours, et de la crise économique et sociale qui se poursuit.

Face à cette situation, il n'y a qu'une seule réponse importante : c'est l'action. Et faire des choix qui sont importants d'avenir pour l'ensemble de notre Région, dans les départements qui sont les miens : c'est bien de cette façon-là que j'ai voulu voir, envisager l'avenir et la réalité du budget 2010.

Ce n 'est pas simplement constater les réalités de pertes de recettes et de dépenses en moins. C'est de faire aussi des choix d'agir, de prendre nos responsabilités face à des priorités politiques les plus claires possibles et d'utiliser au mieux les deniers publics affectés à l'ensemble des investissements, à l'ensemble des éléments pour le budget de l'année prochaine, avec une ligne très claire dans les choix que j'ai pu poser. C'est la création d'emplois, d'activités, le soutien aux agriculteurs mais dans tous les départements et les activités. C'est de faire en sorte qu'avec les moyens qui sont les nôtres, nous puissions continuer à avoir cette valeur ajoutée et essayer de faire redémarrer, partout dans toutes les compétences de la Région wallonne, la machine économique dans notre Région.

Je vous le disais : il est essentiel de poser des choix porteurs d'avenir, pour se faire prendre des mesures structurelles qui apportent des réponses fortes et lisibles à nos concitoyens, et également dans d'autres domaines. J'ai cité les agriculteurs, les entrepreneurs. Il y a aussi le monde associatif, avec toute la réalité que cela porte, comme sur l'aspect pédagogique et de l'éducation, mais aussi sur l'aspect global d'objectifs que nous avons en commun au niveau du Gouvernement wallon. C'est maintenir le cap. C'est faire toute une série de choix, se fixer des priorités de manière structurelle pour avoir et pour pouvoir répondre à ces besoins de la société. C'est sur ces bases objectives que j'ai traduit au travers du budget la réalité des propositions budgétaires que je vous soumets.

Avant d'entrer dans le détail de l'ajustement 2009 et du budget 2010, permettez-moi de vous présenter quelques grandes lignes de force : encourager, d'une part, les investissements créateurs d'emplois. C'est tout d'abord apporter un soutien total, plein et entier au secteur agricole. L'agriculture constitue un secteur économique à part entière. Elle est au coeur de la société de demain, par son rôle multifonctionnel qui garantit notre qualité de vie et qui garantit surtout une qualité au niveau de l'alimentation ; qui garantit aussi toute une série de dossiers, de sujets d'avenir sur le plan environnemental, sur le plan de la biodiversité et de la réalité de notre territoire.

Les difficultés qui ont été rencontrées — le mot est faible — par les agriculteurs et qu'ils traversent encore notamment dans le secteur laitier, mais pas exclusivement, nous rappellent ô combien il est important de pouvoir soutenir le redéploiement dans notre Région et le redéploiement de l'agriculture.

Réactivité et proactivité caractérisent ce budget. Tout d'abord, la réactivité, puisque des moyens supplémentaires ont été dégagés pour répondre à la crise de lait. Ensuite, proactivité grâce, notamment, aux aides à l'installation des jeunes, aux aides à la diversification ou encore un soutien accru à la recherche importante ici, afin de donner aux agriculteurs, mais aussi à toute la société, tous les atouts pour se développer harmonieusement et durablement.

Poser des choix porteurs d'avenir, c'est aussi prendre des mesures structurelles qui permettent de garantir des budgets suffisants pour répondre concrètement aux exigences très légitimes de la route en matière de confort et de sécurité routière. Au-delà du confort, de la sécurité, M. Prévot, c'est aussi tout l'aspect de l'image de marque de notre Région.

Le budget 2010 traduit la réforme de la SOFICO qui fixe de nouvelles balises pour la réhabilitation des routes régionales. C'est grâce à cette réforme que nos entreprises de travaux publics pourront démontrer, non seulement leur savoir-faire, mais aussi que le travail de plus de 10.000 personnes sera consolidé.

Je ne ferai pas l'économie d'investissements dans le monde rural. La politique des plans communaux de développement rural réorientée dans une perspective de développement socio-économique, à savoir les PCDER comme je les ai appelés — Plan Communal de Développement Économique en Région rurale -, ainsi que le renforcement du dispositif d'aides à l'activité économique dans les zones franches rurales. Le plan Marshall permettra de rencontrer un double objectif : d'abord, celui de créations d'emplois, d'activités en milieu rural et c'est aussi vecteur de liens humains entre les différentes personnes qui vivent dans nos villages et dans nos campagnes, mais aussi l'amélioration croissante de la qualité de cadre global de la vie des ruraux.

J'en viens maintenant à différents détails de l'ajustement 2009 et au budget 2010 puisque la détérioration des paramètres économiques nous a conduit à revoir différentes prévisions de recettes régionales. Celles-ci étaient en effet estimées à 6.796.429 euros à l'initial 2009.

Une première réduction était intervenue en faveur de l'ajustement du budget 2009 amputant cette prévision de recettes de 430 millions d'euros. Pour les recettes de l'exercice 2010, une nouvelle réduction de près de 100 millions d'euros, globalement sur les budgets, a dû être opérée. Au total, entre l'initial 2009 et l'initial 2010, le manque à gagner dans les recettes régionales se chiffre à environ 528 millions d'euros.

Je dois préciser d'emblée que l'impact de cette réduction ne se traduit pas dans les recettes spécifiques de mes départements. Celles-ci atteignent un montant global de 31,2 millions d'euros par rapport aux prévisions de l'initial 2009. Il reste inchangé tant à l'ajustement 2009 que pour l'initial 2010.

Indépendamment de ces recettes spécifiques, la diminution affectant les recettes globales de la Région a bien évidemment contraint le Gouvernement à une discipline budgétaire qui s'impose d'ailleurs à tous les niveaux de pouvoir, que ce soit au Fédéral, à la Communauté française, dans les communes, les provinces.

Avant de passer en revue, sous l'angle fonctionnel, les évolutions affectant les moyens dévolus à mes différentes compétences, il me semblait utile de synthétiser à grands traits les différentes balises s'appliquant à ces catégories de dépenses.

Pour commencer : les financements alternatifs. En concertation avec la cellule d'information financière, le Gouvernement a procédé à un réexamen des besoins de la SOWAFINAL qui a conclu à la possibilité d'un réétalement des annuités versées à cet organisme. C'est pourquoi en 2010, le crédit inscrit sur l'allocation de base 51.16 du programme 14.01 relatif à l'intervention régionale dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées, est réduit mécaniquement de 2.500 à 1.458 milliers d'euros, sans toutefois que le programme d'investissement s'en trouve affecté.

Les dépenses liées à l'inflation. Dans mes compétences, une seule allocation relève de cette catégorie : il s'agit de la dotation à la Communauté germanophone pour lui permettre d'exercer ses missions en matière de monuments et sites ainsi que d'archéologie. En fonction des paramètres d'inflation, cette dotation est fixée à 1.979.000 d'euros pour 2009 et à 2.003.000 d'euros à charge de l'AB 45.01 du programme 16.21.

Les dotations aux OIP, aux organismes assimilés, sont stabilisées afin de leur permettre d'assurer des missions essentielles comme la promotion de notre agriculture, la recherche scientifique ou encore la valorisation de notre patrimoine.

Les organismes relevant de mes compétences, que ce soit l'Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité, l'APAQ-W, le Centre wallon de recherche agronomique ou l'Institut du patrimoine wallon, dont les budgets ont été annexés au budget général des dépenses, ainsi que les organismes assimilés, telles les Commissions de gestion des parcs naturels, ou la Fondation rurale de Wallonie, conservent donc, et je le souligne, des moyens constants à hauteur d'un montant global de quelque 39 millions d'euros.

Concernant les cofinancements européens, une provision globale est constituée au départ de laquelle seront transférés les moyens nécessaires vers les différentes allocations de base.

Concernant le plan Marshall, une provision globale est aussi constituée, ce qui explique que, facialement, le Fonds d'impulsion rurale, le FIDER, qui m'est cher et cher à beaucoup, n'apparaît plus en tant que tel dans mon budget puisqu'il est désormais intégré dans l'enveloppe globale du plan Marshall 2.Vert pour 2010 qui s'élève à 380 millions d'euros en moyens d'action. Il va sans dire que favoriser l'activité économique dans les zones rurales reste une priorité absolue. Je vous l'ai dit tout à l'heure, le plan Marshall 2.Vert maintient, renforce même, le dispositif d'aides à l'activité économique dans ses zones franches rurales via différents dispositifs.

Premièrement, la majoration des aides aux entreprises dans le cadre des lois d'expansion économique en zones franches rurales, c'est le système automatique, mécanique de bonus.

Deuxièmement, le financement d'infrastructures de type « ateliers de travail partagé » au profit des opérateurs privés. Les premiers projets sortent de terre et montrent combien il est intelligent de travailler de cette façon pour des producteurs, pour toute une série d'indépendants qui se regroupent et qui donc peuvent rencontrer leur réalité économique, en réduisant leurs coûts, d'une part, et en s'associant parfois sur le plan commercial, d'autre part.

Et enfin, le financement d'infrastructures de type « hall-relais » et d'infrastructures de diversification agricole de type « hall-relais agricoles » au profit d'investisseurs publics et institutionnels.

Le montant prévu dans le plan Marshall 2.Vert pour ces trois mesures est de 17.500.000 euros.

J'en viens maintenant au solde des dépenses primaires qui comprend toutes les dépenses qui ne relèvent pas de l'une ou l'autre catégorie plus spécifique. Il fait l'objet d'une mesure d'économies qui s'applique de manière linéaire, mécanique dans l'ensemble des budgets pour l'ensemble des Ministres concernés dans le cadre de l'ajustement du budget 2009. Il a ainsi été décidé de supprimer l'indexation de 2,6 % qui, pour ces crédits, avait été accordée lors de l'élaboration du budget 2009 à l'initial. Vu l'ampleur des masses budgétaires qui me

sont dévolues, un impact intervient évidemment dans mes budgets.

Dans le cadre du budget 2010 initial, il a en outre été décidé de réaliser, toujours sur ce solde des dépenses primaires, un effort additionnel de 2,5%, et c'est évidemment un élément supplémentaire, complémentaire par rapport à ce qui a été annoncé.

J'ajoute pour être complet que les crédits afférents au programme de transition professionnelle, le PTP, font également l'objet d'une mesure linéaire. En effet, à l'ajustement comme chaque année les moyens de paiement sont limités à ce qui est dû au FOREM sur base de consommation réelle. Pour l'initial 2010, les moyens d'action et de paiement ont été calqués sur les moyens de paiement de l'ajusté de façon à éviter la création d'un encours artificiel. Dans mes compétences, cette mesure linéaire a pour effet de réduire de 695.000 euros les crédits dévolus au dispositif PTP, sans préjudice toutefois des moyens complémentaires que j'ai veillé à dégager pour le financement des Wallo'Net.

J'ai la satisfaction d'avoir mené à bien cet exercice budgétaire, en étroite collaboration bien-sûr avec les administrations que je tiens à remercier. Elles ont en effet permis de dégager différents aspects pour pouvoir rencontrer les priorités que je me suis fixé, des priorités qui ont été fixées par le Gouvernement et de trouver les moyens indispensables pour les mettre en oeuvre afin d'exécuter l'ensemble de ces politiques dans les mois à venir.

Vous avez pu constater que les projets de décret qui seront votés par le Parlement contiennent aussi quelques dispositions qui autorisent le transfert de crédits entre des programmes aux objectifs similaires. Cette plus grande souplesse dans la gestion des crédits budgétaires permettra, le cas échéant, d'opérer à toute éventualité et de faire face, par exemple, à d'éventuelles insuffisances qui apparaîtraient en cours d'exercice.

Les crédits proposés en dépenses pour l'exercice 2010 représentent globalement 650.743.000 d'euros en moyens d'action et 648.880.000 en moyens de paiement, y compris 12.227.000 de crédit variable. Cette enveloppe globale se décompose au programme particulier que je vais maintenant vous présenter plus en détail dans l'ordre de leur numérotation au sein du budget général des dépenses, à l'exception de la formation agricole que je présenterai simultanément avec le volet Agriculture. Pourquoi ? Car il y a eu un regroupement au niveau de la formation, comme vous le savez, le Ministre Antoine m'ayant confié la formation agricole et je l'en remercie d'avoir une gestion plus parfaite de l'ensemble du secteur agricole dans notre Région. Je crois que c'est de la bonne gestion que d'opérer de cette façon-là. Ce sera vrai aussi d'ailleurs, et vous le verrez au fil du temps, dans différents glissements qui peuvent exister dans d'autres compétences.

Concernant les travaux publics. Pour la Division organique 13 qui comprend dans le champ de mes compétences le réseau routier-autoroutier, l'ajustement qui vous est proposé pour l'exercice 2009 ne modifie pas l'équilibre général du budget tant en ce qui concerne le programme 02, la partie génie civil, que le programme 03 relatif aux équipements électromécaniques.

Vous aurez certainement pourtant constaté que différents moyens importants supplémentaires ont été dégagés pour la SOFICO, 8 millions d'euros pour l'AB 12.01 «achat de biens et services» + 4,8 millions d'euros sur l'AB 81.01, c'est l'intervention dans le capital, dont 2,1 millions d'euros sont destinés au rachat des parts privées de la SOFICO, on en a parlé lundi après-midi en Commission.

Pour le reste, l'ajustement contient essentiellement une augmentation importante des allocations de base consacrées à l'achat de fondants chimiques et autres de déneigement, ce sont les prestations du service d'hiver étant donné que l'hiver 2008-2009 a été particulièrement rigoureux et donc il y a eu un impact important sur nos routes régionales.

Concernant le budget 2010, j'attire votre attention sur l'augmentation substantielle des annuités versées par la Région à la SOFICO. J'ai eu l'occasion de l'expliquer. La SOFICO preste des services à la Région wallonne pour lesquels nous recevons une facture. La SOFICO est en effet considérée comme une entreprise de type commercial qui fournit des services à notre Région.

L'augmentation entre 2009 et 2010 sera de 44.250.000 euros. Cette augmentation ne se fait évidement pas au détriment du reste du réseau routier puisque cette augmentation équivaut à la somme des travaux qui auraient dû être faits par le SPW et qui sont dorénavant organisés par la SOFICO. Ceci est très visible à l'AB 73.10 relative au revêtement routier puisque cette allocation passe de 27 millions d'euros à 5,5 millions d'euros. Autre exemple l'AB 73.11 passe de 9 à 3,5 millions d'euros, de même que l'AB 14.11 qui passe de 13,5 à 9 millions.

Elément, et je le fais avant même d'entendre l'intervention de la Cour des comptes puisque c'est un point qui était important, elle s'interrogeait, à la page 69 de son rapport, sur les modalités pratiques de calcul de la rémunération de la SOFICO. Je

précise évidemment que l'épure budgétaire retenue est celle qui correspond à la décision du Gouvernement wallon de mai 2009 relative à la réhabilitation de la SOFICO du revêtement routier et autoroutier. Depuis nous l'avons fait évoluer, notamment lundi en Commission par un vote et bientôt, c'est-à-dire dans 15 jours au plus tard, je l'espère, par un vote positif en séance plénière, et qui aura aussi toute une série d'arrêtés, de modifications qui interviendront par la suite.

Comme j'ai eu l'occasion de vous l'expliquer aussi lundi, le fait de confier des travaux sur une même route à deux acteurs différents entraînait toute une série de difficultés importantes quant aux procédures. On va pouvoir améliorer la réalité de ces procédures et aussi le système ce qui permettra d'avoir, espérons-le, une meilleure organisation. On fera en sorte sur le terrain concrètement l'organisation de l'ensemble des travaux par rapport à ce qui existait auparavant.

Le programme 02 de la Division organique 13 fera l'objet de réallocations internes dans les prochains mois. C'est très clair. Puisque, pour faire bref, tout ce que vous retrouvez dans le budget part de bases légales, de décrets votés, et donc d'une structure qui correspond à la réalité telle que cela existe aujourd'hui. Vu qu'il va y avoir des changements, je le souhaite de nouveau puisque c'est vous qui le déciderez, je n'aimerais pas que Mme la Présidente dise que j'anticipe un vote au niveau de la majorité et qu'elle me tire les oreilles devant tout le monde en disant «cela on verra bien Monsieur le Ministre», il y aura des réallocations inévitablement, à l'intérieur de mes budgets pour permettre effectivement de calquer la réalité de ce qui est prévu en termes de réorganisation par rapport à la réalité budgétaire qui doit suivre.

Concernant les «voies hydrauliques», l'ajustement 2009 ne présente pas de différence par rapport au budget initial 2009, si ce n'est que quelques corrections techniques en fonction de la consommation effective ou non des différentes allocations.

D'ailleurs le programme 12, à la partie électromécanique de sa division organique ne fait l'objet d'aucune modification.

Quand au budget 2010, dans ces mêmes voies hydrauliques, le montant total des crédits permettra à la Direction générale des Voies hydrauliques de poursuivre l'avancement de grands travaux prévus par la DPR ainsi que de maintenir un réseau fluvial de qualité au profit d'une mobilité la plus durable possible.

J'en viens maintenant à l'agriculture, les ressources naturelles et la ruralité.

Pour aborder la division organique 15, je voudrais d'abord évoquer un dossier transversal, à savoir la mise en oeuvre de Natura 2000. Avec l'entrée en vigueur des huit premiers arrêtés de désignation en date du 31 décembre de cette année, la mise en oeuvre concrète de la gestion active des sites va débuter maintenant. La date du 31 mars de l'année prochaine est fixée aux propriétaires et aux gestionnaires de ces huit sites pour introduire leur demande d'aides en vue de gérer ces sites Natura 2000, dans le respect du patrimoine d'intérêt communautaire. Par rapport à 2009, une première modification consiste dans le transfert d'articles budgétaires dans le programme 15.11 «Nature, forêt, chasse, pêche» vers le programme 15.04 «Aides à l'agriculture», c'est le regroupement. C'est-à-dire que l'indemnisation qui concerne Natura 2000 et les propriétaires se retrouve donc à cet endroit. On maintient les moyens et ceux-ci sont prévus puisque c'est un budget 1,3 millions d'euros qui est réservé sur le budget 2010, mais qui se retrouve dans le budget de l'agriculture, pour permettre de payer ces indemnités.

Les habitats et espèces observés dans le site Natura 2000 nécessitent également de développer des mesures de restauration, là où les propriétaires et gestionnaires acceptent de s'inscrire dans une telle démarche. C'est la vision proactive, si on peut dire. Indépendamment des budgets réservés à l'acquisition et à la gestion en vue de créer, gérer et restaurer les aires naturelles au sein de Natura 2000, un budget global d'un peu plus de 1,7 millions d'euros a été dégagé pour 2010, en vue de mener des actions de gestion des restaurations sur l'ensemble des 240 sites du réseau Natura 2000 wallon.

Au total, l'ensemble du programme Natura 2000 représente une enveloppe budgétaire d'environ 5 millions d'euros.

Le programme 15.01 fonctionnel pour ce qui concerne mes compétences comprend les inscriptions budgétaires qui sont liées au financement, à des projets informatiques spécifiques de l'ensemble de la DGRNE. Désormais, les projets informatiques propres aux délais sont également inscrits dans ce programme. D'où l'augmentation opérée suite à un transfert du programme 15.11.

Le programme 15.02 «Coordination des politiques agricoles et environnementales» couvre essentiellement les dépenses relatives à la politique internationale, ainsi que les dépenses communes à l'ensemble de la Direction générale opérationnelle. On notera dans ce programme les crédits destinés au transfert au FOREM pour les remboursements de

divers programmes de transition professionnels. 1,2 millions d'euros en moyens d'action et en moyens de paiement. Pour l'essentiel, il s'agit d'agents PTP, les Wallo'Nets au travers des contrats de rivières d'une part, mais aussi des agents Wallo'Nets classiques, il reste évidemment les Wallo'Nets 2 qui relèvent des compétences du tourisme chez M. le Ministre Furlan.

Le programme 15.03 «Recherche, qualité, développement et vulgarisation», en ce qui concerne les programmes de recherche liés à l'étude du milieu naturel, toutes les subventions et les contrats de services sont maintenus regroupés au sein du programme 15.03, afin d'assurer une plus grande cohérence entre les études et valoriser au mieux les résultats de ces recherches pour notre Région.

Dans le programme 15.03, des moyens importants sont également consacrés à la sensibilisation, à l'information du grand public et les entreprises, en particulier les moyens accordés aux associations oeuvrant dans le domaine de la protection de la biodiversité, de l'agriculture et de la ruralité, qui sont à nouveau majorés, en l'occurrence ici de 200.000 euros.

Le programme 15.03 concentre également les crédits destinés à aider l'agriculture et à répondre mieux encore aux attentes de la société. Ces missions sont renforcées grâce au support scientifique et technique des universités et des centres de recherche, dont notamment le Centre wallon de recherche agronomique de Gembloux, qui bénéficie d'un budget stabilisé à un montant total de 19.638.000 euros.

Le budget de la recherche agricole est en augmentation — comme vous avez pu le constater — d'un million d'euros, afin notamment d'accroître des efforts de recherche dans le secteur du lait.

Outre la recherche, le développement et la vulgarisation des techniques nécessitent également un appui aux agriculteurs de manière à développer plus encore des pratiques à la fois rentables et qui peuvent s'intégrer dans une perspective de développement durable. C'est en partenariat avec les associations professionnelles, tant généralistes que spécialisées, les centres-pilotes, les chambres d'agriculture, les Cobis, plusieurs institutions provinciales et universitaires, ainsi que diverses associations de vulgarisation, que je compte renforcer cette dimension de notre agriculture.

La DPR prévoit de créer — comme vous le savez — par thème ou par secteur — des guichets uniques qui regroupent toutes les compétences en matière de conseil, de formation, d'encadrement et de services aux agriculteurs et aux agricultrices, au-delà d'un service plus accessible et plus performant. Ce regroupement permettra de rationaliser les différents services d'accueil et de conseils aux agriculteurs, tant publics, que conventionnés, pour éviter les doublons et les concurrences entre acteurs. C'est de la rationalisation en maintenant le service, en améliorant même encore les services dans notre Région.

Pour entamer la mise en oeuvre de cet objectif des budgets 2010, la plupart des AB relatives aux subventions prévues pour tous ces éléments, ainsi que celles relatives à la promotion des produits agricoles, ont été regroupées au sein de l'AB 33.20 dotée d'un budget global de 9.344.000 euros. On a repris l'ensemble des éléments, on les a regroupés. Ils se retrouvent à cet endroit. Vous trouvez là l'addition que vous trouviez auparavant à l'OPW. Il y a toute une série d'éléments qui se retrouvent là et qui sont regroupés à l'intérieur de ce budget. Je le dis très clairement. Vous me posiez la question «Où s'est passé tout cela?». On l'a regroupé. C'est une question de réorganisation. On aura encore des débats. On les entamera peut-être tout à l'heure, certainement, il y aura des questions. Mais cela viendra au fil du temps. Ici, on donne les moyens sur le plan budgétaire aussi de rationaliser quelque part l'ensemble.

Concernant le programme 15.04 «Aides à l'agriculture», il s'articule autour de toute une batterie d'aides directes aux agriculteurs. Quand je dis «aides directes», que l'on se comprenne bien, je n'ai pas à redire ici la définition des aides aux agriculteurs, qu'elles sont conditionnées, c'est un contrat qui est passé entre les agriculteurs et la société qui permet au travers de ces investissements, d'atteindre des objectifs de société dans notre Région.

Différentes mesures mises en oeuvre visent notamment le soutien aux revenus agricoles, l'amélioration des mécanismes d'attributions des aides financières aux agriculteurs, etc. Je ne vais pas vous rappeler tous ces éléments. Depuis le réinvestissement massif qui a été opéré à l'ajustement 2004, les moyens constants continuent à être inscrits, en sorte de permettre le paiement dans des délais conformes aux réglementations européennes et régionales des diverses aides aux producteurs, à savoir les aides aux investissements, à l'installation des jeunes agriculteurs, les aides compensatoires aux régions défavorisées, les mesures agri-environnementales, le soutien à l'agriculture biologique et les aides aux groupements agricoles.

Par rapport à l'initial 2009, les moyens d'actions globaux dévolus aux AB du programme 15.04 constituant des aides directes ou indirectes aux agriculteurs, sont en croissance ici dans cette partie,

de près de 2 millions d'euros. Je ne vais pas vous rappeler les paiements de 210 millions d'euros sur la partie paiement unique et sur les primes vaches allaitantes, qui ont été exécutées cette année à la première date possible, c'est-à-dire le 16 octobre. Quand je dis possible, c'est légal par rapport à ce que la Commission autorise.

Différents efforts ont été consentis, comme vous le savez en 2007, 2008 et 2009 en faveur de la mise aux normes des exploitations agricoles en matière de stockage des effluents d'élevage. Suite aux obligations européennes, il est ramené à zéro en crédit d'engagement et à 2,9 millions d'euros dans le budget, en crédit d'ordonnancement, dans la mesure où la période de mise en conformité déterminée par la Commission est arrivée à son terme. C'est-à-dire que l'ensemble des demandes d'attestations de conformité devaient être introduites au 31 décembre 2008, au plus tard.

Les moyens d'actions — c'est très important — de l'AB 31.01 sont augmentés de 10,7 millions d'euros, afin d'assurer notamment le financement des mesures régionales d'aides au secteur laitier, dont 5 millions d'euros pour les crédits de trésorerie et 1,8 millions d'euros pour la mesure d'aide à la commercialisation et à la transformation des produits laitiers. C'est l'arrêté du 24 septembre de cette année. Nous avons là des moyens qui sont importants pour le budget 2010, pour non seulement mettre en oeuvre des mesures qui ont été annoncées. Cela correspond aussi à toute une série d'avancées que nous avons pu obtenir sur le plan européen, même si elles sont insuffisantes, même si la marge, on la trouvera toujours trop étroite. Il y a des mesures que j'avais prises au mois de juillet et qui dépendaient aussi de l'accord effectivement de la règle au niveau européen pour qu'elle puisse changer et nous donner une marge de manoeuvre retrouvée sur le plan légal, budgétaire. C'est le cas. On passe quelque part aussi au travers de ce budget; on se donne la possibilité, la capacité de pouvoir financer des politiques nouvelles dans le secteur, un soutien aux agriculteurs important au travers de ces moyens.

Vous me permettrez de souligner aussi pour terminer sur ce volet, la poursuite des efforts pour soutenir une agriculture durable. On le voit au travers du financement des MAE, du développement du bio, des mesures d'indemnisation dans le cadre de Natura 2000. Pour ces trois mesures, les crédits d'engagement sont en croissance de plus de 2 millions d'euros puisqu'ils passent, pour être précis, de 13,025 à 15,063 millions d'euros.

Cela montre combien aussi et de façon régulière, récurrente, chaque année, depuis maintenant cinq ans, c'est le sixième budget, nous avons pris toute une série de mesures qui correspondent finalement à une agriculture qui est en train de s'orienter naturellement vers toute une série de nouveaux secteurs. Cela correspond à des marchés, à de la création d'emplois, à la création d'activités. Je le souligne largement, c'est quelque chose d'important dans toute une série d'éléments que je viens de vous donner, derrière ce sont des hommes et des femmes. C'est la réalité du soutien à des marchés, à de l'avenir en la matière. Aujourd'hui, si je prends l'exemple du bio, la production de bio chez nous ne correspond pas et est inférieure aux besoins. Il est clair et net que par ce soutien, toutes les mesures qui ont été prises et qui ont été renforcées dans le temps, pendant la période des deux ans de reconversion de l'agriculture, sont maintenues et permettent aussi à certains de se lancer dans le secteur.

Concernant la formation agricole, le programme 18.23 — il me tient évidemment à coeur — je veillerai tout spécialement à affecter à ces moyens en renforçant toutes les synergies possibles avec le secteur agricole. Il s'agit d'un programme essentiel pour permettre aux jeunes qui se lancent de relever les défis de demain, avec enthousiasme certainement, savoir-faire, compétences, rigueur par rapport à l'ensemble d'un métier, certes difficile, mais passionnant.

Le programme 15.11 «Nature, chasse, forêt, pêche» couvre l'ensemble des actions du département DNF et concerne les dépenses relatives à la forêt et la conservation de la nature, les espaces verts, la chasse et la pêche.

Premier élément, en matière de parcs naturels, puisqu'il y a le nouveau décret qui attribue de nouvelles missions à ces parcs et pour que les parcs puissent remplir ses missions, je propose de consacrer un budget supplémentaire de fonctionnement des parcs, à raison de 600.000 euros, soit une augmentation de près de 50%.

Différents autres éléments: 350.000 euros supplémentaires sont destinés à la mise en oeuvre des plans communaux de développement de la nature, notamment. Je compte garder le cap de cinq nouvelles communes par année qui s'inscrivent dans ce programme, dans l'objectif de maintenir ou recréer leur réseau naturel local, l'encadrement des PCDN est assuré maintenant par la Fondation rurale de Wallonie.

Le programme 15.12 a trait à toutes les actions du département de la ruralité et des cours d'eau et regroupe l'ensemble des activités en matière de gestion des terres et du territoire agricole, en ce compris les espaces verts, les cours d'eau non navigables, qu'il s'agissent d'aménagements ou de protection.

Différents budgets supplémentaires sont affectés pour mener des actions innovantes pilotes ou transcommunales au sein des communes, dans le but d'améliorer encore le cadre de vie des zones rurales.

Je vous ai parlé tout à l'heure du FIDER, c'est évidemment dans la partie plan Marshall, le regroupement qui se retrouve ailleurs. L'aide au secteur agricole passe par une amélioration de l'espace de travail de nos agriculteurs en y intégrant la préservation de notre environnement, l'amélioration des voiries agricoles, la protection contre l'érosion des terres et la lutte contre les inondations. Les coulées boueuses restent une priorité du Gouvernement. Le budget de 3,5 millions d'euros est consolidé pour subventionner les communes qui entreprennent des travaux en ce sens.

Le remembrement — nous avons eu aussi cette discussion sur le remembrement dernièrement, je crois que c'était lundi — c'est un sujet important ; les comités de remembrement restent évidemment soutenus pour leur fonctionnement. Nous aurons une discussion plus large au-delà de la discussion budgétaire, dans les prochains mois sûrement, sur toute la politique de remembrement et peut-être en faisant preuve de créativité en la matière, pour nous doter demain de tous les outils nécessaires en la matière.

Le programme 15.14 « Police et contrôles » correspond à l'ensemble des missions de police et de contrôles des anciennes DGA et DGRNE, qui sont confiées maintenant au nouveau département du même nom au sein de la DGE03. Vous savez combien cela me tenait à coeur : tout le travail policier de bras armé sur le plan environnemental que représente l'URP, l'UAB qui continue ses missions, la pièce commune avec une direction commune au niveau policier, possibilité finalement de poursuivre les incivilités, d'avoir tous les moyens nécessaires dans notre Région. Je tiens à souligner ici — même si c'est une incise par rapport au budget, elle est importante — que je travaille en parfaite harmonie, collaboration et action, puisqu'il s'agit bien de ça ici, avec le Ministre Philippe Henry, puisqu'il a toute la partie qui concerne l'URP maintenant dans ses compétences et que j'ai conservé toute la partie UAB, mais qu'il y a évidemment des points communs très importants en matière de formation, de législation, de réactivité d'action de l'ensemble des hommes sur le terrain lorsqu'il y des difficultés particulières. Et donc, il est important de pouvoir maintenir et de renforcer à l'avenir ces services qui rendent beaucoup de services, ne fût-ce que parce qu'il y a aussi un aspect de dissuasion qui peut intervenir.

Je termine rapidement, Madame la Présidente, par le patrimoine puisque, dans le cadre de l'ajustement 2009, j'ai obtenu pour le programme 16.21 des moyens supplémentaires à concurrence de 2 millions d'euros, en moyens de paiement, pour finaliser une série de dossiers importants : le trésor de la Cathédrale de Liège, le château de Lavaux-Ste-Anne, ou encore le Grand Cursus. La restauration des biens classés du petit patrimoine représente une extraordinaire opportunité, notamment pour les artisans et les très petites entreprises.

Pour ce qui concerne le budget 2010, les moyens consacrés à la restauration proprement dite des bâtiments classés ont été répartis entre le patrimoine privé, le patrimoine public et le patrimoine dédié au culte en fonction d'une évaluation objective.

Au-delà de ma volonté de proposer des solutions novatrices en matière de subventions, j'ai veillé tout particulièrement à adapter ce budget de 15 millions d'euros aux besoins réels du secteur et, à cet effet, mes choix ont été guidés notamment par les certificats de patrimoine déjà délivrés, ainsi que par l'élaboration en cours des certificats de patrimoine pour les chantiers de restauration à venir.

L'ambition est double et permet de relancer différents débats : celui qui a trait à une meilleure utilisation des deniers publics pour faire plus et mieux de patrimoine, et celui relatif au mode de financement alternatif, à développer de véritables PPP pour aboutir à une restauration totalement intégrée des biens classés qui me paraît bien nécessaire. C'est une condition *sine qua non* si nous voulons donner un nouveau souffle à la politique patrimoniale dans notre Région. Je rappelle aussi que derrière cela, et singulièrement dans le secteur du patrimoine, il y a toute une série d'activités, de métiers, d'hommes, de femmes, et que les investissements en la matière permettent de générer un ratio intéressant sur le plan du nombre d'emplois créés dans le secteur avec des métiers très pointus, avec un savoir-faire wallon qui est mis en avant et qui est reconnu de par le monde. Nous devons booster au travers de ces investissements les PPP et croyez bien qu'il y a toute une série de projets qui existent.

Je ne vais pas vous dévoiler tout aujourd'hui sinon on s'embêterait par la suite et on n'aurait plus rien à se dire. Tout le monde serait triste de ne plus se rencontrer régulièrement et de chaque fois passer des heures de bonheur partagées ensemble.

M. Mouyard s'exprime hors micro.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Il faut apprendre à vivre dans la

vie. On est ensemble et je dis que c'est du bonheur d'être ensemble. Je vais donc vous laisser quelques surprises, rassurez-vous : il y en aura encore de bonnes ! Je vais faire en sorte que, dans le domaine du patrimoine notamment, nous puissions... Peut-être que ce n'est pas votre volonté : je trouve que les PPP sont intéressants, mais je suis parfois tellement surpris des positions des uns et des autres que peut-être vous allez me dire que non. Mais on aura la discussion plus tard et on verra bien comment, personnellement, vous vous positionnez puisque vous avez parfois — et c'est tout à votre honneur — des positions très personnelles au travers de vos interventions très singulières, c'est le moins que l'on puisse dire.

Je pense avoir évoqué les caractéristiques essentielles des propositions budgétaires qui vous sont soumises. Je ne doute pas une seule seconde que de par la réorganisation des budgets, de par leur regroupement — j'en ai parlé -, de par certains aspects budgétaires, de par également certains transferts et autres, que cela représente toute une série de questions pour que vous puissiez avoir tous vos apaisements, avoir la sérénité intérieure et repartir avec le coeur léger, en se disant — que ce soit pour les routes, pour l'agriculture, pour le patrimoine, pour la conservation de la nature, pour la forêt, pour l'ensemble finalement des compétences très importantes sur le plan économique de notre Région, pour la création d'activités d'emploi — que nous puissions avoir, et c'était bien ma volonté, les garanties pour le futur et pour faire en sorte d'assurer les investissements.

Si je prends les routes : le budget Travaux publics est de 330 millions d'euros, pratiquement 1 million par jour que nous investissons, à la taille de la Région wallonne, à la taille des budgets qui nous sont confiés, ce qui permet aussi, modestement, de pouvoir, de façon très ambitieuse, participer à ces créations d'activités, à ces créations d'emplois, à la relance de la réalité économique de notre Région par rapport à ces choix qui ont dû être réalisés, puisqu'il a fallu faire des choix et que tout choix est un renoncement chaque fois douloureux, de pouvoir avoir cette ligne de conduite au travers de l'ensemble de mes budgets.

Ligne de conduite aussi par rapport à la ruralité, par rapport aux hommes et aux femmes qui vivent dans nos villages : 40 % de la population vit en milieu rural, et cette population a aussi droit effectivement à une qualité de vie, à des services, à aussi de l'activité économique qui génère de l'activité et de l'emploi, mais aussi qui crée ce lien humain bien nécessaire en milieu rural.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Après ces paroles de quiétude, j'invite M. Duchêne, Premier Auditeur-réviseur à la Cour des comptes, à nous faire son rapport. Il va le scinder, je le suppose, en ajustement et en budget.

La parole est à M. Duchêne.

M. Duchêne, Premier Auditeur-réviseur. – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs, en ce qui concerne l'ajustement du budget 2009, et en ce qui concerne les compétences de M. le Ministre Lutgen, la Cour n'a fait qu'un commentaire assez formel sur le budget de l'IPW qui est un organisme sous la gestion directe du Ministre et dont le budget est approuvé par le Parlement.

Il y a une petite discordance entre un article du dispositif, l'article 26, et le tableau annexé au budget. Le tableau fait clairement la distinction entre les recettes de l'exercice et l'utilisation des réserves, tandis que le dispositif englobe l'utilisation des réserves dans les recettes budgétaires de l'exercice, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Ce qui a pour conséquence que l'excédent prévu est un peu moindre que celui qui est prévu dans le dispositif.

Pour ce qui me concerne, c'est la seule remarque qui concernait plus spécifiquement les compétences de M. le Ministre Lutgen dans l'ajustement 2009.

Pour ce qui concerne le budget 2010, il y a une remarque du même ordre qui concerne le CWRA, qui est également un organisme sous la gestion directe du Ministre et dont le budget est approuvé par le Parlement. Là effectivement, il y a une erreur d'addition. C'est assez formel mais la discordance introduite par cette erreur entre le dispositif et le tableau est quand même importante : c'est que les recettes mentionnées à l'article 135 du dispositif de 19,6 millions ne correspondent pas en fait aux véritables recettes de l'exercice, qui sont de 30,5 millions. L'origine est une stupide erreur d'addition dans le tableau.

Accessoirement, il y a une petite discordance — c'est également assez formel mais pour le contrôleur qui est la Cour des comptes, cela peut être un peu embêtant — entre les dépenses mentionnées dans le même article : 2,2 millions et le total des dépenses reprises dans le tableau qui est de 31,6 millions. L'origine de cette erreur est dactylographique : on a oublié de mentionner des petits crédits dans le tableau. Si on se réfère au programme justificatif, on retrouve le total qui est mentionné dans le dispositif.

Ceci est relativement formel, ce sont des erreurs d'addition.

Le dernier commentaire fait par la Cour des comptes, vous y avez déjà répondu Monsieur le Ministre, concernait la Division Organique 13 — «Routes et bâtiments», et plus spécifiquement l'AB 12.01 «Achat de biens et de services à la SOFICO», où la Cour faisait remarquer que les modalités pratiques du calcul de rémunération pour la SOFICO pour ses nouvelles missions n'était pas encore arrêté, et vous avez déjà répondu que cela dépendait évidemment du sort qui était fait au nouveau projet de décret. Mais il faut insister ici: il faut préserver le caractère d'entreprise marchande non financière de la SOFICO.

Voilà Mesdames, Messieurs, les commentaires que la Cour des comptes a faits sur les programmes qui relèvent de la compétence de M. le Ministre Lutgen.

Mme la Présidente. – Je remercie la Cour des comptes et je remercie Monsieur Claude Duchêne de nous avoir fait ce rapport.

Monsieur le Ministre, avez-vous une réponse en retour parce qu'une partie était déjà dans votre introduction?

M. le Ministre Lutgen s'exprime hors micro.

Mme la Présidente. – Monsieur Duchêne, avez-vous la possibilité de rester avec nous et donc de répondre aux éventuelles questions des Députés? Puisque nous allons fonctionner en deux temps: un premier temps de discussion générale sur l'ajustement et les questions de détail, et un deuxième temps, le budget 2010 et les questions plus en détail. Avez-vous le temps ou voulez-vous que l'on vous pose les questions directement?

M. Duchêne, Premier Auditeur-réviseur, s'exprime hors-micro.

Mme la Présidente. – D'accord. Les Députés ont-ils des questions directes à la Cour des comptes ? De cette façon, M. Duchêne est libre de son emploi du temps.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je voudrais aussi remercier la Cour des comptes pour son exposé, mais je pense, vu les réflexions, que le Ministre pourra répondre aux différentes remarques budgétaires. En tout cas, nous vous remercions vraiment pour l'exposé tout à fait clair et les quelques remarques que vous avez formulées.

Mme la Présidente. – Je vous remercie Monsieur Duchêne.

Discussion générale

Mme la Présidente. – J'invite à présent les Députés à faire leur intervention générale sur l'ajustement. Les questions de détail seront scindées en «Travaux publics», en «Agriculture» ou en «Patrimoine».

Si personne n'a de question, la parole est à M. le Ministre.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Ce n'est pas une question: je ne peux pas poser de question! Je peux faire des suggestions et c'est à vous de voir, en toute indépendance, loin de ce pouvoir exécutif maléfique que je représente, que vous preniez vos décisions par rapport à une suggestion. Donc d'accord, faisons, comme vous le dites, Madame la Présidente: toutes les questions de budget ajustement 2009. Alors: soit en fonction du nombre, on fait une interruption de 5 ou 10 minutes, et on passe au reste en essayant malgré tout, vu le *timing* qui nous est dévolu, de laisser l'essentiel sur la partie budget 2010.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je propose même de faire un exposé général par rapport à l'ajustement, où on a quelques questions bien précises, et donc on va vite les poser. Je crois que c'est plus simple comme ça.

Mme la Présidente. – Donc, j'entends bien que la plupart veulent résumer l'intervention générale et les questions. Ce n'était pas à moi d'aller de l'avant.

La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, j'ai entendu votre présentation générale qui regroupait aussi bien l'ajustement que le budget 2010. J'ai quand même retenu quelques phrases puisque vous indiquez vouloir encourager les investissements de manière générale en mettant, j'imagine, plus de moyens afin de créer de l'emploi. Cela me semble être une très bonne chose. Par contre, et on le verra très bien dans le budget 2010, dans le cadre de l'ajustement il y a un certain nombre de diminutions relativement importantes. Il faudra m'expliquer à un moment donné comment vous voulez booster les investissements en vue de la création d'emplois si vous n'y mettez pas les moyens.

Vous avez également indiqué que vous voulez redorer l'image de marque à travers le confort et la propreté du réseau routier, puisque c'est bien de cela que je parle.

Je laisserai le soin à ma Collègue, Mme Cassart-Mailleux pour tout ce qui est agriculture, et mon

Collègue M. Binon reviendra de manière plus particulière, également, sur le confort et la propreté des voiries.

De manière générale, vous savez que lorsqu'il y a des classements européens sur les voiries, la Belgique se positionne de manière relativement difficile. De nouveau, on voit un certain nombre de diminutions des moyens en vue d'améliorer nos voiries. Entre le discours et les faits, j'ai difficile à comprendre.

Par contre, on peut dire que vous ne vous êtes pas oublié, puisque lorsque l'on regarde le premier programme relatif aux dépenses de cabinet, nous remarquons une nette évolution au niveau de l'ajustement puisqu'il y aura une augmentation de 5,1%. Ce que je trouve, par les temps qui courent, déplaisant, c'est qu'il y a même une augmentation — certes, pas importante mais elle est là — des frais de représentation. J'avais cru comprendre que le Gouvernement ferait les mêmes efforts qu'il demande de faire au Parlement. Nous le verrons également dans le budget, la voie n'est pas tracée et difficile à comprendre pour nous.

En ce qui concerne le programme 13.02 « Routes, génie civil », j'entends bien que l'équilibre global est maintenu, mais il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre de diminutions sont opérées et relativement significatives, puisque pour l'entretien du réseau routier, il y a une diminution de 3 millions d'euros. L'entretien des glissières de sécurité du réseau routier : moins 1,3 millions d'euros, l'entretien des pistes cyclables : moins 250.000 euros, l'entretien des ouvrages d'art : moins 500.000 euros, etc.

J'avais cru comprendre dans la DPR et dans vos déclarations généralement relatives à des questions qui vous sont posées en Commission, que la sécurité routière ...

Mme la Présidente. – Juste une question de compréhension. Etes-vous encore dans l'ajustement, M. Mouyard ?

M. Mouyard (MR). – Je ne suis que dans l'ajustement. Et je fais chaque fois le *distinguo* « et nous le verrons par la suite dans le budget 2010 ».

Je disais que j'avais cru comprendre que la sécurité routière serait une de vos premières priorités. Il faudra de nouveau m'expliquer comment vous voulez faire en sorte que nos voiries régionales soient sécurisées, si vous diminuez les moyens.

Concernant les motards, la DPR mentionnait une préoccupation d'améliorer leur sécurité, notamment par les travaux d'adaptation des glissières de sécurité le long des routes et autoroutes. S'il y a moins de moyens, il y en aura forcément moins.

Pour ce qui est des véhicules lents non polluants, comme les vélos, si vous diminuez de nouveau les moyens que vous mettez pour les pistes cyclables, il risque d'y en avoir moins ou en tout cas que le programme d'élaboration des pistes cyclables et d'entretien se fassent moins bien et cela posera donc, également, un certain nombre de problèmes.

Au niveau du programme 13.03 « Routes électromécaniques », on remarque que l'équilibre global subit une nette diminution. Il y a des diminutions dans les postes, mais de manière générale aussi. J'attirerai simplement votre attention qu'en ce moment — puisque l'on parle de l'ajustement- on parle bien de la fin de l'année 2009, où nous sommes déjà en période hivernale. À l'heure où les enfants rentrent de l'école, il fait déjà noir et je remarque que pour ce qui est de l'éclairage des passages pour piétons, vous avez diminué le montant d'1,5 millions d'euros, également pour ce qui concerne la mise en lumière des ponts et les travaux d'entretien extraordinaires.

Vous avez beau nous dire, Monsieur le Ministre, que vous voulez mettre plus de moyens pour faire en sorte que tout le réseau routier régional soit bien entretenu, amélioré, etc. Mais cela ne se traduit pas dans les chiffres. J'aimerais que vous puissiez m'expliquer ce décalage entre le discours et les chiffres qui nous sont présentés.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Quelques mots par rapport à l'ajustement, car on aura le débat essentiellement sur budget 2010. J'aurais aimé, Monsieur le Ministre, faire quelques remarques par rapport à cet ajustement budgétaire et essentiellement pour l'AB 31.04 au Programme 15.04 « Aides aux investissements dans les exploitations ».

Lorsque l'on regarde cet AB, on se rend compte que par rapport aux moyens d'actions et aux moyens de paiement, il y a réellement une diminution. Et dans votre justification de l'ajustement, vous dites « Les diminutions de besoins sont dues au fait que les prévisions datent de juillet 2008 et que les effets de la crise FCO et de la crise du secteur laitier n'étaient pas connus. De nombreux investissements ont fait l'objet d'un report de calendrier réduisant d'autant les besoins en CO ». Je dis cela un peu en boutade, Monsieur le Ministre : il semble que les différentes crises rencontrées par le secteur et soient finalement une aubaine pour le Gouvernement wallon, parce que vous allez dépenser moins

d'argent que prévu. Vous avez quand même gardé un certain montant de liquidités, puisque le nombre de dossiers reste à la baisse. Votre justification m'a fait sourire. Je peux comprendre qu'une partie des dossiers rentrés soient en diminution à cause de cette crise. Mais j'aurais aimé que vous mettiez dans votre justification que vu la masse ISA, AIDA, le début du démarrage de cette aide à l'agriculture a permis que beaucoup moins de dossiers ne puissent rentrer. Comme je vous l'avais dit l'année passée fin décembre, lorsque l'on a fait le budget 2009, le fait de ne pas avoir une réglementation claire et le fait de ne pas avoir une simplification administrative, allaient évidemment faire diminuer le nombre de dossiers rentrés.

J'aurais aimé savoir à quoi en était ce nombre de dossiers et voir s'il y avait encore beaucoup de dossiers qui n'étaient pas traités.

Dernière question par rapport à cet ajustement budgétaire, Monsieur le Ministre. Vous savez comme moi, qu'il y a une enveloppe qui vient de l'Europe, et que si cette enveloppe n'est pas utilisée, elle doit repartir à l'Europe. J'aurais aimé savoir à quoi on en était. Je sais que l'année dernière, en Commission de l'Agriculture, nous avions eu cette discussion et vous m'aviez expliqué que l'argent qui n'avait pas été utilisé pour les dossiers AIDA et ISA, vous l'aviez pris pour les anciens dossiers FIA et vous aviez fait une avance aux banques pour que les intérêts soient payés, pour ne pas que cet argent retourne à l'Europe. J'aurais aimé savoir à quoi l'on en était par rapport à cela.

Dernier commentaire que je voulais faire par rapport à cet ajustement. Au mois de juillet, vous avez fait une conférence de presse — pour une première fois — en détaillant les différentes mesures que vous vouliez faire pour trouver une solution pour la crise du lait. Quand je regarde l'ajustement, on voit les suppressions de la cotisation APAQ-W : très bien. Mais dans le reste, on ne voit aucune des mesures que vous avez prises pour le secteur laitier dans cet ajustement. J'aurais aimé que vous m'éclairiez par rapport à cela aussi.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Binon.

M. Binon (MR). – Je pense que tout un chacun, quand il circule sur les routes wallonnes, hormis l'état des routes évidemment — je sais que votre budget, comme tout, vous avez prévu le montage avec la SOFICO — quelque chose qui attire plus l'attention, ce sont les déchets, les détritus le long des routes. C'est une plaie, une catastrophe, que ce soit à la Région ou dans les communes. Je peux vous dire que cela coûte très cher pour entretenir et ramasser ces détritus. Vous avez en plus les aires d'autoroutes, les échangeurs — c'est une catastrophe — et on voit l'ajustement, évidemment et après on en parlera dans le budget 2010, qu'il y a une diminution. La question que je me pose : si l'on veut redonner le moral aux Wallons — aux touristes aussi -, c'est d'avoir au moins un peu de propreté autour de soi. J'aurais bien voulu vous entendre pour savoir comment vous voyez les choses, puisque si vous n'avez pas de moyens — ce que je peux comprendre — c'est que vous devez les consacrer à d'autres choses qui sont peut-être plus importantes. Comment allez-vous vous y prendre pour l'année prochaine, et entre autres la fin de cette année-ci, pour nettoyer ces bords de routes et d'autoroutes ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Servaes.

Mme Servaes (cdH). – J'aurai des questions un peu plus concrètes que mes Collègues. Je voudrais savoir pourquoi on prévoit une augmentation du traitement du personnel, alors que le nombre d'engagés est inférieur au cadre. Je ne comprends pas cette augmentation significative.

Je voudrais aussi souligner les moyens d'actions qui ont augmenté de manière significative pour l'achat de biens meubles durables. Je voudrais que l'on m'explique à quoi servira l'engin que vous comptez acheter dans cet article « Achat de biens meubles durables », à l'AB 74.01 au Programme « Réseaux routiers et autoroutiers ».

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je voudrais tout d'abord répondre à M. Mouyard, pour sa longue intervention.

J'essaye de toujours noter les questions. Je n'en n'ai pas entendu beaucoup, mais il y a, à mon avis, un problème de départ, M. Mouyard : un ajustement, ce ne sont pas des politiques nouvelles. Ce n'est pas : « On fait l'ajustement et quand je reprends spécifiquement les compétences que je n'avais pas avant... » Ensuite, je répondrai à Mme Cassart-Mailleux qui a effectivement posé des questions précises.

L'exercice de l'ajustement — je peux comprendre, c'est la première fois que vous venez ici en Commission -, c'est un exercice qui fait coller la réalité budgétaire à la réalité des travaux de ce qui s'est passé. Lorsque vous dites : « Cela a diminué, Monsieur le Ministre », vous m'accusez en disant : « Vous faites diminuer les budgets, vous dites que vous voulez créer de l'emploi et de l'activité et vous avez fait diminuer les budgets ». Non, c'est un constat, à un moment donné de la réalité à mi-

chemin — et pas à mi-chemin d'une législature, on n'est pas encore là — d'une année de l'exécution des travaux de l'ensemble. M'accuser de cela, vous le pouvez, franchement. Mais c'est juste pour que vous puissiez comprendre réellement la réalité de l'exercice de l'ajustement.

Je n'ai signé aucun bon de commande par rapport à tout cela. On regarde la réalité, tout simplement de ce qui a été exécuté, de ce qu'il y a à exécuter. Ce n'est pas un choix politique, en tant que tel, de dire : « On veut diminuer, on ne va pas diminuer. » C'est simplement une autre réalité. Cela permet de répondre à mon avis à 95 % de votre intervention et pour les 5 % restant, j'essaye de trouver, effectivement, dans les différents éléments que vous avez relevés, des questions précises. Si c'est pour me dire « Vous avez diminué de autant, vous avez enlevé ça » : oui, ce sont les faits. C'est juste un exercice.

Il y avait une question sur l'explosion des dépenses de cabinet. Tout le monde qui me connaît un peu, sait très bien qu'effectivement, c'est bien le cas ! C'est effectivement la réalité d'un choix de solidarité au sein d'une majorité. Considérant qu'un Ministre, on ne tient pas compte de la réalité des responsabilités des compétences qu'il peut avoir. Cela veut dire que vous pouvez avoir cinq, six, sept, huit compétences et vous avez le même nombre de membres de cabinet : ce qui est assez particulier, c'est le moins que l'on puisse dire. Par contre, et vous verrez cela dans quelques années sûrement, on autorise de faire des transferts, c'est-à-dire de dire : « D'accord, Monsieur A — Ministre AA dans ce cas là...On estime que lui, par rapport à son rôle de Vice-Président du Gouvernement, il a donc droit à X membres de Cabinet en plus et, par rapport aux compétences qui sont les siennes, par rapport à son expérience, par rapport à tout cela, effectivement, on dit : « lui, il n'a peut-être pas besoin d'autant ». Et franchement il l'a fait de bon coeur et je l'en remercie chaleureusement. Dès son entrée en fonction il a dit « Attends Benoît, il faut que je t'aide, tu ne vas jamais t'en sortir, je vais te transférer quelques membres de Cabinet puisque c'est comme cela que ça fonctionne quand on s'entend bien dans un parti politique ». L'augmentation est donc uniquement due à cela. Quant aux frais de représentation, c'est la réalité. Ce que vous allez donc retrouver chez André Antoine en moins, vous allez le retrouver en plus chez moi et au total l'objectif de diminution pour l'ensemble du Gouvernement tel qu'il était fixé de moins 15 % vous allez aussi le retrouver. C'est vrai que puisque j'ai l'agriculture, la ruralité et le patrimoine, nous avons estimé qu'il devait y avoir... Je voudrais quand même vous faire une remarque plus globale : un jour ou l'autre on devra arriver, certainement, et je suis pour la responsabilité fonctionnelle des Ministres, j'ai pas peur de le dire, pour à ce moment là voir, si on a cette responsabilité fonctionnelle, cette autorité ..... Il n'écoute plus, donc on ne va pas s'embêter la vie ...

Concernant les diminutions dont vous parlez Monsieur Mouyard, dans le même temps vous aurez remarqué, je suppose aussi, que les budgets afférents notamment aux travaux de déneigement, j'en ai parlé dans mon intervention d'ailleurs, et des différents éléments, ont augmenté de 8,3 millions d'euros, soit 40 % de plus en raison notamment de l'hiver rigoureux que nous avons connu. Il est vrai, et je vous l'annonce déjà, en 2010, il y aura encore des efforts à réaliser, même si il y a beaucoup d'efforts qui ont été réalisés pour utiliser de façon la plus rationnelle possible, la plus rigoureuse possible, les fondants chimiques et autres, parce que cela a de l'impact sur la biodiversité, sur la qualité de nos routes, etc. Mais quand on voit, et il y a des études comparatives qui ont été réalisées entre Wallonie-Flandre, Wallonie-Allemagne-Suisse et autres, globalement on a nettement amélioré la situation et qu'avant, on a nettement moins recours à ce type de produit et tant mieux. D'abord parce que cela a des impacts négatifs, comme je viens de le dire, mais aussi parce que cela représente des budgets conséquents pour la Région que je préfère, et comme ça je réponds en même temps à M. Binon, utiliser ces moyens-là à la propreté, à toute une série d'éléments comme ceux-là. Ou, certaines années, mon prédécesseur qu'est-ce qu'il a fait, parfois en réallocation, c'est de mettre davantage de moyens pour les RAVeL par exemple. Ces choix ont été réalisés.

Croyez bien que sur la propreté publique, c'est une priorité absolue. Durant la dernière législature, près de 500 personnes ont été engagées, des Wallo'Net 1, 2 et 3. C'est un beau soutien aux communes, c'est de la propreté et c'est aussi de la proximité, c'est aussi au travers du tourisme toute une série d'axes à la fois pour les touristes et pour les citoyens sur les RAVeL, sur l'ensemble du réseau qui permet effectivement d'avoir cette propreté la plus parfaite possible. Ce serait une réorganisation aussi du nettoyage de nos routes, de nos voiries, des bretelles d'autoroutes dans notre Région. On a aujourd'hui l'arsenal législatif qui est au point, au travers du décret sur les infractions environnementales qui a été voté ici en 2007 si ma mémoire ne me fait pas défaut à nouveau. On a, au travers des différents agents, notamment le rôle du MET, mais aussi au travers du DNF, toute une série d'agents qui ont la capacité de verbaliser. On doit peut-être aller encore un peu plus loin : les communes savent exactement aujourd'hui quel est leur rôle, ce que l'on attend d'elles. Elles ont signé pour la plupart les conventions avec la Région. Je crois qu'il y a 200 communes sur 262 qui ont signé

les conventions. On a ce qu'il faut. Et il y a surtout sur le plan législatif l'amende, le paiement immédiat. C'est important en termes de dissuasion. Maintenant on doit mettre en oeuvre concrètement sur le terrain de manière forte, visible, la réalité de tout cela. Mais c'est une priorité pour l'ensemble de la Région. J'ai les compétences particulières qui peuvent permettre d'y contribuer.

Dernier élément pour Mme Servaes, j'ai répondu sur les transferts, les augmentations et diminutions au niveau des Cabinets, sur le 74.01 «biens durables» c'est en fait des machines que M. le Ministre Daerden, mon prédécesseur, a acheté pour vérifier la qualité des routes et donc d'objectiver les différents travaux. De mémoire, trois machines ont été achetées en tout, qui sont installées à Nivelles et qui parcourent le territoire, les routes. Ce sont des machines très complexes qui vérifient la qualité du revêtement, etc., toute une série d'éléments très techniques qui permettent d'immédiatement classer en A, B, C, D ou E la qualité de la route.

Je n'ai pas répondu aux questions de Mme Cassart-Mailleux, notamment sur le nombre de dossiers au niveau des aides à l'investissement. Il y a eu un peu plus de 2.000 dossiers AIDA de juin 2007 à janvier 2009. Plus de 99% sont décidés aujourd'hui et plus de 70% sont favorables. Cela c'est sur les 18 derniers mois.

203 dossiers ISA sont rentrés de janvier à novembre de cette année. Ce sont les chiffres jusqu'à fin octobre, mais on aura les chiffres globaux sur l'année 2009 d'ici quelques semaines. 70% sont décidés, dont plus de 85% sont favorables.

La diminution est due à la crise. Deux éléments interviennent. Dans les 2.000 dossiers — il y en a 2.100 ou 2.200-, il y a des investissements aussi sur trois ans. C'est donc un plan d'investissement. Toute une série d'agriculteurs, et ils ont bien eu raison, ont dit «OK, je rentre mon plan d'investissement, j'ai effectivement la capacité d'activer, ou de ne pas activer pendant les 3 ans, toute une série de lignes au niveau de mes investissements». Ils ne l'ont pas fait, ils l'ont moins fait, d'ailleurs on va le voir sans doute et on le verra encore au niveau des moyens de paiement, des paiements effectivement réalisés. Ils peuvent effectivement introduire une demande pour dire «on allonge» et on avait assoupli effectivement les mesures pour porter à deux années supplémentaires, ce qui était logique. C'était un des reproches fait à AIDA et qui était justifié, c'était la durée trop courte du plan d'investissement. On demandait quand même d'être très précis et très pointu. En allongeant de deux ans, cela donne la possibilité de lisser les choses et donc ceux qui ont reçu leur avis favorable, ils ont encore pour la plupart 4 ans, 3 ans et demi pour pouvoir réaliser leurs investissements comme ils l'entendent, au rythme où ils l'entendent. Puisqu'ils ont reçu l'aval, quelque part, sur l'ensemble du plan d'investissement, après sur le rythme et la façon d'introduire et d'investir c'est eux qui le décident. Mais c'est vrai que l'on est dans une situation dans laquelle, aujourd'hui, et ce n'est pas à vous que je dois le dire, les agriculteurs investissent moins qu'avant. On pourra prendre des mesures, et franchement je suis très ouvert par rapport à cela, en fonction de ce qui va se passer en 2010 et en 2011. Parce qu'à ce moment, pour certains, on va arriver en 2012 à la fin de la période, ce sera donc la dernière année pour certains de l'exécution de leur plan d'investissement ...

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Il est vrai que l'on devrait avoir une évaluation, voir comment cela se passe, parce qu'on en avait discuté plusieurs fois. Au début, j'étais tout à fait d'accord avec vous quand vous disiez qu'il fallait que ces aides-là soient pour les agriculteurs qui en ont le plus besoin. On est entièrement d'accord. Si on n'utilise pas le crédit, on peut peut-être ouvrir et retirer ce plafonnement de revenus. Mais il faudra évaluer, voir comment évoluent les crédits et, à un moment donné, prendre des dispositions. On avait bien dit que cette aide devait aller aux agriculteurs qui en avaient le plus besoin. Mais si maintenant elle n'est pas dépensée et qu'elle repart à l'Europe, autant qu'elle arrive à d'autres agriculteurs.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Cela était la question complémentaire: repartir à l'Europe, pas d'inquiétude à ces éléments. On est dans un système qui nous permet effectivement de réorienter toute une série d'éléments et donc les aides à l'investissement telles qu'elles sont prévues. Mais il y a d'autres capacités de soutien à l'agriculture à l'intérieur de la réalité du PDR.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Et là aussi, cela veut dire qu'elle reste dans l'agriculture et qu'on ne mette pas cela en développement rural, ou ailleurs.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Tout à fait.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – C'est vrai que quand on analyse les budgets, quand on est dans l'Opposition, on a peu de temps. Mais, pour nous, voir les réallocations, comprendre vraiment tous les AB, ce n'est pas si simple.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt

et du Patrimoine. – Moi-même j'ai parfois du mal à me contrôler ...

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Cela est autre chose. Ce que je dis, et je veux que cela soit bien indiqué dans le PV, c'est que cette aide-là reste dans le secteur agricole. Si même vous la réallouez ailleurs, il ne faut pas qu'elle parte pour garnir les places de villages. Je crois que le secteur en a réellement besoin.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – On n'a jamais fait cela. L'engagement est clair et net et il n'est pas question de le faire. Il y a effectivement des capacités suivant la réalité de la situation économique puisque si les investissements ne se réalisent pas, je dis cela en regardant mon Chef de Cabinet, sur l'aspect notamment légal de pouvoir ... Admettons, prenons le cas, nous sommes en 2011, et on se rend compte qu'il y a trop peu, ou très peu, d'agriculteurs qui ont activé, ou qui n'ont activité qu'une petite partie de leur plan d'investissement. Cela on le voit au niveau des demandes de paiement, des factures qui sont introduites. On peut imaginer dire, d'accord, est-ce qu'on peut négocier oui ou non une partie de prolongation, première chose, se donner cette capacité ou de révision très rapide sur le plan administratif d'une partie de leur investissement. Et ils peuvent déjà le faire d'ailleurs, ils peuvent changer une partie de leur investissement et demander une modification, mais il faut peut-être assouplir encore. D'ici là, attendons. Voyons l'année 2010. Je rappelle par ailleurs que quand je dis qu'il y a d'autres capacités, d'autres éléments, par exemple les MAE, elles sont en baisse. Nous sommes dans un système qui a explosé. Quand je suis arrivé on était à moins de 3,4 millions d'euros, quelque chose comme cela. On est maintenant à 6 ou 7 en parts wallonnes, et au total on a fait fois 1,5 , voire fois 2 chaque année. C'est une bonne chose. Il y a tout l'aspect énergétique. Des réflexions sont en cours au niveau du Gouvernement.

Comment mobiliser des moyens par rapport à cela? Il y a toute la recherche, il y a le développement. Bref, il y a toute une série d'éléments qui font en sorte que nous pouvons utiliser, bien sûr il y a aspect réglementaire européen que nous devons utiliser, l'objectif à 100%, les capacités de mobilisation des aides européennes, mais aussi au niveau de la Région. Voyez les budgets depuis 2004 au niveau agricole. Après il y a une question plus fondamentale, c'est-à-dire malgré une explosion budgétaire en augmentation depuis 2004, la situation de l'agriculture... On doit avoir une réflexion sur l'utilisation, et c'est plus global. Je sais que vous me rejoindrez parfaitement puisqu'on est sur la même longueur d'onde? en tout cas au moins sur ce point là, c'est de diminuer au maximum les coûts de production, les charges au niveau des agriculteurs. Je ne vais pas entrer dans le débat du Fédéral mais ici au niveau de la Région. Prenez l'exemple du coût de l'énergie. Alors qu'il y a une capacité de production d'énergie intéressante au niveau des exploitations agricoles, Comment mettons-nous demain des incitants, des aides, des compléments, pour que les agriculteurs puissent, d'une part, diminuer leurs factures, mais eux aussi de façon beaucoup plus importante qu'aujourd'hui encore, des producteurs, tout simplement, dans notre Région.

Cela est un débat intéressant où je crois que toutes les formations politiques pourraient se retrouver. Après, on peut discuter des modalités, comment, etc. J'ai demandé au Directeur général de l'Administration, M. Claude Delbeucq, de pouvoir chapeauter la réflexion avec les différentes administrations concernées, avec le Ministre Nollet, avec le Ministre Henry, avec d'autres, pour venir rapidement avec des propositions en la matière pour les agriculteurs. C'est aussi une formidable manière de valoriser le travail des agriculteurs qui sont donc, à ce moment là, producteurs. La production fait partie pour moi des nouveaux métiers au niveau agricole en dehors de l'aspect principal qui doit rester, qui est l'aspect nourricier. Voilà, ce que je peux vous répondre sur le plan budgétaire et les différents éléments.

Mme la Présidente. – Puisque M. le Ministre a fait un premier tour de réponses, je vous propose de refaire un tour et de compléter éventuellement vos questions.

En attendant, la parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Par rapport aux différentes questions, vous avez bien répondu Monsieur le Ministre. Mais la seule chose que vous avez oubliée, c'est par rapport aux différentes mesures que vous avez prises fin juillet pour le secteur laitier. Et je vous dis que dans l'ajustement budgétaire, je vois les diminutions des cotisations APAQ-W, mais dans le reste, je ne vois rien à l'ajustement budgétaire. Est-ce que ce sont des mesures qui seront mises pour 2010 ou alors, n'avez-vous pris qu'une mesure pour le secteur laitier ?

Mme la Présidente. – Y a-t-il encore une autre intervention pour clôturer, avant que M. le Ministre réponde?

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – , Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la

Forêt et du Patrimoine. – Pour 2009, vous avez une augmentation de l'AB 31.01, c'est le coût notamment de la mesure crédit FCO. Il y a l'impact des mesures crise du lait ; c'est la franchise FCO et effectivement, ce que vous avez dit, les cotisations APAQ-W. Vous allez avoir pour 2010 — j'en ai parlé tout à l'heure, les 10 millions d'euros qui sont réservés. C'est cela que j'ai expliqué, mais je l'ai mal expliqué ; veuillez m'en excuser. Sincèrement, ce n'était pas très clair. Ce que l'on a pu faire dans l'ajustement a été fait, c'est ce que je vous ai dit maintenant — ce n'est pas une question budgétaire, c'est une question légale. J'ai dit au mois de juillet, d'accord pour les cotisations, je le fais de suite. Je peux le faire. Les aspects franchise FCO, je peux le faire. Les mesures de crédits en général FCO, je peux le faire, je le fais. Légalement, réglementairement, sur l'aspect européen, je mets cela en oeuvre.

J'ai dit « je réserve, par ailleurs, ou je viens avec d'autres mesures complémentaires ». Il y a la partie recherche qu'on a lancée pour partie, qui se retrouve d'ailleurs aussi dans le budget 2010 et qui y est renforcée, mais je l'ai fait immédiatement. Même si je n'ai pas augmenté, on a fait des transferts, en disant que l'on était d'accord : tel type de recherche, on va orienter la recherche dans ce secteur. Il y a la mise en place des guichets uniques et de la guidance « lait » sur le terrain. Tout cela a été fait. Mais pour 2010 et dans ce que j'avais distingué d'ailleurs en termes de communication, c'est parce que j'ai les moyens légaux de les mettre en place. Pour le reste, pour l'année prochaine, il y a tout le combat que nous avons mené avec Mme la Ministre Laruelle et Chris Peeters de pouvoir faire changer les lignes sur le plan européen de capacités légales, d'aider davantage les agriculteurs. Nous avons eu cette discussion lorsque nous avons eu le débat, Madame la Présidente, en plénière sur l'agriculture où j'étais interrogé là-dessus où certains avaient compris — je peux comprendre, si on simplifie, on passe de 7.500 euros sur trois ans, à 15.000 euros sur trois ans, dettes aux agriculteurs et à 15.543 agriculteurs fois 7.500, égal un montant de 75 millions d'euros. Où sont-ils M. le Ministre ? C'est juste un peu plus compliqué que cela et un peu plus nuancé. On a regardé les organisations agricoles. Il y a toute une série d'obligations, il y a toute une série d'aspects qui concernent notamment la légalité sur les aspects d'interventions, subventions, intérêts et autres. Cela diminue malheureusement l'enveloppe d'autant. Au mois de juillet, sur certaines mesures, j'ai dit d'accord. Si on gagne ce combat : Fédéral et Région regroupés au niveau européen, je rappelle que c'est la Wallonie qui a déposé ce point pour la première fois en 2006 au Conseil européen de Luxembourg au mois de juin. Il n'y a aucun pays qui nous soutenait. La France, mais du bout des lèvres, parce qu'on s'aime bien ! A l'époque, on ne parlait pas de crise dans le secteur laitier. Je ne suis pas content avec la mesure telle qu'elle a été prise, mais c'est toujours mieux que rien. Je trouve que l'on devrait avoir une plus grande souplesse- et pour rejoindre ce que vous avez dit tout à l'heure — dans l'utilisation d'un montant global qui serait octroyé par Région ou par Etat membre. Vous avez un montant de 25 millions d'euros par exemple, Mais faire passer le plafond à peut-être à 30.000 ou à 40.000 euros par exploitation agricole. Pourquoi ? Parce que on doit parfois et de façon très brève, aider de manière massive quelques exploitations agricoles. Le système tel qu'il est prévu finalement ne parvient pas à rencontrer cela. Parfois, on aide un peu tout le monde, parfois même d'après les réglementations des exploitations agricoles qui en ont le moins besoin. Je ne dis pas qu'elles n'en ont pas besoin, mais elles en ont moins besoin. Il y a un manque de souplesse.

Ce que je veux dire et je termine par là. En 2009, dans l'ajustement, vous retrouvez toute une série d'éléments qui correspondent au plan « lait ». Pour 2010, vu que ce chemin a été parcouru au niveau européen, on a ces moyens budgétaires qui sont réservés et qui vont faire l'objet d'une discussion avec les organisations agricoles. Est-ce que l'on est bien d'accord d'utiliser cela, est-ce que l'on confirme finalement des mesures que j'ai prises, que j'ai annoncées et qui viennent consolider ce qui a été fait en 2009 pour l'année 2010, notamment en matière de crédits ?

Mme la Présidente. – Comme on est presque en 2010, je propose — s'il n'y a plus de questions au Ministre — de passer au vote et faire ensuite une petite interruption, avant d'attaquer la deuxième partie.

Vote

Mme la Présidente. – Je vous propose de passer au vote du projet de décret projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 (Doc. 5-Ibcd (2009-2010) — N° 1 et annexe 8).

Pour ce qui concerne la partie afférente aux compétences du Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, la Commission des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité et du Patrimoine, recommande par 7 voix contre 3, à la Commission du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, l'adoption du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la

Région wallonne pour l'année budgétaire 2009, pour les sections et programmes afférents à ses compétences *ratione materiae*.

- *La séance est suspendue à 10 heures 48 minutes.*

- *La séance est reprise à 11 heures 3 minutes.*

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2010 (DOC. 4-Ibcd (2009-2010) — N° 1 ET ANNEXE 8)

Discussion générale.

Mme la Présidente. – Il est 11 heures. Je vous propose de recommencer nos travaux par l'intervention générale par rapport au budget 2010.

La parole est à M. Mouyard. Vous prenez l'habitude, c'est bien !

M. Mouyard (MR). – Afin de ne plus subir les foudres de M. le Ministre ... on va rester général ! Vous me dites que je ne connais pas, alors je vais poser beaucoup de questions pour essayer d'apprendre beaucoup plus vite. J'ai difficile à voir comment on peut dissocier les interventions générales et les questions un peu plus particulières.

Mme la Présidente. – Monsieur Mouyard, vous le faites comme vous le sentez.

M. Mouyard (MR). – J'avais prévu — je vais le faire plus *soft* — une intervention générale sur tout ce qui est « travaux publics » parce que j'ai difficile à comprendre le lien avec l'augmentation qui est allouée à la SOFICO. Mais avant de ce faire, je voudrais revenir sur ce que M. le Ministre nous a dit tout à l'heure et en ce qui concerne les dépenses de Cabinet. Si j'ai bien compris, vous dites : « C'est normal, j'ai plus de matières, donc on me donne plus de moyens, mais ce que j'ai en plus, c'est ce que mon Collègue a en moins ». Vite fait, pendant l'interruption, je me suis permis de faire un petit calcul pour vous faire remarquer que ce n'était pas tout à fait correct puisqu'en 2010, vous avez bien, pour votre Cabinet, une augmentation de 279.000 euros sur base de l'ajustement de l'année dernière et votre Collègue, M. le Ministre Antoine, lui, a une diminution de 113.000 euros. Il y a bien 150.000 euros en plus qui ne proviennent pas de chez votre Collègue M. Antoine. J'espère, par contre, en ce faisant, ne pas vous avoir dit de bêtises, puisque les chiffres qui se trouvent dans le budget pour les dépenses de Cabinet ne correspondent pas aux chiffres qui se trouvent dans l'ajustement. Effectivement, on parle, après ajustement, de 2.976.000 euros, alors que dans les documents qui nous ont été présentés, on en est à 2.831.000 euros avant ajustement 2009. Cela ne se retrouve pas tel quel dans les documents que vous nous avez fournis. On verra par la suite.

J'en viens à ma remarque générale. Je me suis permis de faire un petit calcul au niveau des « travaux publics » et je vois que les moyens, par rapport au budget 2009 ajusté, sont en diminution de 14,78% puisque je remarque une diminution d'un peu plus de 68 millions. Je suis allé voir les moyens supplémentaires alloués à la SOFICO : ils sont, eux, de l'ordre de 44 millions. Il y a bien un différentiel négatif de 24 millions et si l'on regarde les moyens d'action dans les différents programmes on remarque effectivement qu'il y a un certain nombre de diminutions. Tout à l'heure vous nous disiez : « C'est normal, on a mis plus dans la SOFICO, il est normal que vous ayez moins au niveau du budget ». Il y a quand même un gros différentiel. Serait-il possible de voir, lorsqu'il y a des diminutions dans les programmes, de nous dire : « Dans ce programme-là, il y a une diminution d'autant, mais on a compensé par une augmentation d'autant dans la SOFICO » ?

A ce stade, ce sont les questions que je voulais vous poser.

Mme la Présidente. – Juste pour vous dire que quand je dis « intervention générale », et vous avez posé la question, c'est parler des grandes visions, poser la question de savoir où sont les orientations, où vous n'êtes pas d'accord avec le Ministre, ou mettez votre posture sur la table ! Je vous inviterai après pour les questions de détails. Juste en amont, je vous redis de fonctionner programme par programme, groupé par Travaux publics, Agriculture ou Patrimoine.

La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Monsieur le Ministre, une question à propos des travaux. Pour ne pas s'égarer dans des considérations générales, mais en venir à des questions bien précises, simplement quelques réflexions et questionnements.

Au niveau des travaux, je tiens d'abord à souligner, contrairement à ce qui a pu être tenu comme propos par mon Collègue M. Mouyard, que quand on analyse l'ensemble des programmes — en particulier le 02, le 08 et même les AB 12.02 de l'ensemble de vos compétences, et pas rien que sous l'aspect travaux, à l'exception peut-être du patrimoine, qui est plus lié à une volonté de

publication mettant en valeur le patrimoine de la Région -, il y a une diminution très nette de l'ensemble des frais liés à la communication, relations publiques et aux frais de Cabinet.

Je pense que dans le contexte que l'on connaît aujourd'hui, c'est un effort non négligeable qui était certes attendu, mais qui a été surtout réalisé et qui méritait d'être soulevé. Rien qu'en matière de frais de Cabinet, au 02.08, vous diminuez de près de 150.000 euros.

J'en viens à une question plus précise. La Division organique 13, Programme 02 : vous avez l'AB 12.09 qui concerne le développement d'application informatique spécifique. Une explosion de moyens qui, *a priori*, est plutôt réjouissante, puisque vos moyens d'actions sont multipliés par 8 et vos moyens de paiement par 9. En soi, aucune difficulté avec cela, mais simplement un souhait de davantage comprendre quelles sont éventuellement les motivations. Avez-vous des programmes informatiques spécifiques ? Y a-t-il une demande de la part du SPW, qu'il convenait de rencontrer à présent et qui ne l'avait peut-être pas été antérieurement ? En matière d'application informatique, simplement un souci d'éclairage, par rapport à cette augmentation par 8 ou par 9 des moyens.

En ce qui concerne l'AB 14.20 « Entretien des ouvrages d'art du réseau autoroutier » : vous avez une légère augmentation des moyens de 4 millions à 4,2 millions d'euros. Je me réjouis de cette augmentation des moyens, car on va être contraint collectivement, et vous plus particulièrement comme Ministre, à être attentif à la situation des ouvrages d'art autoroutiers et plus largement également sur ceux qui enjambent les voies navigables, parce que l'on a aussi un patrimoine vieillissant qui va nécessiter, à terme, des investissements. Vu la nature des ouvrages d'art, ce sont des investissements qui généralement ne coûtent pas 5.000 euros, mais sont évidemment forts coûteux.

J'aurais eu envie de savoir si, à votre sens, un budget de l'ordre de 4 millions d'euros vous paraissait suffisant, même dans une vision pluriannuelle, pour pouvoir rencontrer les besoins d'un cadastre hypothétique — je n'en sais rien, peut-être qu'il existe ou pas — qui aurait été réalisé par le SPW et qui identifierait, un peu à l'instar des routes, quelles seraient les routes prioritaires à devoir refaire. Quels seraient les ouvrages d'art prioritaires, au regard de leur état sanitaire ? On sait qu'il y a des ponts — prenons l'exemple du Viaduc de Beez, qui fait sans cesse l'objet de travaux, mais il y en a bien d'autres sur toute la Région wallonne — qui font certainement, j'imagine, l'objet d'une identification prioritaire. Quelle serait à votre estime, la planification pluriannuelle adéquate et opportune ? Est-ce qu'avec 4 millions d'euros pendant cinq ans, pour ne parler que des cinq années qui viennent, ce sera suffisant pour répondre aux besoins, ou bien faudra-t-il y aller *crescendo* dans les moyens par rapport aux ouvrages d'art ? Ma question est la même, pour faire le lien avec l'AB 73.01, à l'égard des ouvrages des voies navigables.

Vous avez écrit un nouvel article budgétaire, le 33.03 « Subventions aux secteurs non publics » : je l'interprète comme étant le secteur associatif en matière de sensibilisation à la sécurité routière. En soi, c'est une très bonne nouvelle car on sait que c'est un de vos chevaux de bataille et c'est réellement quelque chose qui touche particulièrement les gens et la population. Je pense qu'il y a effectivement énormément d'actions. Pour n'en cibler qu'une, notamment : l'action qui est menée par FEDEMOT, que vous connaissez et je pense qu'un contact a pu être établi dès l'entame de la législature avec eux, qu'il faut une action de sensibilisation et de prévention à l'égard en particulier des plus jeunes qui utilisent des cyclomoteurs et qui mériterait d'être pérennisée. Peut-être est-ce là un moyen de pouvoir y parvenir ? Plus globalement, avec les 110.000 euros qui sont désormais affectés à cette politique de prévention en matière de sécurité routière, à l'égard du secteur associatif : cela vient en *sus* de ce que, au sein du SPW, il y a déjà comme moyens pour faire les campagnes de sensibilisation comme on le voit le long des axes principaux.

Ma question est juste de voir s'il y a des critères particuliers : y a-t-il une attente particulière que vous formulez à l'égard de la manière d'allouer ces crédits ?

Si je prends la Division organique 13, mais dans le Programme 03 : quand on lit votre article budgétaire 73.03 qui concerne l'éclairage des passages pour piétons, on voit qu'il y a une légère diminution du crédit. Ce qui est évidemment un peu dommage, mais peut-être est-ce parce que cet AB est elle-même créditée par d'autres voies. Ma question est simplement à l'égard des passages pour piétons, et on sait qu'il y a encore trop régulièrement des accidents et des pertes de vies parfois liées à une mauvaise visibilité sur ces passages. On voit bien d'ailleurs quand on met des lampes plus basses, mais qui éclairent très fortement les passages piétons, que non seulement c'est vu de loin, mais cela diminue largement les accidents. Il y a encore bon nombre de routes régionales qui mériteraient de pouvoir en être dotées. C'est simplement avoir une idée de votre point de vue à cet égard.

Si je peux m'autoriser une petite digression, d'ailleurs, qui n'est pas liée à un article budgétaire

particulier : pour y avoir été confronté très directement, pas plus tard qu'il y a deux semaines, je vous raconte cette anecdote — que je brûle sur place si elle est fausse ! J'étais en train de me rendre chez ma belle-mère, ma femme était au volant et notre petit bébé à l'arrière. Elle me racontait que la veille, sa maman avait été confrontée à un conducteur fantôme. Évidemment, cela l'a perturbée. Au moment où elle me raconte cela, il y en a justement un qui arrive devant nous, au niveau de la N4 : je vous assure que cela fait un sacré choc ! Réflexe de se mettre sur le côté : heureusement, qu'il n'y avait personne sur la droite.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – M. Mouyard nous a raconté la même histoire que vous il y a quelques jours !

M. Prévot (cdH). – C'était un petit vieux, c'était peut-être lui le conducteur fantôme !

Outre le fait qu'il ait fallu quatre minutes avant que les services de la Gendarmerie décrochent et que l'on nous mette en attente — quatre minutes, c'est largement assez pour qu'il y ait une collision. Ma question, plus largement, est à l'égard des conducteurs fantômes qui sont un phénomène qui, hélas, n'a pas tendance à diminuer. Y a-t-il un plan global à l'égard notamment des fameuses mains jaunes fluo ou d'autres choses qui pourraient être envisagées ?

Dernière question. L'AB 33.02 « Subventions aux organismes belges et étrangers », c'est notamment la cotisation à une série d'institutions, donc je parle bien de voies navigables : vous faites passer de 9.000 à 40.000 euros l'article budgétaire. Ma question était simplement de savoir s'il y avait là une motivation particulière liée aux souhaits d'intégrer un réseau international que l'on n'aurait pas intégré jusqu'à présent, ou bien est-ce lié peut-être à la présidence européenne qui vient et à la nécessité de pouvoir s'inscrire davantage dans les actions à caractère international dans les mois qui vont venir ?

Mme la Présidente. – Je souhaite vous dire qu'il me semble que l'on est déjà dans les questions de détails, ce qui n'est pas grave, mais ce qui ouvre la porte aux autres qui ne voulaient pas s'inscrire dans la discussion générale.

La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Comme on arrive évidemment à des choses un peu plus concrètes, et sans faire preuve de sous-localisme, Monsieur le Ministre, j'aimerais vous interroger quant à un dossier qui nous tient à coeur, à savoir le contournement de Couvin.

Comme ce contournement de Couvin, vous nous avez incité à ne plus y passer — on y passe quand même — comme il n'y a rien dans le budget : si mes souvenirs sont bons, il y avait 2 millions d'euros d'expropriations prévues cette année. Où en est l'utilisation de cette somme ? Comme il n'y a rien de prévu pour le budget 2010, cela m'inquiétait un peu.

Dans le même ordre d'idée, il y a aussi — mais c'est une autre problématique, je sais qu'elle concerne non pas un Ministre, mais deux, — le désenclavement de Charleroi qui pose quand même toute une série de problèmes, à la fois de sécurité, de mobilité et d'accès et de développement économique. Puisqu'il n'y a rien à faire, sans axe de pénétration ou de sortie, il y a quand même un problème.

Il reste un dossier qui est aussi à la DPR, et qui est la N54. Je ne vois rien non plus au budget, que ce soit d'un côté ou de l'autre. Il faudra quand même être très attentif à ce que soit finalisé — non pas forcément en deux coups de cuillère à pot, mais le plus rapidement possible — ces dossiers.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Ecolo). – Pas mal de choses ont déjà été évoquées, je ne vais donc pas être long. Je voudrais revenir sur la question de M. Prévot concernant le développement informatique. C'est vrai que le chiffre est impressionnant, certainement qu'il y a là des investissements utiles à faire. J'ai d'ailleurs repéré — et je pense que dans d'autres programmes également — qu'il y a des investissements importants en informatique, en cartographie, etc. Ma question est de savoir quelle est la mesure des éléments d'évaluation des systèmes qui ont déjà été mis en place ? Parce que les développements étaient déjà en cours, cette évaluation permet de réorienter et d'expliquer les investissements très importants qui viennent, en espérant qu'il a l'efficacité et la performance qui permettent la satisfaction des utilisateurs ; là aussi, par rapport aux objectifs de ces investissements, de m'assurer que ces équipements informatiques vont pouvoir aussi nous aider à développer une meilleure politique de mobilité : par exemple la gestion du trafic, d'observation du trafic en lien avec votre collègue, le Ministre de la Mobilité, et de voir jusqu'où, si ces investissements vont aller au-delà de ce qui peut paraître évident en termes de cartographie et d'identification de sites, pour aller vers une mobilité mieux gérée, multimodale.

Deuxième chose, concernant tout ce qui a déjà été évoqué en termes d'entretien des routes : je pense

que l'on peut se réjouir du travail qui est fait maintenant avec la SOFICO, pas seulement pour les aspects clarté du nouveau décret, mais aussi parce que sans doute, on pourra avoir une vision plus globale et plus anticipée des priorités, des cahiers des charges, des critères, de ce qui sera fait sur les routes structurantes. Il apparaît quand même que pour le reste du réseau routier, même si l'on ne sait pas exactement faire le détail des chiffres en lisant le budget d'aujourd'hui, il y a une série de crédits qui diminuent, mais une bonne partie sans doute va alimenter les crédits prélevés à la SOFICO. On entre dans une période qui ne va pas être facile budgétairement aussi dans ce secteur-là. D'où l'importance d'être encore plus méthodologique : d'avoir des critères d'identification de priorités, à la fois sur les endroits et sur les types d'investissements réalisés en termes d'entretien, de maintenance. En particulier, vous l'avez évoqué, sur la sécurité routière, mais aussi par rapport aux investissements favorables au mode, d'où la multimodalité. Je vois qu'il y a des crédits qui diminuent aussi pour les voies lentes. Il faudrait voir comment tout cela pourra être pensé globalement, en ayant en tête des méthodes de choix de priorité et des critères clairs, ce qui permet, d'ailleurs, de faire remonter certainement dans la liste des travaux comme ceux qui concernent Couvin — de nouveau, j'y reviens — bien avant le contournement qui finira sans doute par arriver, mais pas l'année prochaine. Un tas d'investissements sont possibles pour sécuriser ces zones-là, dans la mesure où l'on peut les considérer comme prioritaires.

Je m'avance un peu par rapport au débat budgétaire. Puisque l'on entre dans une période difficile budgétairement, aussi pour les travaux publics, il y a une importance forte à mettre à la réflexion sur les technologies utilisées et peut-être en organisant des missions d'études. Une réflexion par rapport à ce qui se fait à l'étranger. Quelles sont les techniques utilisées pour les revêtements, pour la construction et la rénovation des routes, qui peut-être coûtent moins cher ? Ensemble, elles peuvent être parfois plus durables. Dans les deux sens du terme : durable parce que l'on évite des problèmes de dégradation rapide, et durable peut-être parce que l'on peut mieux prendre en compte la dimension environnementale de ces chantiers. Par rapport à toutes ces questions, j'aimerais appuyer et vous entendre par rapport à la nécessité de bien intégrer les travaux d'entretien de voiries, de sécurité routière, avec les plans communaux de mobilité, quand ils existent et le lien avec l'autorité communale.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Binon.

M. Binon (MR). – Comme vous l'avez fait remarquer tout à l'heure, quand on est nouveau, on doit apprendre. À mon étonnement, je vois qu'il y a des questions que j'avais préparées et que la majorité m'a prises puisque je ne m'attendais pas à ce qu'ils allaient attaquer le Ministre comme cela, et j'étais un peu étonné. Je ne peux que m'associer aux remarques de Mme Fassiaux-Looten.

Et surtout sur le contournement de Couvin qui est plus loin que la Nationale 54. M. Prévot, j'abonde dans le sens, sur l'éclairage des passages pour piétons. C'est vrai que 2,5 % ce n'est pas grand chose en 2010, mais il y avait déjà eu un ajustement de - 1,5 millions. Cela ne sert à rien de faire de grands discours, mais la question est celle de savoir si vous comptez continuer dans ce problème de passages pour piétons ou si vous voulez les laisser tomber. Ou alors il n'y a plus de piétons, c'est autre chose. On verra bien.

Une dernière question : on croyait voir exploser toute la partie verte concernant la mobilité douce. Mais je suppose que, par rapport à la DPR, Ecolo a déjà disparu au niveau du Gouvernement puisqu'on en parle que très peu et on a qu'un *statu quo* sur les pistes cyclables qui ont besoin de rénovation ou d'être créées. J'aurai d'autres questions à ce sujet dans le patrimoine. La partie verte, je me demande si elle ne commence pas déjà à pâlir.

Mme la Présidente. – Merci pour votre intervention. Juste pour vous dire que si vous êtes étonné par les questions de Madame Fassiaux-Looten qui reprennent les vôtres, c'est bien cela le travail au Parlement wallon, il n'y a pas de majorité, pas de minorité, nous sommes tous des Parlementaires qui contrôlent le Ministre, et tant mieux si on le fait de la même manière.

La parole est à Madame Cassart.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Merci Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, par rapport à ce budget 2010, j'ai évidemment quelques questions à vous poser. Je vais commencer par, une fois n'est pas coutume, l'hippodrome de Wallonie. J'ai bien compris que vous avez eu des sorties médiatiques, le Ministre Antoine aussi. Donc ce budget serait transféré chez M. Antoine qui deviendrait le Ministre de tutelle. Je voudrais savoir pourquoi cette AB, même si on l'a mis à zéro, ne l'a-t-on pas supprimé ?

On parlait d'1,7 million d'euros, je voudrais aussi .....

Mme la Présidente. – Je vous propose que l'on reste bien groupé dans la thématique que l'on a annoncée.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Non, alors je reviens après.

Mme la Présidente. – M. Binon, encore un petit tour de questions et puis je vous propose quand même un tour de réponses. Vous aurez encore la parole après.

M. Mouyard (MR). – Encore une toute petite question qui m'avait échappée, je dirais que ce sont des cacahuètes dans un budget de la Région wallonne, mais c'est important quand même : la suppression de la gestion des espaces paysagers et urbains. 60.000 euros, ce n'est pas grand chose. Pourquoi cette suppression ? Est-ce que ce petit montant est déplacé ailleurs ou est-il carrément supprimé ?

Mme la Présidente. – Je remercie tous les intervenants et je propose à M. le Ministre un premier tour de réponses.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Avec plaisir Madame la Présidente, en remerciant évidemment chacun des intervenants.

Je vais me permettre de faire une remarque générale. Je peux comprendre sincèrement, et il faut savoir se mettre à la place des autres dans la vie, ce qui n'est pas toujours évident, que ce n'est pas toujours facile de pouvoir faire des regroupements et autres. Je l'ai expliqué dans mon exposé tout à l'heure pour essayer de reconstituer finalement les choses et de se dire « est-ce que cela correspond bien finalement aux montants de 2009, puisque les choses sont parfois éclatées, des transferts ont été réalisés ». Cela est vrai pour toutes les compétences, peut-être encore plus spécifiquement au niveau des Travaux publics puisque nous sommes sur une base, et je l'ai dit, de 303 millions d'euros, si mes souvenirs sont bons, avec effectivement des dispositions qui sont prises en fonction de la réalité de la législation au moment où nous avons réalisé le budget. C'est une première remarque. Je peux comprendre qu'il y ait des questions tout à fait légitimes, mais de par l'aspect technique de la réalisation et de la présentation même du budget. Dans ce que je vais répondre, n'y voyez aucune remarque désobligeante de ma part. Je dis simplement que c'est la réalité technique des choses.

Concernant les frais de Cabinet, simplement puisque M. Mouyard est revenu avec cette question, même si on était à cheval sur 2009 et 2010. Prenez 2009 et 2010, comparez effectivement la réalité de ce budget chez M. Antoine et chez moi-même, vous verrez qu'il y a un transfert qui se fait de façon très claire puisqu'il y a une diminution de 487 milliers d'euros chez M. Antoine et une augmentation de 424 chez moi. Je peux vous refaire la démonstration 10 fois, il y a globalement, sur l'ensemble des crédits de Cabinet, les diminutions telles qu'elles ont été prévues. Mais il y a par contre, c'est vrai, cela est une disposition entre certains Ministres, M. Nollet et M. Henry font la même chose, des transferts qui se réalisent. L'objectif global c'est effectivement d'avoir cette diminution pour l'ensemble de l'utilisation par rapport au montant total des crédits affectés au Cabinet. Après qu'il y ait à l'intérieur de l'enveloppe des plus et des moins entre les Ministres, cela ne change rien. Je ne suis pas allé au bout du raisonnement tout à l'heure, mais je suis effectivement pour un système où il y a une responsabilité fonctionnelle des Ministres, que les Cabinets puissent être diminués en fonction de cela, qu'il y ait un système plus à l'américaine au niveau de l'Administration. On en est loin aujourd'hui et cela est un avis personnel que je donne ici ; et deuxième élément, qu'on puisse tenir compte de façon forte et définitive de la réalité des compétences des Ministres. Ici, on ajuste entre nous. Mais à l'avenir celui qui a les Travaux publics, ou celui qui a l'Emploi, le Budget, ou celui qui a l'Energie, on sait que cela correspond à autant de collaborateurs. Et pat seulement d'avoir un système figé disant un Ministre-Président à autant de collaborateurs, un Vice-Président a autant de collaborateurs, et un Ministre a autant de collaborateurs, quelle que soit la réalité de ses compétences. Objectivement, c'est trop rigide par rapport à la réalité des besoins en la matière.

Je clos ce point.

M. Mouyard (MR). – On n'est pas d'accord sur les chiffres de départ.

Mme la Présidente. – Monsieur Mouyard, s'il vous plaît. Ce n'est vraiment pas pour vous couper la parole mais gardons un certain système. Vous avez toujours le droit à la dernière parole, et je suis garante pour cela.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je termine simplement sur ce sujet-là en disant que dans la Commission du Ministre Antoine il y a certainement eu des questions en la matière et autres, et si on réconcilie à la fois les tableaux, ce qui a pu être dit d'un côté comme de l'autre, nous arrivons bien effectivement je vous le garantis. Jamais, ou alors je serais complètement cinglé, je ne voudrais bénéficier de moyens supplémentaires et que l'on n'atteigne pas l'objectif. C'est un engagement fort de cette majorité de dire « globalement, le montant total doit être diminué de 15 % ». Nous atteignons l'objectif. Après, sur la modalité interne, qu'est-ce que cela peut faire

si ce n'est que les membres des Cabinets sont d'abord là pour rendre service à la population, pour effectivement travailler. Et croyez qu'ils travaillent énormément. Et en plus de cela nous avons des moyens diminués pour l'ensemble du Gouvernement avec des dispositions qui concernent l'un ou l'autre Ministre en fonction de la responsabilité qu'ils ont, de l'ampleur de la tâche et du travail qui est à réaliser.

Concernant les Travaux publics, tout d'abord sur l'aspect informatique, cette explosion fois 8, fois 9. Deux éléments interviennent par rapport à cela. D'abord, il y avait une erreur au départ, à l'initial 2009, puisque les montants qui avaient été inscrits étaient beaucoup trop faibles par rapport à la réalité des besoins. Deuxièmement, il y a eu une révision des cahiers de charge et on a effectivement la volonté d'investir de façon plus importante dans le système informatique pour rencontrer toute une série de besoins en la matière dans notre Région. C'est un double aspect qui intervient et qui a pour conséquence d'avoir cette explosion de la réalité des moyens en la matière. Je réponds par là, je crois, à différents intervenants et pas un seul en particulier puisqu'à la fois M. Prévot, à la fois M. Dupriez, ont relevé cet élément.

Concernant les ouvrages d'art, et pour répondre plus spécifiquement à M. Prévot et l'ensemble des éléments en la matière : 4 millions d'euros est-ce suffisant ? — puisque c'est un peu cela la question — Au niveau de la Région il existe un cadastre des ouvrages d'art, de leur qualité, de leur état de vétusté, etc. Et c'est en fonction de ce cadastre qu'a été établie la réalité du budget pour notre Région. Cela est un ouvrage d'art, que ce soit au niveau des routes, que ce soit au niveau des voies navigables. Bref, tous les ouvrages d'art confondus.

Au niveau de la réalité de la projection et des investissements et de l'aspect pluriannuel, c'est la SOFICO. Et à la SOFICO maintenant deux éléments interviennent puisque l'ensemble des ouvrages d'art, ponts, etc. vont se retrouver. Enfin, si vous votez à nouveau le décret dans 15 jours, on met chaque fois la précaution d'usage, le réseau structurant autoroutes, routes régionales importantes, sera confié à la SOFICO pour le ruban et le revêtement mais aussi pour tous les ouvrages d'art, pour l'ensemble de ce qui se trouve sur et aux abords des différentes routes telles que définies en termes de réseau structurant. Ce qui va permettre, c'est vrai, d'avoir cette cohérence au niveau de la gestion, et aussi une rénovation, voire davantage, plus rapide, plus importante, sur l'ensemble de ce réseau structurant. Comme cela les choses sont claires.

Vous voyez exactement vers où on va et je glisse à ce moment-là vers M. Dupriez qui a une question : que va-t-il rester pour le reste du réseau, ne va-t-on pas avoir un système de réseau à double vitesse en Région wallonne ? Je l'ai indiqué : nous sommes dans le budget 2010. Pour le budget 2010 tel qu'il a été prévu, vous voyez que par exemple le revêtement diminue fortement, mais parce que c'est un transfert vers la SOFICO. Mais à partir du moment où je change le système, plutôt que vous votez le décret, il y aura des réallocations en la matière pour garder des moyens. Si le décret est voté, il y a des moyens supplémentaires, complémentaires qui vont rester dans la réalité de l'entretien du réseau, c'est-à-dire le réseau non structurant qui a bien besoin aussi de rénovation, de réfection dans notre Région. Je ne sais pas si je me fais bien comprendre. C'est en fonction de cela qu'il y a des réallocations qui interviendront. Première chose.

Deuxième élément. J'ai indiqué lors de la discussion sur le décret SOFICO, que d'accord pour 2010, à partir du moment où le décret est voté, qu'il y a cette réorganisation qui se met en place, qu'il y a ces investissements qui peuvent avoir lieu. Nous nous mettons dans les meilleures conditions possibles, je rencontrerai dans quelques semaines, la BEI, les différents organismes bancaires. La SOFICO qui doit effectivement aller chercher de l'emprunt, mais qui maintenant est dans les conditions de définition légale que pour pouvoir l'obtenir, notamment au niveau de la BEI. A partir du moment où cette partie-là est réglée, l'ensemble des travaux urgents, puisqu'il y a une classification qui est en cours de finalisation d'objectivation sur deux critères : le critère qualité de la route au sens large, et le critère de sécurité qui intervient. On ne va pas attendre d'avoir le classement établi à 100 % pour initier, quand je dis « nous n'allons pas attendre », que ce soit la SOFICO, que ce soit le SPW, pour lancer ou faire toute une série de travaux. Il y en a tout le temps. Tous les jours il y a des travaux, des appels d'offre, des marchés sont adjugés, etc. Nous savons déjà que sur le réseau, dans certains endroits, l'état est tel, que ce tronçon-là, cette partie-là, de toute façon c'est prioritaire. Ce tronçon-là ne sera peut-être pas classé premier par rapport au millier de chantiers, mais il sera quand même dans la première partie et il faut de toute façon le faire. Les 20 ou 30 % qui restent à objectiver et à classer, où il y a tout un travail franchement très important, un travail de bénédictin pour remettre tout cela objectivé et avoir un *planning* sur les cinq prochaines années, cela ne va pas amener à ce que ces 20 ou 30 % soient tellement mauvais que les travaux qu'on aurait décidé pour 2010 ou début 2010 se retrouvent en fin de liste.

Ce n'est pas possible. On sait très bien que c'est prioritaire, que de toute façon, il faut le faire. Que

c'est dans un tel état de détérioration, que l'on peut le lancer en 2010. Cela, c'est pour 2010.

Pour 2011, je vous rappelle qu'il y a — et cela est une négociation, une discussion, qui est déjà entamée de manière informelle, qui le sera sans doute de façon beaucoup plus officielle le moment venu. J'éviterai de faire quelque déclaration que ce soit en la matière. Il est prévu devant la trajectoire budgétaire, cette fois de la Région, des recettes à concurrence de 25 millions d'euros pour une «vignette» au niveau de la Région. Ce qui veut dire que nous savons très bien qu'il y a des besoins de financements complémentaires qui doivent intervenir au fil du temps. On l'a toujours dit. C'est pour 2011, 2012, 2013 et 2014. Nous savons aussi, mais essayons d'être objectifs, que nous avons des moyens importants, une réorganisation qui entraîne des coûts de fonctionnement en moins et qui fait en sorte que les marchés soient plus forts sur le plan de la légalité. Que sur le terrain, il y ait une réorganisation intelligente et une utilisation la plus parfaite possible, la plus parcimonieuse possible des moyens qui sont à notre disposition; c'est par cette réorganisation SOFICO-SPW. Par ailleurs, il y a les 600 millions d'euros qui vont être dégagés au niveau de la SOFICO. Je rappelle comment cela fonctionne aussi puisque, vous ne le verrez pas et vous l'avez vu au niveau de l'ajustement, on a dû mettre des moyens complémentaires pour la SOFICO. Pourquoi? Pas parce qu'il y a eu des travaux supplémentaires nécessairement. Pas toujours! Il y a des parties qui se justifient par rapport à cela. L'autre partie dans le système que l'on met en place, qui existe déjà, mais qui va être étendu, une fois que tout cela aurait été réalisé. Cela va prendre quand même plusieurs mois, voire une bonne année, voire plus, pour que tout cela, au-delà de la réforme aujourd'hui décrétale, s'organise concrètement sur le terrain. C'est le système de «péage», qui existe aujourd'hui. Le Gouvernement wallon payant pour compte de l'utilisateur, le passage au tunnel de Cointe, le passage sur une partie du tronçon de l'A8. Chaque fois que vous passez — la Région — d'un côté c'est 1,75 euros, de l'autre côté, c'est 1,25 euros, pour chaque passage.

Ce qui veut dire que chaque année, et cela va être le cas en 2010, mais aussi en 2011, 2012, surtout si l'on met l'ensemble du système — je rappelle aussi que la SOFICO peut récupérer la TVA. C'est pour respecter les normes en la matière que nous le faisons. On ne peut pas, nous, décider: on donne 20 millions d'euros ou 30 millions d'euros à la SOFICO. Non, on paie un service pour compte des utilisateurs. C'est variable et c'est suivant le nombre de passages, qu'il y a un paiement qui est effectué pour compte de la SOFICO. Cette dernière, par rapport aux 600 millions d'euros, par rapport aux travaux, par rapport à l'ensemble de ce réseau structurant, va mobiliser l'ensemble des moyens de trésorerie, d'*engineering* fiscal et autres, pour faire en sorte que nous puissions atteindre ces objectifs dans notre Région.

Pour répondre de manière très précise: oui, le reste du réseau sera entretenu en 2010. Oui, il sera entretenu de façon prioritaire également: objectif qualité, sécurité. Oui, il faudra des moyens complémentaires pour les années qui vont suivre, pour l'ensemble du réseau de notre Région. Oui aussi et largement, ce qui est mis en place finalement, ce qui nous permet d'avoir ce financement complémentaire très important, est un premier pas conséquent.

Excellente suggestion ou idée, c'est de dire: attention, vos cahiers des charges et autres, vous allez les revoir, c'est en révision. Comparez cela un peu par rapport à ce qui existe dans d'autres endroits.

C'est pour répondre en partie à M. Binon, ayons sur l'aspect durable, toute une série d'éléments aussi qui peuvent intervenir. Vous savez que j'y tiens particulièrement et que nous devons, sur des aspects de cahiers de charges en tant que tels, avoir les garanties les plus fortes. On est en train de revoir la durée de garantie, nous sommes en train de revoir le système de cautionnement, le contrôle des chantiers, toute une série d'éléments comme ceux-là. Je le dis ici: cela ne va pas se faire .... C'est cela un cahier de charges. C'est un gros travail. Qu'il y ait une espèce de *benchmarking* par rapport à cela, qu'il y ait une comparaison par rapport à d'autres endroits, je crois que c'est plus que nécessaire. Cela permet parfois d'aller chercher des éléments qui garantissent une plus forte assise sur le plan de la sécurité, de la garantie de la bonne exécution des travaux. Ce n'est pas le tout de faire des travaux, si après quelques temps, comme cela a été parfois le cas, on remarque que cela n'a pas été bien été exécuté et que l'on ne s'est pas prémuni quelque part, au niveau des pouvoirs publics, vis-à-vis des entrepreneurs, on se retrouve dans des situations difficiles. Sur cette partie, j'ai essayé d'être le plus complet possible.

M. Prévot me posait une question sur les subventions de sensibilisation à la sécurité routière. Il est vrai que c'est nouveau. C'est un élément important de la politique quand j'ai dit que le critère sécurité interviendrait à l'avenir dans le choix de la répartition des travaux et dans l'organisation de ceux-ci. C'est un critère, c'est un coefficient qui entre en ligne de compte, c'est important. Cela pèse lourd dans les choix qui seront posés par rapport aux montants importants s'élevant à 303 millions d'euros au niveau du budget de la Région qui sont décidés par rapport aux travaux qui auront lieu demain et après-demain et dans les années à venir. C'est une

modification en la matière: qualité, oui, sécurité, oui. Et pas uniquement ou d'opposer l'un à l'autre.

Mais il est vrai qu'au-delà de cela, des aménagements de toute une série d'éléments, des points noirs, les endroits les plus accidentogènes, la carte, sont aussi en cours. Les radars ont installés exclusivement et uniquement dans ces endroits qui présentent le plus de risques et de dangers pour l'ensemble des usagers de nos routes, pour donner du sens aussi à un radar. Voilà un deuxième aspect en termes de décision politique qui a été pris maintenant. Tout cela est en cours et en route.

Le troisième volet, c'est le volet finalement éducation, prévention pour soutenir toute une série d'associations. Je le ferai avec elles. J'ai voulu réserver un budget ici, aujourd'hui. J'avais été interpellé, notamment par M. Bouchat, sur ce sujet en question d'actualité, pour pouvoir développer cette politique de prévention, cette politique d'éducation en plein lien avec d'autres acteurs. Je ne vais pas faire quelque chose tout seul dans mon coin pour avoir le plaisir de dire «Ah, ah, j'ai mon petit bazard à moi». Ce n'est pas du tout cela! On doit pouvoir travailler. Toute une série d'actions sont déjà menées sur le terrain. J'ai déjà écouté toute une série d'associations, j'en écouterai d'autres. Et ensuite, je viendrai vous le présenter, définir des critères pour pouvoir soutenir, de la façon la plus objective possible, l'ensemble du monde associatif qui s'occupe de sécurité et de prévention routière. Pour que ce soit un complément, pour ne pas que cela soit en concurrence à ce qui est fait, pour ne pas aller vers des doublons et autres. Cela prendra aussi encore quelques semaines, voire davantage. Mais, je tiens sur le plan budgétaire, à réserver effectivement un moyen d'avoir une AB particulière pour cela. Je suis franchement très ouvert à des propositions que vous pourriez me faire en la matière en disant: «je trouve que l'on devrait mettre tel critère, tel élément par rapport aux dispositions» pour pouvoir aider les associations dans le secteur, qui font un travail remarquable, dans des conditions qui sont parfois pour le moins difficiles.

Concernant l'éclairage aux passages pour piétons, effectivement, il y a une diminution de 54.000 euros. C'est pour remettre cela dans son juste contexte. Et deuxième élément, je l'ai expliqué lors de questions de différents Parlementaires sur le sujet. De mémoire, il y a 700 passages pour piétons sur les routes régionales dans notre belle Wallonie. On me fait signe que oui, je ne me trompe pas. Une grosse partie a déjà été sécurisée. On arrive en fin de programme de sécurisation de ces passages pour piétons. Ce n'est pas autre chose que cela et tant mieux. Le jour où le budget sera à zéro, cela voudra dire que tous les passages pour piétons seront sécurisés près des écoles dans notre Région. On a donné la priorité d'abord à cela. Ce n'est pas du tout un choix de dire que ce n'est pas important. Cela n'existe plus ou je diminue parce que finalement, est-ce que c'est si important. Non, c'est très important, on continue, mais on est en train de finaliser l'ensemble du programme. De mémoire, 385 déjà sont complètement terminés, 175 sont en cours, mais qui ont déjà été engagés et il reste effectivement le ratio. Il reste environ 20-25% à finaliser dans notre belle Région. C'est un élément évidemment très important.

La belle-mère de M. Prévot — c'est toujours intéressant de parler des belles-mères.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Surtout en Commission.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Sincèrement, l'intermède belle-mère est toujours intéressant. Maintenant, très sérieusement puisque c'est un élément important, M. Mouyard m'a interrogé aussi sur le sujet. Encore désolé pour ce que je vous ai dit l'autre jour, je ne savais pas que vous aviez vécu cela de très près. J'ai répondu lundi. On a regardé tous les systèmes possibles et inimaginables pour voir comment mettre en place par exemple des systèmes où, lorsque l'on roule en sens inverse, d'alerte, de signalisation, voire de pneus qui seraient crevés pour que les gens restent sur place. Des systèmes ont été mis en place dans le monde par rapport à cela. Je dis simplement une chose, ces systèmes n'ont pas montré leur efficacité totale aujourd'hui, d'après les projets pilotes qui peuvent exister ailleurs. Toute une série de dispositions sont prises au niveau de l'Administration pour essayer de réduire au maximum ce type de comportement, en distinguant deux choses. On doit mettre en place une signalisation qui alerte le distrait, pour qu'il puisse se rendre compte qu'il fait n'importe quoi. A côté de cela, il y a autre chose que de la distraction: c'est l'alcool, la drogue ou des comportements suicidaires ou les deux, vis-à-vis desquels objectivement, c'est très difficile de lutter. Je n'ai pas dit que c'était impossible, et je n'ai pas dit qu'il ne fallait rien faire. Sûrement pas! Il faut mettre des dispositions en place, notamment au travers d'un système d'alerte, d'une réactivité encore plus forte de la police, dans ce type de situation, notamment au travers du Centre Perex et d'étendre toute une série d'endroits qui seraient visualisés pour pouvoir intervenir le plus rapidement possible. Celui qui veut mettre fin à ses jours en mettant en cause la sécurité des autres, en utilisant son véhicule comme étant une espèce de bombe humaine sur les routes, on va avoir difficile de le contrer complètement. Je n'ai pas dit que l'on ne fera rien, mais c'est compliqué, reconnaissons-le. Par contre, le distrait,

lui, par rapport à la signalisation, aux panneaux, à des utilisations de lumières et autres, il doit tout de suite pouvoir être alerté et se rendre compte de sa distraction. Cela peut arriver à chacune et chacun d'entre nous d'être distraits.

Concernant le contournement de Couvin, la N54, etc., vous n'allez pas trouver d'AB particulière « Contournement de Couvin : 1,343 millions d'euros ». Cela, vous n'allez pas le trouver. Par contre, les moyens sont disponibles. Nous sommes dans le cas de Couvin, dans la procédure d'expropriation avec toute une série d'expropriations qui doivent encore avoir lieu. Je rappelle que tous les montants jusqu'à présent, que ce soit depuis l'initial, que ce soit l'ajustement, on a mis des moyens complémentaires, c'est en fonction de cet avancement que nous répondrons d'abord et avant toute chose à l'aspect expropriation. Se mettre dans les conditions pour pouvoir réaliser, je dis cela en vous regardant tous les 3, car vous êtes tous les 3 concernés par l'un ou l'autre dossier : contournement, N54 et Charleroi : désenclavement. Si je prends Couvin, c'est en fonction de ces éléments que l'on pourra — il faut d'abord nettoyer le terrain — en être propriétaire et puis passer à la phase qui sera celle de réalisation. Tenant compte de deux éléments : il y a aussi l'aspect de l'ensemble du décret qui est dans les mains de la Cour constitutionnelle. Il faudra tenir compte de l'avis de la Cour constitutionnelle sur le DAR et sur les implications que cela peut avoir. En fonction de cela, je continue d'avancer : on exproprie, on avance, on consacre les moyens budgétaires nécessaires. Si la Cour devait dire quelque chose de différent, nous prendrons les mesures évidemment adéquates. Mais on se retrouverait pleinement d'abord dans un aspect qui concerne les permis et la réalité de la podologie de l'aménagement du territoire chez mon Collègue le Ministre Henry. La volonté politique — je vous l'ai dit — elle a été affirmée et confirmée. On a d'ailleurs fait des choix dans les différents contournements. On a définitivement abandonné Cerexhe-Heuseux-Beaufays , c'est un choix politique. D'autres choix ont été confirmés ou renforcés tels que le contournement de Couvin ou d'autres éléments.

Voilà où l'on en est. Je rappelle quand même que le budget du contournement de Couvin, c'est 136 millions d'euros.

Je suis certain — si tout se passe bien, si les expropriations ont lieu en temps et en heure comme on le veut, à voir le plus vite possible — mais il y a des aspects légaux à respecter. Ainsi, la Cour constitutionnelle dit : « M. Antoine, vous êtes trop fort, c'est très bien, magnifique, et bravo encore pour la réalité du DAR » — je vois que les sourires approbateurs n'en doutent pas une seconde — on aura une discussion effectivement, qui sera une discussion cette fois budgétaire pour l'exercice 2011 ou pour l'exercice 2012, pour dire : « Très bien : maintenant tout est réuni. La base légale décrétale est confirmée par la Cour constitutionnelle, les expropriations ont lieu, le terrain est là, il y a tout ce qu'il faut », et les millions pouvant rencontrer les investissements à concurrence de 136 millions d'euros, où sont-ils ? Je me vois mal venir devant vous, une fois tout cela réalisé et vous dire : « Il n'y a pas un euro de plus dans le budget des Travaux publics », puisque cela voudrait dire qu'inévitablement on devrait mettre certaines politiques de côté pour pouvoir réaliser ce contournement de Couvin, ce que personne par ailleurs ne souhaite. Sauf peut-être... Merci de votre franchise, Mme Fassiaux-Looten, par rapport à cette réalité-là.

Concernant l'AB 33.02, tout ce qui est associations internationales : il y a, une fois tous les deux ans me dit-on, l'Association Internationale Permanente des Congrès de Navigation, que tout le monde connaît, qui se fait chez nous. Cela coûte un peu d'argent de faire inviter tout le monde, les conférenciers, les salles à réserver... Cela se justifie pour cette raison. L'année prochaine vous verrez que cela aura diminué, et puis l'année suivante vous verrez que cela remontera à nouveau, puisque c'est tous les deux ans.

Voilà Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Parlementaires, en ayant répondu, je crois, de façon la plus précise, la plus pointue, la plus complète, je l'espère en tout cas, à vos questions concernant les Travaux publics.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). – Monsieur le Ministre, on ne va pas passer toute la fin de matinée sur les dépenses de Cabinet. Mais suite à votre réaction de tout à l'heure et à une déclaration que vous avez faite qui me dit que ce qu'il y a en plus chez vous, c'est ce qu'il y a en moins chez M. Antoine... Moi, je crois toujours ce que l'on me dit, mais alors lorsque je ne comprends pas sur base de ce qui m'est présenté, j'aime bien avoir les explications. Si on ne part pas avec les mêmes chiffres, on va avoir très difficile à se comprendre. Pourriez-vous, ou vos collaborateurs, nous indiquer sur quels chiffres de départ nous partons pour 2009 initial ? A combien sommes-nous pour les dépenses de votre Cabinet pour 2009 initial ?

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Déjà, cela est impossible. En 2009, il y avait 9 Ministres, il n'y en a plus que 8

maintenant et vous allez comparer des choses qui sont, de toute façon, à partir de là, incomparables. Ce que vous me demandez là est impossible.

M. Mouyard (MR). – Ce que je veux gentiment vous faire comprendre, c'est qu'il y a une erreur dans les documents. Mais si à un moment donné on ne veut pas, ou on ne peut pas m'entendre... Si vous prenez l'ajustement : à l'initial 2009 on parle de 2.831.000 euros. Si vous prenez le budget et que vous prenez 2009 initial, on nous parle de 3.403.000 euros. Quand je prends les deux documents que nous avons évoqués aujourd'hui, ajustement et budget, ajustement 2009, budget 2010. Je prends deux colonnes qui doivent normalement être les mêmes, c'est-à-dire 2009 initial ...

M. le Ministre Lutgen s'exprime hors-micro.

M. Mouyard (MR). – Dans les documents que vous nous donnez pour pouvoir comprendre les augmentations et les diminutions, il y a des colonnes qui sont les mêmes. 2009 initial, qu'il se trouve dans un document ou dans l'autre, c'est le même, avant ajustement. Dans 2009, nous sommes à 2.831.000 euros....

Mme la Présidente. – Excusez-moi : vous avez la parole, mais simplement prenez le micro pour l'enregistrement, surtout lorsqu'il s'agit de chiffres.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Simplement, je voulais que quand on compare l'ajustement à l'initial, ce n'est pas l'initial du début de l'année qui a été voté l'année précédente, mais c'est l'initial après toutes les réallocations et tous les transferts. Notamment, ici ce qui est intervenu, c'est le changement de composition du Gouvernement et le changement du nombre de Ministres. L'initial n'est pas le même. L'initial 2010 on le compare effectivement à l'initial 2009 tel qu'il a été voté par le Parlement à l'époque, tandis que l'ajusté 2009, on le compare effectivement par rapport à ce que l'on appelle l'initial. Mais ce n'est pas le même initial, c'est un initial après réallocations et transferts.

M. Mouyard (MR). – Je vous crois sur parole. C'est une subtilité que je n'avais pas encore bien comprise visiblement, mais je vais encore étudier un petit peu alors.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je vais expliquer quelque chose. Je me suis retrouvé un moment donné sans possibilité budgétaire. Pourquoi ? Parce qu'on est passé de 9 à 8 Ministres, que je suis le 9ème par ordre protocolaire et donc il n'y avait plus de numéro, et je ne savais pas accéder à cela. Il a fallu à ce moment-là réaliser techniquement les aménagements nécessaires. La certitude, et cela c'est la Commission du Budget qui peut vous le dire, c'est que sur l'ensemble, vous prenez les budgets consacrés à l'initial 2009 au Cabinet et l'ensemble 2010 au Cabinet, il y a bien la diminution telle qu'annoncée.

Mme Cassart-Mailleux s'exprime hors micro.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Mais je comprends parfaitement. A nouveau, j'essaye de me mettre à votre place et de dire : « mais enfin, comment est-ce possible ? » Parce qu'il y a eu depuis, comme cela a été expliqué, à partir du moment où il y a constitution d'un nouveau Gouvernement, la réalité de cela qui s'est retrouvée.

M. Mouyard (MR). – Merci, même si j'ai un peu fait perdre de temps à tout le monde et je m'en excuse. Mais pour moi des colonnes intitulées les mêmes sont censées être les mêmes dans deux documents différents. Mais vous me dites que non, et donc, je vous crois.

Excusez-moi, mais je vais me permettre de rester dans les chiffres puisque bon nombre de justifications, par rapport à la diminution des moyens d'action au niveau du programme 13.02, sont justifiées par le fait qu'on a mis plus de moyens à la SOFICO qui, elle, va faire un certain nombre de travaux que le SPW faisait avant, ou qui étaient faits dans le programme 13.02.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – J'en donne l'explication. Dans ce qui est présenté ici, nous sommes sur la base effectivement du décret tel qu'il existe aujourd'hui pour rencontrer ce qui a été prévu, c'est-à-dire tout ce qui est revêtement — puisque la SOFICO ne s'occupe que du revêtement -, qu'il y a un transfert budgétaire qui se fasse du SPW vers la SOFICO. Cela, c'est la réalité d'aujourd'hui. Vous allez donc trouver, dans le budget, les diminutions telles qu'elles sont prévues. Dans le budget, On passe de 27 millions à 5,5 pour une partie et de 13,5 à 9. Cela c'est effectivement le décret SOFICO tel qu'il existe. On finance finalement le ruban, le revêtement sur l'ensemble et c'est la SOFICO qui va s'en occuper.

Cela étant, c'est une augmentation des moyens effectivement qui sont octroyés à la SOFICO et, comme je l'ai dit, nous aurons cette discussion. Nous l'avons déjà eue, mais nous allons l'avoir davantage puisqu'il va falloir définir, d'une part, le réseau structurant, et donc en fonction de la définition du

réseau structurant — c'est-à-dire : pas les autoroutes, on sait que ce sont les 4.250 kilomètres d'autoroutes plus bretelles, mais aussi les autres parties-, on va dire : d'accord, cette route régionale est considérée comme faisant partie du réseau structurant parce que, notamment la BEI la reconnaît telle quelle dans sa définition. Et donc, elle rentre dans le cadre, et à 100 %, du financement et des missions de la SOFICO. Si vous voulez, il y aura des réallocations, des aménagements budgétaires qui interviendront pendant l'année 2010. Je ne peux pas vous dire autre chose que cela. C'est un système de vase communiquant. C'est simplement, au fil du temps, de dire : « D'accord, on doit mettre des moyens supplémentaires », il y a certains crédits qui vont diminuer, d'autres qui vont augmenter en fonction de la réalité de cette répartition, en fonction des rôles tels que définis sur le plan décrétal — et donc, si vous l'acceptez, qui seront votés dans 15 jours — et ; deuxièmement, sur la réalité de la réorganisation globale de l'ensemble des services et des missions des uns et des autres.

Aujourd'hui, je ne peux pas vous répondre autre chose que cela. Ce n'est pas une volonté de cacher quoi que ce soit. Sûrement pas ! Je n'ai rien à cacher. C'est simplement la réalité d'aujourd'hui qui va évoluer encore demain. Et donc, dans ce qui est prévu quelque part, aujourd'hui, dans la traduction budgétaire de tous ces éléments-là, c'est en fonction d'une situation telle qu'elle est connue, telle qu'elle est retrouvée sur le plan de la légalité. On sait déjà, et je peux déjà vous annoncer, que ce sera fondamentalement différent sur le plan de la répartition de la ventilation, pas sur le plan des moyens budgétaires globaux qui y sont consacrés.

M. Mouyard (MR). – Dès lors, il est donc important de vérifier quand même si, de manière générale, les moyens qui sont prévus pour 2010, sont bien présents pour faire tous les travaux qui doivent être faits et, comme vous le disiez tout à l'heure, pouvoir faire les investissements nécessaires qui seront générateurs de création d'emplois. Pour y arriver, puisque pour 2009 on parle de pommes, et pour 2010 on parle de poires puisque ce ne sont plus les mêmes qui font les mêmes travaux, il faut voir si ce qui a été mis en plus, d'un côté, reflète ce qui a été retiré de l'autre.

Quand je fais des comparaisons entre 2009 et 2010, qu'on ne me pose plus la question : je fais toujours des comparaisons entre 2009 ajusté et 2010, puisque — comme vous me l'avez très bien dit tout à l'heure — 2009 ajusté, c'est pour coller à la réalité. Donc nous sommes dans la réalité, et nous allons comparer par rapport à ce que vous prévoyez de faire en 2010. Si je regarde ce qu'on a prévu en 2009 et en 2010 pour la SOFICO, j'ai regardé dans le programme 13.02 puisque c'est bien là que les moyens sont prévus : il y a trois AB concernant la SOFICO.

Il y a le 12.01 pour les achats, il y a le 81.01 — mais je le laisse de côté car c'est un *one shot* : c'est le rachat des parts — et il y a le 93.08, qui est le commissionnement. Si, en 2009, j'additionne, non pas les trois mais les deux AB, puisque ce serait intellectuellement malhonnête de ma part de tenir compte du capital, je suis à un montant de 71.400.000 euros qui était prévu pour la SOFICO, ce qu'on a décidé de donner à la SOFICO en 2009 pour pouvoir faire la mission qui est la sienne. Si je fais exactement le même calcul en 2010, que je regarde ce que vous avez prévu pour la SOFICO pour qu'elle puisse mener sa mission, nous en sommes à 107.650.000 d'euros. Différentiel : 36.250.000 euros. La Région met sur la table, en plus pour la SOFICO, 36.250.000 millions pour pouvoir faire un certain nombre de travaux supplémentaires. Très bien, cela correspond d'ailleurs à ce que vous nous avez expliqué lors de la discussion en Commission du décret SOFICO.

Par contre, si je prends de manière globale le Programme 13.02 et que je retire tout ce qui est SOFICO puisque j'ai fait un calcul que je viens de vous exposer : je prends mon Programme 13.02 en ayant retiré tout ce qui était alloué à la SOFICO, la diminution est de 68.200.000 euros. Vous pouvez faire le calcul avec moi. D'un côté, vous avez un programme hors SOFICO qui diminue de 68.200.000 euros, et de l'autre côté, vous avez des moyens supplémentaires alloués à la SOFICO de 36 millions d'euros. Vous calculez aussi bien que moi ; il y a 32 millions en moins pour faire les travaux qui sont prévus sur les voiries wallonnes. Ou alors, de nouveau, on n'a pas la même calculette et j'ai encore raté une subtilité des budgets et ajustements budgétaires Région wallonne, mais cette fois, je ne le pense pas. Pour moi, il y a moins de moyens alloués. La fameuse déclaration de tout à l'heure de dire : « Plus d'investissements, car plus d'emplois », je ne vois pas comment vous allez pouvoir la mettre en oeuvre.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Lorsque je regardais le budget, par rapport à l'année dernière, où l'on avait le budget, puis le justificatif, c'est-à-dire tous les travaux qui devaient être faits par province : ici, il est mis pour les voies hydrauliques, mais pas pour les routes. Est-ce dû au problème du décret SOFICO ? Je voudrais connaître la raison pourquoi ce n'est pas mis. L'année passée, j'avais pu voir dans ma région quelles étaient les routes, les contournements qui auraient pu être faits. Ici, je n'ai pas accès à ces données.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Ecolo). – Deux réactions brèves car on a encore de grands champs à défricher, en Agriculture, Monsieur le Ministre. Je réinsiste encore un peu par rapport à l'intervention que j'ai faite tout à l'heure sur l'entretien du réseau. Vous l'avez dit, entre les lignes : le SPW va retrouver un peu de marge de manoeuvre parce qu'il va être dégagé d'une série de choses. Je ne parle pas de budget ici, mais de temps, de compétences que l'on peut affecter à d'autres choses. J'insiste vraiment sur l'importance de la méthode, et peut-être de la planification, de la communication. Je crois que c'est souvent l'objet de questions, au niveau de ce que décide le SPW, des échéances. Il y a un manque de communication, et sans doute aussi, un manque de concertation avec les autorités locales. On y reviendra sûrement aussi régulièrement sur le lien avec les plans communaux de mobilité et ce que les communes considèrent comme étant des priorités.

Enfin, point de vue méthode, le SPW, pas de façon identique partout, a parfois pas mal de choses encore à faire évoluer en termes d'intégration de la mobilité douce dans ses travaux.

Deuxième chose. Je ne pensais pas que l'on viendrait là-dessus avec autant d'éléments ; mais vous avez évoqué la question du contournement de Couvin. Deux choses sur ce contournement : si j'ai bien compris ce que vous avez dit, vous êtes plutôt partisan d'attendre l'avis de la Cour concernant le DAR, à savoir ne pas lancer de chantier avant d'être au clair.

M. le Ministre Lutgen s'exprime hors micro.

M. Dupriez (Ecolo). – C'est plus une question d'échéance que d'option. Ce que je voudrais peut-être vous dire en anticipant les budgets suivants, parce que vous dites souvent : « On a beaucoup de plaisir à se retrouver, on se retrouvera dans un an pour les budgets suivants » : on avait évoqué une estimation budgétaire pour ce contournement de 136 millions d'euros. Je ne suis pas spécialiste, mais je pense vraiment qu'à un moment donné, il faudra être certain que l'évaluation est correcte et, peut-être, mettre à jour cette évaluation. Cela me paraît vraiment très peu — si j'ose dire — par rapport à l'ampleur des chantiers qui sont nécessaires à Couvin. Le jour où l'on devra avoir une discussion budgétaire, il faudra des estimations à jour par rapport à cela.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Je vais décevoir M. le Ministre, mais je ne vais pas parler du contournement de Couvin. Je voulais simplement évoquer une suggestion et une réflexion. La réflexion est la suivante. Pour revenir sur un élément qui est relativement marginal dans le budget — soyons clairs — de l'augmentation des crédits pour les organisations internationales en matière de voies navigables : vous avez eu la courtoisie de rappeler qu'il y avait effectivement, une fois tous les deux ans, un événement important et qu'on l'organisait. C'est l'occasion de rappeler, Monsieur le Ministre, que dans le cadre de la présidence tournante de la Commission internationale de la Meuse, la Région wallonne a, effectivement en 2009 et 2010, la joie de pouvoir présider aux travaux de cette Commission internationale et qu'un Symposium va d'ailleurs être organisé par vos services. Mais je pense qu'il y a une compétence couplée avec le Ministre Henry. A Liège, dans les mois qui viennent, au premier semestre, on ne manquera pas de voir effectivement s'il échet de faire appel à l'équipe pour pouvoir bénéficier de ces subventionnements.

Mme la Présidente. – On est bien ici dans le budget des Travaux publics ?

M. Prévot (cdH). – Oui. On est dans les voies navigables : c'est l'AB 33.02. Pour ce qui concerne la suggestion plus large, je ne partage pas vraiment le point de vue de M. Dupriez lorsqu'il dit que le SPW a du mal à intégrer encore les modes doux. Je pense qu'honnêtement, pour le voir presque jusqu'à l'indigestion — et ce propos n'engage que moi à travers tous les projets que l'on a eu l'occasion de mener-, je peux vous dire qu'il sont très au fait de vouloir faire la promotion des modes doux, parfois à l'excès, dans des configurations qui ne s'y prêtent pas à mon sens. Ce n'est pas pour autant, qu'il ne faut pas homogénéiser l'approche un petit peu partout.

Ce qui serait particulièrement intéressant, c'est de veiller à une bonne articulation entre les travaux mis en oeuvre à l'échelle locale, notamment à travers les plans triennaux et le SPW en particulier pour la problématique des trottoirs qui reste effectivement une difficulté première parce que du côté des routes régionales, on estime être compétent pour les pavés, mais c'est la commune qui doit assurer le fond en-dessous des pavés. Il y a un élément de cet ordre qui ne clarifie pas nécessairement la donne et qui, dès lors, handicape au niveau des communes, la mise en oeuvre de volontés de réaménagement et de rénovation de certains espaces et de trottoirs, en particulier.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Binon.

M. Binon (MR). – Pour dire à M. le Ministre qu'il a oublié mes 60.000 euros : il n'y a pas

répondu. Une autre chose plus importante financièrement et qui m'a échappée tout à l'heure, c'est l'augmentation importante sur la dépense d'énergies. Je voudrais avoir une petite explication. On a une forte augmentation : on passe à 4.730.000 euros, au lieu de 3.406.000 euros, alors que l'ajustement 2009 était à 3.406.000 euros. Il y a une forte augmentation dans les dépenses d'énergies. On va plus vers la diminution, avec l'extinction de l'éclairage.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen. C'est le dernier tour de réponse, avant de passer au volet Agriculture.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – C'est une précaution de l'augmentation du coût de l'énergie. Ce n'est pas autre chose. J'espère que ce ne sera pas le cas, mais c'est de la précaution. D'après les différents paramètres que nous pouvons avoir, et qui sont donc impactés pour la réalité de l'ensemble des dépenses liées à des aspects énergétiques.

Il y avait d'abord l'intervention de Mme Cassart-Mailleux. Effectivement, la liste des routes n'est pas annexée. Reconnaissons, et nous avons fait l'exercice sur les années précédentes : cette liste était peu respectée pour qui s'y retrouvait. Elle était reprise à titre très indicatif. Croyez-bien, la conséquence de cela, c'est que cela créait parfois de faux espoirs, parfois plus de difficultés sur le terrain qu'autre chose, parce qu'il y avait des gens qui prévoyaient toute une série d'éléments par rapport à cela et que cela ne se faisait pas. C'est un premier élément.

Deuxième élément. C'est ce que j'ai dit tout à l'heure par rapport à la SOFICO, notamment, mais pas exclusivement. C'est la réalité de l'objectivation de l'ensemble des travaux : aspect qualité, aspect sécurité. La liste qui sera établie — le hit parade. La planification, grâce à des moyens complémentaires — 600 millions d'euros — sur les différentes années 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014. Vous aurez de façon la plus précise possible, tenant compte malgré tout des difficultés qui peuvent être liées à un marché, à l'annulation de celui-ci, à des aspects de météo, à toute une série d'aspects : la planification peut être modifiée, mais qui doit être argumentée. Ce n'est pas le tout de dire : « On doit arriver à cela en termes de communication », cela répond d'ailleurs en partie aussi à M. Dupriez — d'accord, si c'est prévu pour 2011, et si ce n'est pas en 2011, mais il faut expliquer, argumenter et dire « parce qu'il y a eu un problème pour telle et telle raison ». On le fera différemment et je crois que cela me paraît plus prudent et plus juste, par rapport à la réalité et à la vérité, tout simplement.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je crois que c'était très peu respecté. Libre à nous, par le biais de questions écrites, mais évidemment pas du tout orales, de voir ce qui s'est fait et de voir l'évolution des travaux au courant de l'année 2010. On aura au moins la réalité de terrain.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Pour répondre à M. Mouyard : vous essayez de reconstituer le budget, c'est à tout fait votre travail et bravo pour cela. Mais j'essaye de reconstituer votre constitution.

Sincèrement, nous sommes partis dans quelque chose qui est, à mon avis, plus complexe. Vous pouvez retourner les chiffres et faire les additions comme vous voulez, vous arriverez toujours au même résultat : c'est que le montant total global est d'un peu plus de 304 millions d'euros pour les travaux publics, pour les routes, sur l'ensemble des budgets Travaux publics qui sont dans mes mains. Cela correspond effectivement au montant de la réalité de 2009. A ceci près, la réorganisation telle que je la propose, les aspects TVA — et je ne peux pas aller au-delà de ce que je vais vous dire — interviennent positivement au niveau de la SOFICO. Il y a des réductions — non pas de moyens qui sont destinés aux travaux, que du contraire — de coûts directs ou indirects, mais qui ne sont pas calculables. Cela veut dire qu'avec le même montant, on fera plus, on fera mieux et c'est pour cela que j'ai dit dans mon intervention en introduction : c'est bien l'objectif, faire plus de routes. Ce n'est pas uniquement dire : « On passe de 10 millions d'euros à 11 millions d'euros ». Il faut donner des moyens complémentaires :les 600 millions d'euros. Ces moyens sont mieux utilisés. C'est éviter des doublons, c'est éviter des marchés publics qui sont doubles en le SPW et la SOFICO. C'est éviter aussi tout cela. Je vous rassure et je vous garantis que les montants tels qu'ils ont été revus, correspondent bien à la réalité de 2009. C'est-à-dire que pour 2010, nous consolidons quelque part les montants et nous avons cet espace complémentaire qui interviendra, si la SOFICO obtient des montants à concurrence de 600 millions d'euros sur la période 2010-2011, puisque c'est plus ou moins sur cette période que ce montant de 600 millions d'euros pourra être utilisé. Quand je dis 600 millions d'euros, c'est 500 millions d'euros pour être précis, puisque c'est 500 millions d'euros hors TVA.

On peut faire l'exercice, et c'est une proposition : passer du temps avec vous la semaine prochaine, ou

la semaine d'après avec des collaborateurs pour reconstituer, pour refaire les choses. Je peux comprendre. On peut prendre les choses d'un côté ou de l'autre, on arrivera chaque fois à la même chose. C'est donc bien une consolidation de ce qui a été prévu et des moyens complémentaires au travers de l'ouverture qui existe par rapport aux moyens des 600 millions d'euros.

Mme la Présidente. – M. le Ministre ayant terminé de répondre...

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Petite correction vis-à-vis de M. Binon : on cherche effectivement, on vous donnera la réponse et on peut vous la donner et la joindre au rapport, mais je n'ai pas la réponse dans l'immédiat. Mais je veux bien vous la fournir.

M. Binon s'exprime hors micro.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je ne pense pas, mais on vous donnera la réponse ; on est en train de reconstituer les choses.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Un département étant terminé, il est 12 heures 30 minutes : c'est simplement pour voir un peu comment vous organisez la suite de nos travaux.

Mme la Présidente. – Ma proposition de tout à l'heure ayant fait le tour des Partis pour savoir ce qu'ils avaient dans « le tube », j'ai bien compris qu'on allait continuer la Commission jusqu'à 13 heures — 13 heures 30 minutes puisqu'il semblait qu'on pouvait terminer le tout ce matin et donc inutile de retenir un Parlementaire, une Parlementaire, sur le temps de midi et avoir juste, par exemple, le Patrimoine à traiter après. Si vous êtes toujours d'accord, moi je reste dans cette logique. Ici, on va terminer les Travaux publics. J'ai entendu, par rapport au questionnement de M. Mouyard, la proposition du Ministre que m'est bien rentrée dans la tête, qu'à la Commission dans 15 jours, si vous avez encore des questions bien précises...

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Ce n'est pas du tout cela que j'ai dit.

Mme la Présidente. – Moi je l'ai entendu comme cela. Mais je l'invite à formuler la question par écrit, ou en question orale, et vous pourrez répondre. Une séance plénière ne donnera pas lieu à faire des allers-retours autant que je vous l'ai permis ici.

Fait personnel

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Attendez, Madame la Présidente, fait personnel ...

Mme la Présidente. – Je vais écouter la proposition de M. le Ministre.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Madame la Présidente, la proposition que j'ai faite à M. Mouyard, de toute façon il y a, d'une part, la réalité du travail parlementaire, Mme Servaes va faire un rapport en plénière, et puis chacun pourra retrouver l'espace qu'il aura envie de retrouver et poser toutes les questions qu'il veut.

En attendant, puisque je vois qu'il y a des difficultés de reconstitution, et ce n'est pas du tout une critique ou péjoratif ce que je dis à votre égard, je ne me permettrai pas cela, croyez-le bien. Je veux bien, et mes collaborateurs sont à votre disposition la semaine prochaine à mon Cabinet ou la semaine d'après, pour venir et dire « je ne comprends pas » ou « comment on reconstitue les choses ». C'est une proposition. On fixe rendez-vous et puis voilà. Mais cela n'a rien à voir avec le travail de la Commission. Parce que si dans un mois on repart sur le budget, on peut faire toutes les séances sur le budget. Je ne suis pas sûr que cela soit la réalité de l'exercice. Ou alors on continue toute la journée aujourd'hui, ou toute la nuit.

Mme la Présidente. – Re-fait personnel. Je n'ai jamais dit qu'on allait faire un débat. J'ai dit qu'il lui reste encore des outils en mains : la question écrite, la question orale, avec lesquelles il peut encore travailler.

L'incident est clos.

Discussion générale
(Suite)

Mme la Présidente. – Avançons.

J'invite maintenant les Parlementaires qui veulent intervenir sur l'Agriculture et si j'entends bien M.

Prévot, c'est lui qui veut commencer puisqu'il a l'air fort pressé.

Je donnerai ensuite la parole aux autres Parlementaires qui veulent s'inscrire dans le débat sur l'Agriculture.

Monsieur le Ministre, vous avez une proposition ?

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – J'ai une suggestion à formuler : que l'on fasse tout d'un coup maintenant : Agriculture, Ruralité, Nature et Patrimoine, toutes les questions, et comme ça on répond d'un seul coup. Parce que sinon, sincèrement, on ne tiendra jamais le *timing*. Il y a des choses qui sont croisées. Prenez l'exemple de l'Agriculture ...

Mme la Présidente. – Monsieur le Ministre, nous avons compris. On va tout regrouper. En avant.

La parole est à M. Prévot

M. Prévot (cdH). – Je ne résisterai pas au chant des sirènes puisque Mme Cassart-Mailleux estimait qu'il était de bon ton de laisser d'abord la parole à l'Opposition. Ce que je fais bien volonté et puis je reprendrai le micro si vous m'y autorisez.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Merci beaucoup Monsieur Prévot.

Monsieur le Ministre, j'ai déjà fait quelques allusions à l'ajustement 2009. Par rapport au budget 2010, j'ai évidemment quelques questions bien précises auxquelles, je suis certaine, vous pourrez me répondre.

Par rapport à l'AB 33.20 « subventions aux organismes de vulgarisation, d'encadrement et de promotion », nouvel AB. Elle se porte à 9.344.000 euros, en tant que moyens d'action que de moyens de paiement. Son objectif apparaît, à première vue, louable puisqu'il regroupe, suivant les voeux de la DPR les dotations à divers organismes qui avaient les mêmes finalités en matière de services aux agriculteurs. Le but est d'éviter des doublons et les concurrences. Cela concerne notamment la dotation au Centre économique Rural, au CRIOC, à l'Union des Villes et Communes pour la cellule rurale, aux Conseils de filières, à l'Association d'élevage, et ...peut-être bien à l'OPW. Il faut cependant noter un important problème, à notre sens, c'est évidemment la méthode employée, la transparence, ou plutôt le manque de transparence qui en découle. Comment savoir maintenant ce que va toucher l'OPW, le Centre de Marloie. C'est un flou total, du moins pour nous l'Opposition.

Je sais que vous n'allez pas changer le budget pour moi, simplement parce que je vous le demande, cela j'en suis bien consciente. Mais je crois que le seul moyen qu'on aura pendant l'année de vous contrôler sera par questions écrites. On devra à un moment donné, pour voir comment on a dispatché cet AB, avoir des questions écrites et que vous puissiez nous y répondre. En fait, regrouper un tas d'articles budgétaires en un seul, surtout quand les montants sont assez importants, et cela vous ne pouvez quand même pas le nier, ce n'est pas pour nous, Opposition, de la transparence.

Je voudrais simplement, Monsieur le Ministre, que vous nous expliquiez les raisons pour lesquelles vous avez fait cela et voir ce que cela va regrouper essentiellement, en vous disant aussi qu'il sera de notre rôle de déposer des questions écrites pour voir comment va se dispatcher, comment va évoluer cet AB.

A l'AB 41.07, vous avez un crédit qui augmente de 1 million d'euros. Augmenter les crédits à la recherche est évidemment tout à fait positif, et on s'en félicite. Mais les priorités en matière de recherche sont fixées par le Gouvernement sur base de l'avis du Comité de réorientation et d'évaluation des recherches agronomiques. Le programme justificatif nous apprend qu'une dizaine de projets de recherche nouveaux seront initiés en 2010. J'aurais aimé savoir ce qu'il comporte et connaître réellement les priorités du Gouvernement. Je me dis que ce serait aussi, par rapport aux produits laitiers, pour la transformation, ...

Par rapport à la promotion des produits agricoles, je ne vais pas répéter ce que j'ai dit tout à l'heure avec l'OPW. Mais c'est vrai qu'il y a cinq ans que je suis Parlementaire et il y a cinq ans que je reviens là-dessus en demandant quand nous allons enfin arriver à avoir un décret. C'est vrai que l'année passée j'avais peut-être été un peu fort en Commission du Budget. Vous m'aviez dit que le décret arriverait, mais pas cette fois-ci. Et je vous avais dit que ce ne serait peut-être plus vous. Mais, vous êtes encore là ! Et donc je me dis qu'à un moment donné, avant de partir à la présidence du cdH, il serait peut-être intéressant qu'on ait un décret. Je ne vais pas faire l'historique avec les *royalties* d'Equalis qui devaient être là. Je dis, et je serai très ferme par rapport à cela, à partir du moment où le secteur paye, le secteur doit décider une partie. Vous m'avez toujours dit : « on va regarder pour avoir une marge ». On ne va pas dire que si les boulangers paient 20, ils vont avoir 20 cette année-ci. Je peux tout à fait comprendre la philosophie. Mais à un moment donné, quand ils payent, ils doivent avoir un pouvoir de décision. J'ai dit aussi en Commission, on peut reprendre les comptes rendus, que je comprends que le secteur

paie une cotisation. Je ne suis pas là au point de dire «je ne veux pas qu'il paye». Si maintenant la marque Equalis ne rapporte rien, que le secteur paye, je peux encore le comprendre. Et je crois que le secteur lui-même le comprend aussi. Mais il a droit à une partie de la décision et celle-ci ne doit pas être que politique. Je me dis qu'à un moment donné il faudra vraiment avoir une position ferme par rapport à cela.

Par rapport aux aides agri-environnementales, quand je regarde les moyens d'action et les moyens de paiement, on se rend compte que l'encours diminue. C'est un point positif parce que, malgré tout, on se rendait compte, et je suis la première à le dire, quand vous avez hérité du dossier il y a 5 ans, l'encours était en MAE assez catastrophique. On voit maintenant que les moyens d'action diminuent. Cela veut dire que les agriculteurs rentrent moins de dossiers pour ces MAE . Il serait peut-être intéressant de les revoir, de voir si elles sont bien ciblées. On avait parlé à un moment donné de limiter, notamment un couvert d'engrais verts pour l'hiver comme les moutard. Moi je pense que ce serait vraiment une erreur. Pourquoi ? Parce que d'un point de vue érosion, d'un point de vue pluie, c'est vraiment très important. Je pense qu'encourager les agriculteurs à mettre un engrais vert, tout ce qui est pluie et tout cela est vraiment bien pompé dans le sol. Mais je crois qu'il faudra à un moment donné revoir ces mesures et voir pourquoi il y a un désintérêt. Est-ce peut-être parce que c'est un poids administratif important. Quand un agriculteur remplit sa déclaration de politique agricole, et cela est plus technique, au mois de mai, il doit déjà mettre les terres qui vont être soumises aux MAE pour l'année d'après. Je peux vous dire que cela est un peu excessif et la plupart des agriculteurs retournent au mois de septembre, octobre, s'ils n'oublient pas d'aller modifier. Il y a vraiment là un travail à faire qui serait important pour faciliter ces mesures-là qui sont tout à fait louables.

Par rapport à l'agriculture biologique, Monsieur le Ministre, allez-vous nous éclairer par rapport à la méthode en 2010. Je sais bien que vous avez répondu à une question lundi en Commission, mais j'avais dû m'absenter parce que j'avais un devoir à la commune. J'irai voir le compte rendu. Mais en deux, trois mots vous pouvez me dire quelles sont les lignes que vous allez prendre pour 2010. Quand on regarde l'historique en 2010, allez-vous faire réellement des versements pour l'agriculture biologique en 2010? Je n'ai pas repris le budget maintenant, mais je peux le faire après. On voit à un moment donné qu'il y a un zéro. Je me dis pourquoi en moyens de paiement vous avez fortement... Mais je vais regarder cela, pour ne pas prendre encore trop de temps. Si jamais, je reprendrai la parole deux minutes pour vous dire exactement la page.

Par rapport à l'AB 41.04 « intervention pour le soutien à la consommation des produits laitiers dans les établissements scolaires », cet article fait référence à un avant projet qui avait été l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 avril 2009 relatif à la cession de l'aide à certains produits laitiers aux élèves des établissements scolaires. On évoque bien un texte approuvé en première lecture au Gouvernement. Mais on n'a plus rien vu depuis lors. J'aurais aimé savoir, Monsieur le Ministre, à quoi cela en était. Est-ce qu'il y a un avis au Conseil d'Etat qui a été demandé ? Voir un peu comment vous allez vous orienter par rapport à cela.

Je terminerai Monsieur le Ministre, par rapport à la crise du secteur laitier. Il y a le secteur laitier, il y a aussi le secteur dans tout ce qui est céréales et cultures. Le secteur bovin pour le moment se porte bien et heureusement, et cela fait plaisir au secteur agricole. J'avais déjà posé la même question dans l'ajustement: on voit bien l'APAQ-W qui diminue, on voit bien les 500.000 euros pour les écoles, pour le lait. Mais pour le reste, à part peut-être les projets pour la recherche, je trouve que c'est maigrichon. Je me dis, Monsieur le Ministre, et vous avez l'aide des *minimis* on en a déjà parlé. C'est vrai que le calcul, comme vous l'avez dit tantôt, est assez simpliste de dire on l'augmente à 15.000, donc 7.500 vont en exploitation, je comprends très bien. On a souvent dit que l'Europe cadenassait, qu'elle ne permettait pas de faire des aides. On était cloisonné, on était embarqué dans certaines directives européennes, on ne faisait pas ce que l'on voulait. Maintenant l'Europe nous permet de faire certaines choses, il faut le reconnaître, même si vous allez peut-être me dire que c'est un cadeau empoisonné. Et je ne vois rien dans les budgets qui puisse réellement trouver une solution par rapport à la trésorerie du secteur agricole. Vous allez me dire qu'il y a tout ce qui est crédits soudure. Mais les crédits soudure ont une importance, mais ce n'est pas la meilleure solution. Cela donne un endettement supérieur à la ferme. Je ne critique pas complètement, mais ce n'est pas la solution adéquate. Et je voudrais savoir pourquoi vous n'avez absolument rien prévu dans ce budget par rapport à la règle des *minimis* et, si je ne les ai pas vus, me dire où sont les chiffres.

Dernière chose. Je ne vais pas revenir sur le complet. De toute façon l'ajustement budgétaire 2009 on en a un peu parlé. Tout ce qui est AIDA et ISA. Je crois que par le biais de questions écrites ou orales on fera aussi le point, mais au cours du deuxième trimestre 2010 pour voir un peu où cela en est. Le problème c'est que vous allez peut-être récupérer de l'argent si les investissements sont moins gros. Je n'ai pas dit que cela vous réjouissait, c'est un fait. Cela ne réjouit personne. Mais le problème c'est tout ce qui est en amont et en aval.

Là c'est réellement un problème. Il y a pas mal d'entreprises travaillant en aval qui ont déjà fermé.

Dernière réflexion, et puis je laisse la parole à d'autres. J'ai souri un peu quand, au début de votre énoncé, vous me dites « secteur agricole, secteur économique à part entière ». Parce que quand je vois que sous l'ancienne législature, quand on a réorganisé le SPW, où a-t-on mis l'agriculture ? Avec l'environnement ! Moi j'ai toujours été demanderesse à ce qu'on la mette avec l'économie. Je n'ai pas dit que vous étiez le seul responsable.

M. le Ministre Lutgen s'exprime hors micro.

Par rapport à AIDA et ISA, comme je l'ai dit tantôt à l'ajustement, il faut vraiment regarder cela de très près, voir comment on va consommer les budgets, pour, à un moment donné, prendre un arrêté et élargir. Si maintenant, les plus désireux et les acteurs qui en ont le plus besoin ne consomment pas les budgets parce qu'ils n'investissent pas, alors plutôt élargir à d'autres agriculteurs.

Voilà M. le Ministre. Merci .

Mme la Présidente. – Merci Mme Cassart-Mailleux. Je fais un tour de table. M. Prévot aimerait intervenir, M. Bolland, Mme Fassiaux-Looten, M. Dupriez, Mme Saenen.

La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Je voudrais, juste en introduction, remercier Mme Cassart-Mailleux, même si ce n'est peut-être pas mon rôle, mais je le dis quand-même, pour le côté constructif de ses remarques. Parce que c'est assez à l'opposé de ce que l'on a pu connaître notamment hier en Commission du Budget. Et donc je trouve que c'est suffisamment constructif pour être souligné de la part du groupe MR.

En ce qui concerne les remarques qui étaient les miennes sur les autres aspects, Agriculture, Environnement, Forêt, Nature, on fait la totale, si j'ai bien compris. Une douzaine de questions bien ciblées suivies de réponses très succinctes. C'est comme en Commission du Budget, ce qui fait peur, ce n'est pas la durée de la question, mais c'est la durée des réponses, avec le Ministre du Budget.

L'AB 12.10, c'est un nouvel article qui a été créé dans la partie, le programme 15.02, coordination, agriculture, environnement, où 115.000 euros sont inscrits pour le suivi de dossiers en lien avec le développement durable. Alors, en soi, c'est évidemment séduisant . Je souhaitais juste savoir ce que vous visiez. D'une manière précise, quelles étaient les intentions derrière cet intitulé ? Quelle pourrait être la destination de ces 115.000 euros ?

Il y a un autre article budgétaire nouvellement créé, à savoir le 12.29, doté de 730.000 euros. Très clairement, on sait à quoi ils seront destinés, puisque ce sont les frais liés à la présidence tournante de l'Union européenne. Ma question était plus en marge de cet AB, à savoir si vous aviez déjà à ce stade une idée de la nature des événements que vous pourriez organiser. On sait que l'agriculture est évidemment au coeur des débats au niveau européen. On a là une opportunité extraordinaire qui va nous être procurée de pouvoir donner une tonalité en matière agricole. Avez-vous déjà, quant à la nature des rendez-vous, quelque chose de déterminé ?

Il y a un autre article budgétaire, le 35.01.40, où 300.000 euros en moyens d'action sont prévus pour le doublement des subventions à des organismes et des sociétés dans le cadre des relations internationales gérées en collaboration avec Wallonie-Bruxelles-International. J'aurais juste voulu savoir ce que vous visiez spécifiquement, si c'étaient des moyens destinés à accentuer une campagne à l'exportation, par exemple, de certains produits X ou Y. Quelle est la finalité de cet article ?

Dans un autre registre — je ne vais pas répéter ce que Mme Cassart-Mailleux a pu dire, parce que j'avais effectivement aussi identifié la nouvelle AB 33.20, mais donc je vous fais grâce de ma question. Elle colle à celle de Mme Cassart-Mailleux.

Vous avez maintenu l'AB 41.02 avec des montants en moyens d'action et en moyens de paiement de près de 19 millions d'euros, comme subventions au CRAW de Gembloux. Je ne doute pas qu'outre l'élu de l'arrondissement de Namur, que je suis, même le bourgmestre de Gembloux serait intéressé à la question que je vais pouvoir poser. Cela vise non seulement des dépenses de fonctionnement et d'investissements. C'est surtout pour moi, l'occasion de poser la question : où en est-on, quant à ce dossier ? Pouvez-vous faire le point sur ce sujet, notamment eu égard à la dénonciation par voie de presse qui a été réalisée, il y a à peu près un an, par un député fédéral écologiste, qui s'indignait de l'état des bâtiments. On sait qu'il y a aussi une articulation avec le Fédéral. C'est l'occasion de pouvoir faire un peu le point sur cette question.

Un petit coup de chapeau par rapport à l'AB 31.01.12 « Aides aux investissements agricoles », puisque les moyens d'action sont multipliés par 6 et les moyens de paiement par 2. Cela vise évidemment les subventions à intérêts en primes en capital pour la révision des dossiers sur les périodes 2000-2006. Juste une question par rapport à

l'AB31.04.12 « L'aide aux investissements dans les exploitations agricoles 2007-2013 » où là, il y a une diminution sensible des moyens d'action et de paiement. C'était juste pour en connaître les motifs.

L'AB 31.09 « Aides à l'agriculture biologique ». On a une augmentation, ce qui fera plaisir à beaucoup de personnes autour de la table, de plus de 20 % des moyens d'action et de 15 % des moyens de paiement. C'est aussi l'occasion de voir un peu comment se porte la filière des produits bio en Région wallonne et si à travers cette augmentation des moyens d'action et de paiement, vous avez une visée particulière à l'égard de cette filière de produits bio.

Mes propos seront les mêmes par rapport à Mme Cassart-Mailleux sur les 500.000 euros en plus, pour le soutien aux produits laitiers dans les établissements scolaires. Je pense que c'est en droite ligne avec la politique que vous menez opportunément. C'est l'occasion de faire le point, où en est le projet d'arrêté à ce sujet. Y a-t-il une estimation du nombre d'écoles qui pourraient en bénéficier ? Quelle serait la latitude qu'il leurs serait réservée ?

L'AB 63.02 sur les « subventions pour la construction d'abattoirs ». Vous avez 1.200.000 euros. Le justificatif évoque notamment des projets relatifs à l'année 2009. C'était juste pour savoir ce qu'il en sera plus précisément pour 2010. Quid notamment du marché couvert de Ciney et des petits abattoirs pour volaille ?

Pour le volet Forêt, Nature, Chasse, Pêche et Traditions, un AB 12.06.11, qui passe de 170.000 euros à zéro en ce qui concerne notamment la lutte sanitaire wallonne. On sait qu'il y a trois ans, elle avait été créditée de 230.000 euros. C'était notamment destiné à intervenir en forêt wallonne, suite à l'explosion des populations de scolytes attaquant l'épicéa. Une part importante du crédit est destinée à la recherche. La question est de savoir pour quel motif aujourd'hui, peut-on s'autoriser à mettre l'article à zéro. Le phénomène est-il enraillé ? Est-ce un plan d'actions qui se fait par ailleurs ?

Même question par rapport à Natura 2000. La question s'est par rapport à l'élaboration des arrêtés de désignation des sites. Où en est-on ? Ne pas perdre de vue aussi l'objectif 2010 et le décret à la biodiversité. Cela vous le savez. Il y a aussi quelques AB qui indiquent zéro. C'est juste pour avoir une indication de la politique en matière de Natura 2000.

Deux dernières questions. Vous avez maintenu, à juste titre, les montants d'indemnisation pour les dégâts des espèces protégées. C'est le 31.01.41. Ce sont les mêmes crédits que l'an dernier ; il n'y a pas de problème : 100.000 euros, notamment effectivement pour le blaireau, le castor, la loutre, le héron cendré, et le grand cormoran. La question est plus de savoir par rapport aux sangliers et les dégâts qui sont aussi causés par ces derniers. A un moment donné, on ne pourrait pas aussi faire appel à cet article budgétaire ?

Rires dans l'Assemblée.

M. Prévot (cdH). – Je pose la question pour voir aussi par rapport à tous les dégâts causés par les sangliers, quelle pourrait être l'attitude à adopter.

Dernier élément. Vous avez en matière d'espace rural et naturel, un nouvel article 63.01.29 avec 500.000 euros qui sont prévus comme subventions aux pouvoirs publics pour les projets-pilotes en vue d'améliorer le cadre de vie en milieu rural. Je salue ce nouvel article.

Ma question est d'en savoir un peu plus.

Rires dans l'Assemblée.

M. Prévot (cdH). – En tout cas, ce que vous êtes en capacité de pouvoir me livrer comme information, par rapport à cet article — qui, je n'en doute pas — ouvrira de belles opportunités.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bolland.

M. Bolland (PS). – Juste quatre remarques ou suggestions.

La première concerne le budget qui nous est présenté de l'APAQ-W . Je vous avais interrogé sur les évaluations des actions menées par l'APAQ-W . Vous m'aviez répondu qu'il y en avait, ce dont je ne doutais pas, bien entendu. Ce sur quoi je suis un peu surpris, c'est que dans les affectations budgétaires prévues pour 2010, on voit que c'est la reproduction de 2009 de façon linéaire. Or, dans la vie, il y a toujours de très bonnes choses qui se font et d'autres qui sont un peu moins bonnes et qu'il faut ajuster. C'est la vie ; ce n'est pas une critique en tant que telle. Je pense qu'il serait peut-être opportun qu'au niveau de l'APAQ-W , on puisse, à la lumière des évaluations sur l'impact des mesures de promotion mises en oeuvre, pouvoir peut-être réajuster en augmentant les crédits pour ce qui a un impact important et peut-être en les diminuant pour les actions qui en ont moins.

La deuxième remarque par rapport au fonds piscicoles. C'est là que se trouve la source des subventions pour les fédérations de pêche, qui sont très actives et qui ont fait un travail assez

remarquable les derniers mois. Simplement une petite suggestion.

Rires dans l'Assemblée.

Dans ce fonds piscicole, en réalité, il n'y a qu'une réalité, qu'une recette, puisque ce sont les permis de pêche. Mais ce fonds piscicole prend à sa charge le paiement des avocats dans les procédures en matière de pollution. Eventuellement, n'y a-t-il pas moyen, s'il y a à un moment donné des indemnisations qui sont dues, qu'elles soient affectées au niveau de ce fonds pour pouvoir, par voie de conséquence, pouvoir augmenter les subventions aux fédérations de pêcheurs.

Troisième point, mais cela a déjà été évoqué. Simplement un mot sur l'OPW. Apparemment, les crédits diminuent. Pouvez-vous donner une vision, une explication, ce que vous pensez sur l'avenir de cette institution ?

Dernier point. A l'AB 31.06 « Aides aux groupements agricoles », qui semblent diminuer. On sait très bien qu'un des problèmes, parce que tout cela est toujours très complexe et très multipolaire, des agriculteurs dans certaines situations, c'est de se trouver dans un rapport de force assez faible face aux intermédiaires. Il y a peut-être un intérêt à soutenir les groupements agricoles. Ici, la diminution de cette subvention me laisse un peu perplexe, mais peut-être qu'il y a une explication. Il y en a certainement une d'ailleurs. Je souhaiterais que vous me fassiez part de votre point de vue à ce sujet.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Toute une série de questions m'ont été chipées par les uns et les autres. Je vais essayer d'écrémer un peu.

Première question. Dans la Division organique 15 « Agriculture », une remarque concernant le dispositif des dépenses à l'article 13 sur la loi de la conservation de la nature de 1973, le dispositif prévoit une modification de cette loi. Or, le Parlement wallon a voté déjà — je crois que c'était une proposition de décret déposée par Mme Corbisier-Hagon et M. Callet — une proposition de décret qui portait les dispositions modifiant la loi sur la conservation de la nature. Je crois que l'on aurait pu supprimer cet article. C'est ma première remarque.

M. le Ministre Lutgen s'exprime hors micro.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Je vais m'associer à ce que Mme Cassart-Mailleux a dit par rapport à la rationalisation. On a l'impression qu'il y a dans le Programme 15.3 « Recherche » tous les articles supprimés qui deviennent la nouvelle AB 33.20. Est-ce que tout peut être rassemblé ? Est-ce que les moyens d'action seront garantis ? Mme Cassart-Mailleux a cité le Centre d'économie rurale de Marloie. On pourrait citer d'autres choses. Je pense qu'il faut quand même être attentif à ce que les uns et les autres ne soient pas spoliés, mais je crois que vous y êtes très attentifs.

Par rapport aux abattoirs, j'aimerais aussi m'associer à ce que M. Prévot a dit et être, en ce qui me concerne, un peu plus attentive aux petits abattoirs. Il est vrai que même s'il est difficile de rentabiliser un abattoir situé en milieu rural parfois éloigné des grands centres, mais vous voyez duquel je veux parler, de Chima. Je crois qu'il faut même favoriser les outils, où que ce soit et dans n'importe quelle région. On a bien du mal, c'est une intercommunale aussi. Je crois que là il faut avoir le souci d'aider les petits outils mis à la disposition du monde agricole.

Je voulais aussi m'associer à l'aspect « vert » dans le cadre de la diversification du monde agricole. Je crois qu'il y a des tas de potentiels — on en a déjà parlé — que ce soit la surface des toits des entreprises agricoles, etc. Je crois que l'on devrait davantage, peut-être, intensifier notre aide. C'est un potentiel important de production d'énergie durable verte.

Je voudrais aussi vous poser la question par rapport à la baisse de crédit des aides aux zones défavorisées. C'est l'AB 51.04 du Programme organique 15.04. Comment expliquer cette baisse de crédit ? Je crois que les agriculteurs situés dans des zones défavorisées ne peuvent pas se permettre de recevoir moins de soutien de la part des pouvoirs publics. Il y a donc là aussi un éclaircissement que je voudrais avoir.

Enfin, il y a la question de la formation du monde agricole. Je crois que l'on en a déjà parlé pas mal aujourd'hui : je crois qu'une formation, qu'elle soit initiale, qu'elle soit permanente, est importante et je vois qu'il y a une diminution, minime bien entendu. Mais je crois que l'aide au monde agricole ne peut pas se permettre de voir cette diminution.

J'en ai terminé pour le moment.

Mme la Présidente. – Merci Mme Fassiaux-Looten.

La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Ecolo). – Monsieur le Ministre, c'est un peu frustrant de venir si loin dans la file. Il y

a tant de questions qui ont déjà été posées, mais c'est le jeu. Mais l'important c'est d'avoir des réponses. Beaucoup de questions que j'avais notées peuvent être barrées dans ma petite liste, mais il y en a quelques unes sur lesquelles je voudrais appuyer.

Présidence belge : M. Prévot en a parlé — ce serait intéressant de vous entendre — et peut-être en lien avec quelque chose qui n'est pas tout à fait clair mais qui semble être compris dans ce projet qui touche à la biodiversité 2010 : y a-t-il là-dessus des initiatives spécifiques envisagées ? Une petite interrogation concernant cet article budgétaire-là : je ne comprends pas très bien ce qui est expliqué par rapport à une estimation du budget de 450.000 euros est-il dit, dont 50.000 euros à charge du Fédéral, mais le budget inscrit est de 730.000 euros. Il y a une explication que vous pourriez peut-être nous donner sur le montant.

Je n'ai pas eu l'occasion de sortir la calculette pour tout additionner et voir où il y avait des glissements. J'ai été étonné que beaucoup d'articles concernant des cofinancements PDR diminuaient — pas tous, mais un très grand nombre, à part celui qui concerne la promotion d'études et les contrats de services cofinancés par l'Europe où, là, il y a une augmentation importante. Je vous pose la question : est-ce lié à l'avancement trop faible d'un certain nombre de PCDR, à des modifications de politiques ? Mais sans vouloir reprendre la liste ici — ce serait fastidieux -, cette régression des cofinancements m'a frappé.

Je me réjouis de voir que bientôt nous ne devrons plus payer un conseiller agricole à Paris, dont je me demande quelle est sa mission exacte. Mais je constate qu'à partir du 31 décembre 2012, ce sera fini. Je suppose que ce n'est pas possible d'aller plus vite.

Une augmentation qui n'est pas anodine de l'article budgétaire 12.01 relatif à la documentation, aux relations publiques, séminaires, colloques, etc... Y a-t-il des projets spécifiques neufs là-dessus ou est-ce que ce sont plutôt des regroupements de crédits qui étaient plus dispersés auparavant ?

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Ce sont des regroupements.

M. Dupriez (Ecolo). – La réponse est claire.

Par rapport au plan Pluies, il est sorti de vos compétences et il est, si j'ai bien compris, chez le Ministre-Président. C'est bien cela ? Car il y a ici des articles qui sont mentionnés mais qui passent à zéro, et donc, mon interrogation se fait par rapport à la mise en oeuvre du Plan Pluies, qui est un élément assez important entre autres par rapport à la question des conséquences des changements climatiques. La mise en oeuvre du Plan Pluies est importante et je voudrais savoir si, de ce côté-là, nous avons nos assurances.

Maintenant, je voudrais revenir sur ce qui a déjà été évoqué, entre autres par Mme Cassart, et qui me paraît essentiel. D'une part, autour du fameux article 33.20 « Subvention aux organismes chargés des missions de vulgarisation, d'accompagnement et de promotion » et d'autre part sur la recherche : je pense qu'on a là deux politiques vraiment importantes pour lesquelles, par rapport au monde agricole, on a d'énormes marges de manoeuvre par rapport à beaucoup de choses qui sont très dépendantes de l'Europe. Autant sur le financement de la recherche que sur, ici, l'accompagnement, la promotion et la vulgarisation : nous sommes libres de faire pratiquement ce que nous voulons en termes d'orientation.

Au-delà de la question des chiffres, ce qui me paraît essentiel, c'est vraiment les missions qu'on donne à la recherche ou aux organismes qui s'occupent de promotions et comment faire en sorte pour qu'ils orientent vraiment notre agriculture de différente façon.

La première question et elle a été évoquée en effet : pourquoi l'APAQ-W, qui est tout à fait stable, et finalement n'est-il pas logique de regrouper alors l'ensemble, y compris l'APAQ-W dans le 33.20 ? Ce n'est peut-êter pas pertinent, mais en tout cas, techniquement parlant, ce serait bien.

Je trouve que par rapport à tout ce qui concerne la promotion, l'enjeu reste vraiment les objectifs politiques que l'on veut se donner. Contrairement à ce qui a été dit, je pense que c'est l'application de la DPR, mais c'est très cohérent de regrouper toutes ces fonctions. L'étape suivante, évidemment, c'est de redéfinir et de préciser les missions que l'on veut donner à ces organismes, et de leur donner des missions qui soient réellement déterminantes en termes d'orientation. On a déjà eu l'occasion de discuter il y a quelques semaines de la campagne sur les pains, dont je ne pense pas beaucoup de bien par rapport à l'orientation que cela donne à la filière. Je pense qu'on en aura d'autres, mais cela me paraît essentiel. Et alors de mettre en lien avec d'autres articles qui ont été évoqués : 614.000 euros pour les fruits à l'école, 500.000 euros pour le lait à l'école, ce sont des gros budgets. C'est vraiment intéressant et, de grâce, ne séparons pas ces budgets-là de la réflexion sur les filières, sur la promotion, etc. : on peut faire du lien entre les deux. Je vous donne un exemple anecdotique ou précis : si, dans le cadre de la promotion des fruits à l'école, on dit : « Il faut du saison, il faut du bio, ou du fruit net », il faut des

cultures intégrées. On est clairement dans une dynamique de marchés publics, le plus souvent, qui oriente l'agriculture. Si pour le lait, on ose, pourquoi pas, privilégier le lait pasteurisé — voire même le lait cru là où c'est possible, pour des questions de santé, d'une part, mais aussi par rapport à l'agriculture, on a quelque chose qui peut orienter — et je ne dis pas le Wallon : cela, on ne pourrait pas — mais sur la qualité des produits, on peut parfaitement mettre des critères qui peuvent nous amener à privilégier des filières plus locales.

M. le Ministre Lutgen s'exprime hors micro

M. Dupriez (Ecolo). – Sur les aspects régionaux, je suis d'accord avec vous. Sur les aspects qualité du produit, et je peux vous parler d'expériences très concrètes réalisées, on peut parfaitement le faire. L'Europe ne pourra jamais nous empêcher de passer un marché public disant : « Je veux du lait pasteurisé plutôt que du lait UHT ». Il n'y a rien qui vous en empêche, parce que là on est dans un critère objectif de qualité de produit. Je pense que cela est intéressant de l'avoir en tête. Le lait cru, c'est plus compliqué.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Le lait cru est interdit.

M. Dupriez (Ecolo). – Oui, pour le lait cru, c'est un peu plus compliqué ! Mais pour le lait pasteurisé, ça ne l'est pas.

Même idée par rapport à la recherche, où cela est un peu plus compliqué quand on voit les crédits parce qu'il y a un article budgétaire qui augmente : « Subvention à la recherche scientifique », c'est le 41.07. On passe de 6 à 7.000. Il y en a une série qui sont totalement stables, CRAW, Faculté à Gembloux. Il y en a un qui diminue : celui concernant le Centre wallon de recherche. On ne voit pas très clairement une augmentation, mais là, de nouveau, l'importance sera l'augmentation de la recherche.

Je voudrais faire une réflexion qui, finalement, est en lien avec ce que Mme Cassart a dit tout à l'heure. La recherche agricole, certainement : la politique que l'on a évoqué juste avant, — par rapport au maillage de petits abattoirs, d'outils — pour moi, pourrait s'intégrer assez bien dans la réflexion du plan Marshall 2.Vert sur les filières vertes. Je vous engage à faire le maximum dans la définition des filières vertes qui pour l'instant est en réflexion. On parle beaucoup d'énergie, d'éco-rénovation, de construction : c'est essentiel, mais la filière agroalimentaire, qui va de la semence du champ à l'assiette, est une filière qui peut être plus ou moins verte, qui est une filière économique. C'est de l'emploi, et c'est par essence du développement durable si l'on estime que le développement durable, c'est d'abord s'occuper des besoins les plus essentiels avec la création de nouveaux besoins. On est en plein dedans. Par exemple, par rapport à la recherche puisque le plan Marshall 2.Vert a un fort axe recherche : on a, peut être là, un potentiel pour développer de la recherche qui aille vraiment dans le sens chercher, vulgariser, accompagner les agriculteurs vers demain, mais de nouveau, peut-être, en orientant davantage.

Pour terminer avec cela, on a parlé du bio. L'aide au bio augmente dans le budget. Le gros souci aujourd'hui du développement de l'agriculture biologique — et on voit bien qu'on manque de produits bio par rapport à la demande — c'est l'accompagnement, et peut-être la recherche en amont aussi. Il y a des gens qui voudraient le faire, des fermiers qui veulent passer au bio. Mais on manque de capacité de vulgariser, d'accompagner, de former ces personnes qui veulent changer leurs pratiques. Il y a là, à mon avis, un enjeu important.

Je vais en rester là pour l'instant, en insistant peut-être sur cette réflexion sur les filières vertes.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Saenen pour la partie Patrimoine.

Mme Saenen (Ecolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, après cette discussion et ces questions sur l'avenir de l'agriculture, je voudrais venir sur une autre de vos compétences qui est peut-être, en cette période de crise de l'agriculture, pas la première priorité : c'est-à-dire le Patrimoine.

Avant, une première question concernant les subventions *Leader* : je les ai cherchées chez M. Nollet et chez vous, elles sont toutes à zéro, et je ne sais plus où elles sont mises. Je suppose qu'elles existent quelque part puisque de nouvelles conventions ont été signées, mais je ne les ai pas trouvées.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Ce sont des cofinancements.

Mme Saenen (Ecolo). – Cela est une petite parenthèse. Je remarque qu'au niveau du Patrimoine il y a une diminution globale du financement sauf peut-être en ce qui concerne la Cathédrale de Tournai, et aussi, de l'IPW.

En ce qui concerne le petit patrimoine, vous avez dit que, pour vous, c'était une opportunité et, en effet, pour moi, c'est une opportunité en matière d'emplois qui sont non délocalisables : en matière de développement économique, en matière de développement touristique, etc. Il y a une

diminution de moitié des budgets pour le petit patrimoine, et ceci au moment où on va faire la mise en oeuvre du nouveau décret, par exemple, sur les cimetières. Il y aura tout un travail à faire sur l'identification de ce patrimoine funéraire. Est-ce qu'en collaboration avec votre Collègue, le Ministre des Pouvoirs locaux, quelque chose serait prévu dans ce sens ?

Voilà en gros. Merci Monsieur le Ministre.

Mme la Présidente. – Merci Madame Saenen. Je pense qu'on clôture ce tour. Essayez d'être complets sinon nous n'arriverons pas à tenir notre promesse.

La parole est à M. Binon.

M. Binon (MR). – Je vais essayer d'être complet et court.

Simplement, et pour abonder dans le sens de Mme Saenen, c'est que la dépense afférente à la maintenance du patrimoine wallon a été énormément rabotée . C'est-à-dire que l'on passe de 1.300.000 à 350.000 euros, et c'est là que je me demandais tantôt s'il y avait une branche de l'Olivier qui était tombée, puisqu'on avait déclaré qu'on allait améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments classés. Je me demande où sont les crédits pour pouvoir réaliser cette amélioration énergétique dans les bâtiments classés et — croyez-moi, pour connaître un peu la matière — l'amélioration des bâtiments classés, cela coûte très cher et si on n'a pas de subsides pour le faire, s'il n'y a pas les moyens... Je vois que M. le Ministre a déjà la réponse : il fait un grand sourire ! Tant mieux pour vous parce que, vous savez, on s'interroge, mais on est content quand il y a une réponse, parce que l'on voit que vous avez prévu les moyens et qu'on pourra enfin réaliser.

M. le Ministre Lutgen s'exprime hors micro.

M. Binon (MR). – C'est bien.

Une autre question à la suite. Je ne reviens pas sur le petit patrimoine puisque cela a été dit. Frais de gestion et de fonctionnement de la Division du Patrimoine, qui, elle, augmente de 1 million : elle passe de 1.500 à 2.500 milliers d'euros.

Le dernier point, ce sont les études qui augmentent, qui doublent. Simplement, je ne fais pas de procès d'intention, mais on essaye de comprendre pourquoi les études doublent, pourquoi la gestion augmente de autant et pourquoi l'entretien et la maintenance du patrimoine diminuent.

Mme la Présidente. – Merci à tous les Parlementaires. J'aimerais que M. le Ministre répondent à toutes ces questions assez nombreuses, effectivement.

La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Madame la Présidente, merci à chacune et à chacun d'entre vous. Je me joins au commentaire fait par le Chef de groupe M. Prévot. Je me posais la question après de me dire : « Est-ce mieux d'avoir une Opposition parfois un peu plus comme çà ou une Majorité un peu plus comme çà, ou l'inverse ? »

C'est vous qui avez posé finalement le plus de questions, M. Prévot.

M. Binon (MR). – On n'est pas toujours à la même place !

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Voilà, je me suis juste posé la question. Ce n'était pas autre chose, je ne me permettrais pas, évidemment, de penser autre chose.

Pour répondre aux différentes interrogations des uns et des autres : tout d'abord, sur différentes interventions de Mme Cassart-Mailleux sur la réorganisation, en regroupant à l'intérieur d'une même AB l'ensemble des — je vais vous les citer : OPW, CRIOC et autres subventions qui sont concernées. C'est une clarification : ce n'est certainement pas un manque de transparence, puisque même si on prend l'exemple de l'OPW pour parler concrètement : l'OPW, c'est 1 million d'euros, et 1,6 million d'euros dans le passé. Cela ne nous obligeait pas encore à utiliser ce million d'euros. Le regroupement, en tant que tel, initiait la réalité de ce qu'on veut mettre en place en termes de réorganisation globale de la promotion, avec — et je suis évidemment parfaitement d'accord avec vous — l'aspect qui concerne la décision même de ceux qui participent financièrement, qui cotisent au niveau de l'APAQ-W, avec, sans doute et sûrement, la volonté d'utiliser l'APAQ-W — l'organisme officiel — pour effectivement organiser la promotion ; suivant les objectifs que nous fixons, suivant l'ensemble des éléments, et donc d'utiliser des opérateurs si elle-même n'est pas capable de l'organiser, premièrement.

Ici, nous sommes dans le cadre du budget : c'est simplement un regroupement, une addition finalement de ce qui était éclaté avant en plusieurs AB.

Deuxième élément, concernant la recherche, puisque vous dites : « Voilà, il y a un million d'euros en plus ». Ce million d'euros en plus, c'est pour la partie « Lait » : cela faisait effectivement partie du plan qui concerne le secteur laitier du mois de

juillet, en disant : on consacre des moyens complémentaires, supplémentaires, en donnant très clairement l'orientation au niveau du secteur du lait. Je veux bien revenir ici, par rapport aux différents choix et autres différentes priorités d'orientation dans le secteur du lait, et expliquer des choses : pourquoi ? comment ? Quels sont les choix qui seront faits à l'avenir ? Ce qui était demandé, et il y avait un vrai travail à réaliser — et heureusement, sinon si on n'a plus rien à faire, on s'embêterait — de regroupement d'orientation de la recherche vers de la diversification, vers de la création d'activités, de la création d'emplois également.

À Gembloux, toute une série d'acteurs, au niveau de la recherche, existent. Une procédure a été mise en place, mais quel est l'impact réel et l'effet réel sur l'économie, pour les agriculteurs, pour l'ensemble de la filière -en amont et en aval — dans notre Région ? C'est un chantier qu'il faut davantage prendre en main pour avoir d'autres orientations et pour montrer ô combien la recherche est importante, non seulement pour les agriculteurs, mais pour l'ensemble des secteurs qui se raccrochent à l'agriculture en matière de diversification et de création d'emplois. C'est une belle discussion, Mme la Présidente, que nous pourrions avoir. Mais le million d'euros est exclusivement pour le secteur du lait.

Les MAE, c'est effectivement une demande de votre part. D'abord, je suis bien d'accord avec la remarque que vous avez faite sur les engrais verts : je le dis devant les collaborateurs pour qu'un jour, cela ne m'échappe pas, et que l'on supprime ce genre de mesure. Quand je suis arrivé, j'ai simplifié le système des MAE. Il y avait un catalogue : on a fait une première simplification. On a vu d'ailleurs que celle-ci va entraîner une augmentation du nombre de dossiers, et donc, une augmentation budgétaire aussi, puisque l'attractivité est plus grande. Je l'avais dit à l'époque et je le pense toujours : il faut ramasser cela en quelques mesures qui sont fortes, faciles d'application pour les agriculteurs et qui, donc, ont un impact fort sur le terrain. On peut avoir des discussions sur cela : je suis très ouvert par rapport à cette réalité-là, à la fois quand même que les objectifs soient atteints, et que la souplesse des modalités soit peut-être plus grande, effectivement, tout en obtenant les mêmes résultats au niveau de l'environnement.

Plusieurs m'ont posé la question : le lait dans les écoles, les programmes et autres. Je suis venu avec des règles : je vais encore effectivement repasser. Il y a eu des changements, à plusieurs reprises, au niveau européen également, en disant : « Vous pouvez faire ceci, mais pas cela ». Par rapport à l'ensemble des programmes dans les écoles, je tiens compte des remarques que vous avez faites. Je dis : « Voilà, le lait cru, wallon ou autre, on ne peut pas ». On a peut-être une marge de manoeuvre qui existe. Comprenez bien que je ne demande qu'une chose : c'est que les producteurs wallons soient les premiers bénéficiaires de ce genre de mesures. C'est pour cela qu'on le fait ! Je ne peux pas aller au-delà de la réglementation européenne en la matière. Et on s'est battu à plusieurs reprises pour qu'on ait un peu plus de souplesse par rapport à ce genre de règles, pour qu'effectivement, l'impact soit un impact local intéressant pour les agriculteurs. On défend le secteur laitier sur le plan européen.

Pour répondre aussi à Mme Cassart-Mailleux, ainsi qu'à d'autres intervenants, sur le bio : les moyens augmentent parce que les superficies augmentent. Donc, il y a de plus en plus d'agriculteurs qui participent à la surface d'attractivité. Il y a donc une aide à la superficie qui a été octroyée ; donc, c'est assez logique que dans le budget, on prévoit effectivement ces augmentations.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Juste pour vous dire, par rapport à ce bio : je suis tout à fait d'accord avec vous parce qu'à partir du moment où il y a une demande, on doit y répondre. Mais il faut aussi préserver notre agriculture traditionnelle, qui est de très bonne qualité. Là, j'ai peur aussi qu'on fasse un amalgame et qu'on dise : « Le bio, c'est ce qu'il y a de mieux, et le reste... » Non, je peux vous garantir qu'à l'heure actuelle, on a une agriculture traditionnelle qui est d'excellente qualité, autant d'un point de vue des céréales, des bovins ou du lait. Maintenant, c'est une autre philosophie de produire, on le sait bien. Mais l'agriculture traditionnelle est aussi d'excellente qualité.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Ce n'est pas un débat — je savais que vous alliez réagir — mais pour renforcer ce que vous dites : je suis à 100 % d'accord avec vous. Il suffit de voir sur l'agriculture en général : l'agriculture d'aujourd'hui, hors bio, n'est plus la même qu'il y a cinq, dix ou quinze ans.

Beaucoup de choses ont évolué positivement : dans le secteur bovin, il y a un élément particulier sur les césariennes au niveau du blanc-bleu qui l'empêche, effectivement d'entrer dans la filière bio. Un jour, on doit avoir cette discussion-là et porter cela au niveau européen en disant : « Il n'y a pas de raison. Il y a des agriculteurs qui voudraient, effectivement, aller vers cette filière-là mais qui sont bloqués par la réalité, tout simplement, d'un acte médical posé, qui est bien nécessaire » et où l'on voit aussi que l'impact environnemental du blanc-bleu, globalement, de par sa capacité de faire de la viande en peu de temps, est plus positif puisque pour un kilo de viande de blanc-bleu produite par rapport à

un kilo de viande produite d'autres animaux, dans le secteur bovin, vous aurez besoin d'une quantité de nourriture plus importante et d'une durée beaucoup plus importante de vie de l'animal pour arriver au même résultat. Il faut prendre tout cela en compte.

M. Dupriez (Ecolo). – Une réaction, juste pour dire : l'agriculture conventionnelle et l'agriculture bio, c'est qualitatif dans les deux cas. Il y a au moins un danger qui justifie de promouvoir l'agrobiologie dans la recherche et dans l'accompagnement : c'est le défi climatique. Parce que l'agriculture conventionnelle aujourd'hui, quelque soit la qualité du produit final, est terriblement et intenablement énergivore dans la durée. Et la deuxième chose, c'est la fertilité des sols. Et là, on a un problème majeur dans la durée. Donc, d'une façon ou d'une autre, les pratiques vont devoir évoluer vers davantage de fertilité.

Mme la Présidente. – Je propose, maintenant que chacun a donné son avis, que cela peut faire partie de la réponse. Mais je pense quand même qu'on est dans un Budget et qu'on a bien promis d'avoir des débats d'un point par rapport à l'autre à partir de l'année prochaine.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – N'opposons pas ce qui est complémentaire.

Dernier élément : c'est l'AB 31.01. 10 millions d'euros sont dégagés, ce qui correspond, effectivement, aux différents éléments de possibilités de capacité de soutiens aux agriculteurs — et au secteur laitier en particulier — dans les semaines et les mois qui viennent. Juste par rapport à la règle des *minimis* : quand on regarde la règle des pouvoirs élargis sur le montant qui a été mis au niveau européen et qu'on voit les modalités maintenant — et on les a encore regardé il y a quelques jours avec les organisations agricoles -, on se rend compte que notamment sur les garanties, ce sont les agriculteurs eux-même qui vont devoir les apporter. C'est donc dans la modalité, en tant que telle, par rapport à toute une série de raisons, une vraie-fausse aide. Je trouve que ce n'est pas correct du tout sur certains points de modalités de la part de la Commission.

Mais enfin, il y a des moyens qui sont là : on les utilisera à 100 % comme je l'ai toujours dit, par rapport aux capacités de la législation qui peuvent exister. Mais notamment sur l'aspect des garanties publiques, c'est quand même une drôle de façon d'aider les agriculteurs de dire d'un côté : « Vous devez apporter maintenant cette garantie-là, ce n'est plus aux pouvoirs publics, ni au Gouvernement de l'apporter. Vous devez payer cette garantie » et en même temps de dire qu'il y a soi-disant une capacité complémentaire qui est octroyée. Bref, je ne rentrerai pas dans les détails : on aura sans doute l'occasion d'en reparler ici puisque c'est un dossier important pour la Région.

J'en viens à M. Prévot et à ses différentes questions : la 12.10 et les 115.000 euros en développement durable et coordination. On me dit que c'est un *cutting*, tout simplement, sur deux AB différentes : la moitié chez mon Collègue, M. le Ministre Philippe Henry, et la moitié chez moi.

730.000 euros au niveau du Conseil européen, c'est effectivement un événement en Wallonie : on est en train d'organiser tout cela, en pleine collaboration évidemment avec la Flandre, puisqu'un conseil informel aura lieu — de mémoire — du 19 au 20 septembre 2010, qu'une partie se tiendra chez nous et une partie se tiendra en Flandre en termes de visite. Donc, les montants ont été réservés pour ça.

Les 450.000 euros : il y a une partie qui vient, à la fois de l'Agriculture, et à la fois d'autres éléments qui interviennent. Concernant le CRAW, je veux bien faire le point sur le dossier : il reste le problème du Fédéral par rapport à cela, qui est gigantesque en matière de mise aux normes de sécurité des devoirs des propriétaires, ce qu'est toujours le Fédéral au niveau des bâtiments. Donc, on a fait toute une série de travaux et autres pour le compte du propriétaire en tant que bon gestionnaire de location. On doit toujours envoyer les factures : j'avais dégagé des moyens de 2-3 millions d'euros — si mes souvenirs sont exacts, en 2007 déjà — en urgence pour prendre toute une série de décisions au niveau de la sécurisation. Le travail n'est certes pas terminé ; je vous rappelle qu'on est dans un budget qui est majoré par rapport à l'année dernière, mais il faut voir cela par rapport à il y a trois ou cinq ans, par rapport au CRAW globalement, qu'on continue dans le même tempo. Par ailleurs, toute la réorganisation du CRAW était décidée au niveau de l'organigramme : j'attends désespérément qu'on lance les procédures au niveau du recrutement du prochain directeur et nouveau patron du CRAW. Je le dis : il y a vraiment urgence — parce que les semaines s'écoulent les unes après les autres et que cela ne met pas de sérénité sur place — et surtout donner un nouveau projet au CRAW qui le mérite largement.

Concernant le bio, j'ai répond sur l'augmentation de la superficie. Sur les abattoirs, il y en a plusieurs qui m'ont posé la question sur les petits abattoirs. Il y a un double combat, notamment avec Mme Fassiaux-Looten qui y est sensible depuis très longtemps. Deux dossiers, aujourd'hui, sont prêts à l'Administration : il y a Virton et il y a Bastogne.

Cela représente 1.200.000 euros. Les autres dossiers qui arrivent en cours, et il y a l'ajustement budgétaire qui pourrait le permettre, moi je suis prêt. Maintenant sur la question spécifique des petites abattoirs, il y a le FIDER qui peut contribuer ....

Ce sont des investissements, soit pour être aux normes, soit parfois ce sont des compléments au niveau des infrastructures. Soit on agrandit, soit il y a parfois de nouvelles lignes d'abattage, etc.

J'ai deux dossiers qui sont complets, terminés, qui s'appellent Bastogne, belle ville, et Virton. Et s'il y a d'autres dossiers qui rentrent, il n'y a aucun souci. Ce sont des abattoirs publics, je le rappelle ici. Il faut distinguer les abattoirs publics, qui peuvent effectivement être aidés, les petits abattoirs privés en tant que tels ne rentrent pas ici. Ce n'est pas de l'agriculture et elle ne peut pas intervenir. Chez M. le Ministre Jean-Claude Marcourt on peut intervenir dans le cadre des abattoirs privés. On peut avoir un jour une discussion là-dessus aussi, mais il y a, de nouveau, des règles européennes qui interviennent en matière d'aides aux abattoirs, et aux abattoirs privés en l'occurrence, ce qui veut dire qu'on a une marge de manoeuvre aussi. Il y a quand même un gros point, et je veux bien en parler ici. Le deuxième élément dans le plan Marshall c'est le secteur agroalimentaire qui était, à l'époque, effectivement déterminé comme étant un secteur d'avenir, créateur d'emplois dans notre Région. Grâce à la recherche, toute une série d'éléments concrets sont mis en oeuvre. Prenez l'exemple au travers des betteraves, du maïs et autres, de l'utilisation pour l'emballage et autres avec maintenant des usines qui sont mises en oeuvre. C'est un exemple parmi d'autres, mais il y en a beaucoup d'autres. Dans le cadre des ateliers de travail partagé, c'est quoi ? C'est essentiellement le secteur agroalimentaire, c'est la transformation des produits des agriculteurs par eux-mêmes ou avec des tiers, en termes de regroupement dans des lieux. Bref, on peut encore aller plus loin. On peut faire mieux, on peut voir cela de façon plus globale, peut-être, sûrement. Mais en tout cas la diversification du secteur agroalimentaire, la diversification du secteur agricole, se retrouve pleinement dans le plan Marshall avec toute une série d'éléments et de débouchés. Il serait, d'ailleurs, intéressant peut-être de refaire le point, d'expliquer tout ce qui a été mis en oeuvre jusqu'à présent en termes de recherche, donc en amont et en aval, et cela rejoint en partie ce que Mme Cassart-Mailleux disait sur un autre point, d'essayer de voir cela plus largement. Si on prend les aides à l'investissement, si elles diminuent parce qu'il y a moins d'investissements dans le secteur agricole, ce n'est pas uniquement les agriculteurs, c'est toute une série d'entreprises qui sont touchées par cela.

Je poursuis avec les sangliers. Question d'un castor. Ce n'est pas une espèce protégée et ne proposez jamais une chose pareille parce que sinon à mon avis on va devenir .....

M. Prévot s'exprime hors micro.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je le sais bien Maxime. Nous ne sommes pas devenus fous quand même.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – La seule chose qui serait peut-être intéressante c'est de voir ce qui se passe en France par rapport aux sangliers. Vous avez une mutualisation des dégâts. Je n'ai pas dit que cela était excellent, mais on pourrait peut-être s'informer pour voir s'il n'y a pas .....

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Il y a le nourrissage, effectivement, et on y reviendra sûrement. La mutualisation, je suis plutôt pour, mais avec certaines limites et des modalités différentes qu'en France. Pourquoi ? Il y a un risque de déresponsabilisation aussi avec la mutualisation. C'est de dire, vu que c'est mutualisé, on nourrit, on fait n'importe quoi. Il y a donc toute une série de mesures à prendre puisqu'il y a aussi risque d'effet pervers avec des chasseurs et des agriculteurs qui sont hyper-corrects et puis d'autres qui s'en ficheront complètement en disant « de toute façon, on va se faire rembourser et on paye le même montant quelle que soit la situation des uns et des autres ».

Le cadre de vie en milieu rural. Vous savez combien il est toujours intéressant de pouvoir améliorer la situation de la ruralité par rapport à toute une série d'aspects qui toucheront les jeunes, la mobilité, ou des éléments comme ceux-là. C'est donc un complément par rapport à ce qui existe déjà par ailleurs dans les différents moyens importants qui ont été revus. Je le rappelle aussi, puisque nous sommes passés de 13 millions d'euros environ, si mes souvenirs sont bons, en 2008, à 16,5 millions d'euros environ en 2009 au niveau des PCDR. Maintenant on est pas de loin de 18 millions d'euros. C'est une augmentation extraordinaire en 2 ans des moyens dévolus aux PCDR dans notre Région. C'était dans le cadre notamment de la discussion que nous avons eue aussi sur le Fonds des communes. J'ai défendu à l'époque le fait que les petites communes puissent aussi bénéficier de moyens, et qu'elles aient des moyens concrets au niveau des PCDR. Cela me paraissait la moindre des choses.

Concernant le plan Pluies, la 12.09 est passée à zéro puisque ce montant se retrouve dans l'AB 12.03 et à l'AB 12.10, zéro puisque maintenant c'est passé en 12.06.

Concernant Monsieur Bolland, pour l'APAQ-W, j'ai déjà répondu et je ne vais pas répondre une deuxième fois. Donc je dis et je redis, et c'est vrai que je peux comprendre certains qui ont déjà passé quelques années dans cette Commission, nous viendrons avec différentes propositions, mais je dois d'abord passer au Gouvernement, de réorganisation, c'est prévu dans la DPR d'ailleurs, et donc la ligne budgétaire ne fait que regrouper tous ces éléments qui étaient un peu «splités» partout, en IPW par ici, CRIOC par là, etc. C'est une chose.

Par rapport à l'APAQ-W, je suis tout à fait ouvert.....

Le Fonds piscicole, notamment par rapport à ce que vous me disiez, et si j'ai bien compris: s'il y a une pollution, l'entreprise doit payer une indemnisation, et faire entrer cela dans le Fonds piscicole.

M. Mouyard (MR). – Au niveau du Fonds piscicole, il y a une prise en charge, je crois que c'est 11.000 euros, pour les frais d'avocats. Si les avocats vont au procès, un moment donné, je suppose qu'ils en gagnent de temps en temps, les indemnisations qui sont gagnées puissent entrer dans le Fonds piscicole, ce qui serait logique.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – En fait, ces montants concernent le décret sur les infractions environnementales. Si on gagne effectivement et si une entreprise, ou un particulier, doit payer 50.000 euros, ces 50.000 euros vont dans le Fonds de protection pour l'environnement, qui peut intervenir, et cela était le cas concrètement sans passer par le Fonds puisque l'entreprise a accepté d'indemniser, c'était l'entreprise CHIMACAGRIFA située à Liège où il y a eu toute une opération de réempoissonnement. Cela a été fait sans passer par la «case tribunal», etc. L'entreprise a reconnu les faits, a indemnisé, a pris toutes les mesures nécessaires. Admettons ici que l'on ne soit pas dans une reconnaissance de la part de l'entreprise, ou de la part d'un particulier, on va au tribunal. Il est prévu dans le décret que les montants aillent dans le Fonds de protection pour l'environnement qui peut, lui, décider d'affecter une partie pour les pêcheurs spécifiquement, ou de réalimentation du Fonds piscicole, ou d'actions qui concernent directement les pêcheurs. Au-delà du réempoissonnement, c'est d'avoir des endroits de frayères aménagées ou autres pour les poissons, ou d'échelles à poissons, au travers de ce Fonds. C'est prévu dans les possibilités de capacité. Mais on ne pouvait pas dire uniquement, lorsqu'il y a une pollution, que cela aille à 100% dans le Fonds piscicole. Cela n'a pas de sens non plus. Qu'une partie y soit consacrée, cela me paraît normal et de toute façon les acteurs pêcheurs et autres sont invités à s'associer à la réalité d'utilisation du Fonds de protection de l'environnement, par ailleurs.

Vous m'avez interrogé sur le Patrimoine.

M. Binon (MR). – Monsieur le Ministre, si vous me le permettez, les aides aux groupements agricoles.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – A l'investissement, vous voulez dire?

M. Binon (MR). – Non. Les aides aux groupements agricoles et à l'encadrement, l'AB .....

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Excusez-moi. C'est en fonction des demandes. Je le regrette. On essaye d'encourager le regroupement. On le fait par toute une série de dispositions. On le fait au travers des CUMA qui sont modifiés au travers des aides à l'investissement, on le fait ici par rapport à une mesure particulière. Malheureusement, c'est fonction du nombre de dossiers et de ce qui est rentré. Cela étant, cela pose question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – A un moment donné, il faudrait revoir le problème de l'aide à l'investissement, où là il y a réellement peu de dossiers parce qu'il y a une maldonne et je pense que les CUMA n'ont pas faciles de rentrer des dossiers pour l'aide à l'investissement.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je termine Madame la Présidente et je m'excuse d'avoir été un peu long, mais j'essaye de répondre à tout le monde de façon la précise possible. Mais en trois, quatre minutes maintenant, je peux terminer, pour répondre à Mme Saenen, d'une part, et à M. Binon. Et on termine par le Patrimoine.

D'abord sur l'aspect qui concerne le petit patrimoine. Les montants ont tout simplement, ici aussi Madame, été adaptés à la réalité des demandes de subvention qui ont été introduites. Pourquoi le budget passe de 800 à 500, c'est simplement par rapport à ce que nous avons concrètement et réellement comme dossiers. Ce n'est pas la volonté de dire «je vais faire mal au petit patrimoine et je vais diminuer». Maintenant vous verrez qu'au-delà des discussions, toute une série d'actions, d'incitants seront mis en oeuvre. Et je n'espère donc qu'une chose: une vraie politique du petit patrimoine en tenant compte aussi des aspects «cimetières» et

autres et d'axes qui peuvent être développés, c'est que ce budget puisse augmenter et de façon conséquente dans les prochaines années. Mais pour cela il va falloir changer toute une série de règles pour inciter, pour aider davantage l'ensemble de la réalité du petit patrimoine dans notre Région.

Remarque plus générale, même si vous ne m'avez pas posé la question, quand vous regardez effectivement le budget du Patrimoine, il y a un élément qui n'apparaît pas, en tout cas pas dans les tableaux, c'est le fait que nous faisions appel à la trésorerie et aux capacités de réserve de l'IPW à concurrence d'environ 1,5 million d'euros, et on l'a fait dans d'autres domaines. Ceux qui ont participé à d'autres commissions, ils verront que l'un au FOREM, l'autre à tel endroit, on mobilise les réserves.

Si les frais de gestion sont en augmentation, et vous m'avez posé la question, c'est notamment parce qu'il y a l'engagement de 60 archéologues pour répondre aux remarques de la Cour des comptes, pour supprimer notamment le système des conventions. Avant on passait des conventions et la Cour des comptes a dit «c'est quoi cette histoire, vous pouvez engager». On voit effectivement qu'il y a une augmentation. Mais c'est aussi pour répondre à des chantiers de fouilles qui sont de plus en plus importants, qui vont s'accroître durant les prochains mois, les prochaines années. Je pense notamment à l'Ilôt Tivoli à Liège, je regarde à nouveau des amis liégeois en le disant, ou la Grand'Place de Nivelles, si je prends deux exemples concrets.

Vous m'avez interrogé, et je termine par là, sur tout l'aspect énergétique, économie d'énergie, énergie renouvelable. L'AB 12.13 prévoit une étude pour intégrer la nécessité d'économie dans les bâtiments classés. Ce n'est pas évident. Une conférence avait été initiée par mon prédécesseur, M. le Ministre Jean-Claude Marcourt, là-dessus pour voir comment intégrer les aspects de l'énergie dans les bâtiments classés. Une étude va être réalisée maintenant et qui va essayer de concrétiser, concilier l'intégrité du bien classé avec la réalité de la diminution des économies d'énergie, avec des techniques particulières. C'est assez complexe, ce n'est pas un bâtiment comme les autres.

Et deuxième élément, avec mon Collègue, le Ministre Jean-Marc Nollet, une réflexion est initiée avec lui sur les possibilités que certaines primes puissent être adaptées aux réalités du patrimoine, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Si je prends un exemple très concret, les primes ne sont pas possible pour du placement de triple vitrage à l'intérieur des bâtiments classés «autres». Il n'y a pas de primes pour cela, elles ne rentrent pas dans les règles. Bref, il y a toute une série d'éléments comme ceux-là où l'on se rend compte que les modalités, les règles qui ont été mises en oeuvre, cela ne rentre pas dans la boîte du Patrimoine, si je résume les choses rapidement. Donc cela, ce sont des critères quelque part, des éléments de changement à l'intérieur même du budget énergie, des règles au niveau d'accès aux primes chez M. le Ministre Jean-Marc Nollet pour ouvrir ces possibilités-là au niveau du Patrimoine. Je suis évidemment certain qu'il y sera particulièrement sensible.

Il y a donc deux aspects: l'aspect étude, on travaille pour voir comment en amont, lorsqu'il y a des restaurations, on puisse intégrer la dimension énergétique. Et à côté de cela voir, avec M. le Ministre Jean-Marc Nollet, dans ses compétences à lui, comment ouvrir les possibilités d'accès aux primes au niveau des énergies pour le petit patrimoine, pour le patrimoine en général dans notre Région. Voilà, Mme la Présidente, en m'excusant d'avoir été un peu long. Je vous le donnerai par écrit. J'ai déjà votre réponse concernant les 60.000 euros.

M. Binon (MR). – Mais ce patrimoine que vous venez d'évoquer: la différence entre 1.300.000 et 550.000, cela voudrait dire que ce crédit-là, il est parti chez le Ministre Nollet? Puisque vous avez diminué pour la maintenance du petit patrimoine, vu que pour la maintenance du patrimoine classé vous passez de 1.300.000 à 550.000. Donc, on diminue les crédits, pourquoi? Vous me parlez du Ministre Nollet, d'accord....

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – En matière de maintenance et d'entretien du patrimoine, c'est un peu la même réflexion qu'en matière de «petit patrimoine populaire wallon», les demandes ne sont pas suffisantes. Pourquoi? Principalement, parce qu'il y a un plafond, qui est de 6.000 euros qu'on ne peut pas dépasser dans des travaux d'entretien et de maintenance. Ce qui évidemment est très bas comme plafond en matière d'entretien de bâtiments classés. 6.000 euros, c'est un châssis d'un château. Cela fera donc l'objet d'ailleurs d'une modification qui sera proposée par le Ministre Nollet.

Mme la Présidente. – Jusqu'ici on a fait des allers-retours quand il s'agissait de questions de compréhension. Maintenant si c'est un avis contre un autre...

M. Binon (MR). – Il faudra qu'on regarde et on en rediscutera à l'avenir avec les services autres que le Cabinet et que le Ministre, l'Administration. Parce que je peux vous dire que j'introduit des demandes de maintenance et elles sont refusées. On en reparlera.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – En ce qui concerne le marché, je vous ai dit tout à l'heure, il y avait Bastogne et Virton, et j'ai une bonne nouvelle à annoncer à nos amis de Ciney ou proximité de Ciney, Virton en fait, a déjà été complètement clôturé. Et donc Ciney sera dans le pipe aussi très rapidement maintenant.

Mme la Présidente. – Maintenant qu'on se mette d'accord entre Parlementaires. Un dernier tour de table et je vous inviterai à voter. Qui aimerait rajouter un avis ?

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Tout simplement, je remercie M. le Ministre pour les réponses qu'il a apportées. C'est vrai qu'on a eu un débat constructif. Je n'avais pas envie d'être polémique aujourd'hui, parce qu'un moment donné je me suis dit que je l'avait déjà été et que cela n'avait pas changé grand chose. Par rapport au bio, je veux simplement dire, M. Dupriez, nous ne pensons pas la même chose, c'est pour cela que nous sommes dans des Partis différents. Moi, je suis convaincue qu'il y a la place pour les deux agricultures et qu'elles évoluent très bien toutes les deux. On ne va pas faire ce débat ici, maintenant, sinon on en a pour toute l'après-midi. Simplement une dernière réflexion par rapport au «de» *minimis*. Monsieur le Ministre, je peux comprendre que les conditions soient difficiles. D'ailleurs, je vais m'y attarder. Je crois qu'il faut essayer un maximum d'y adhérer et de trouver des solutions. Maintenant, il y a deux choses : adhérer au «de» *minimis*, cela veut dire prévoir le budget. Là, je peux croire, que cela va être difficile. Je crois que l'on devra avoir la réflexion et que l'on devra en parler.

Tout simplement en terminant, disons que le secteur est fortement en difficulté.

Nous en reparlerons. Je vais regarder aussi les conditions d'octroi. Je crois que nous aurons un débat en séance plénière qui risque d'être fructueux.

Mme la Présidente. – Si je vois bien la salle et comprends votre silence, cela veut dire que l'on peut passer au vote, étant donné qu'il n'y a plus de remarque.

Vote

Mme la Présidente. – Je vous propose de passer au vote du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010 (Doc. Ibcd (2009-2010) — N° 1 et annexe 8).

Pour ce qui concerne la partie afférente aux compétences du Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine la Commission des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité et du Patrimoine, recommande par 7 voix contre 2, à la Commission du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010, pour les sections et programmes afférents à ses compétences *ratione materiae*.

Confiance au Rapporteur

Mme la Présidente. – La confiance est accordée au Rapporteur, à l'unanimité des Membres présents, pour l'élaboration du Rapport.

Notre prochaine Commission se tiendra le lundi 7 décembre à 14 heures.

La séance est levée.

La séance est levée à 13 heures 45 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Monika Dethier-Neumann, Présidente

M. Maxime Prévot, cdH

M. Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine

M. Duchêne, Premier Auditeur-réviseur à la Cour des comptes

Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR

M. Gilles Mouyard, MR

M. Yves Binon, MR

Mme Christine Servaes, cdH

Mme Françoise Fassiaux-Looten, PS

M. Patrick Dupriez, Ecolo

M. Marc Bolland, PS

Mme Marianne Saenen, Ecolo

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	Article budgétaire
AIDA	Aide à l'Investissement pour le Développement de l'Agriculture
APAQ-W	Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité
BEI	Banque européenne d'investissement
CRAW	Centre wallon de Recherche agronomique
CRIOC	Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs
CUMA	Coopératives d'utilisation de matériel agricole
DAR	Décret des autorisations régionales
DGA	Direction générale de l'Agriculture
DGRNE	Direction Générale des Ressources naturelles et de l'Environnement
DNF	Département de la Nature et des Forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
FCO	Fièvre catarrhale ovine
FEDEMOT	Fédération Motocycliste
FIA	Fonds d'Investissement agricole
FIDER	Le Fonds d'Impulsion de Développement Economique Rural
FOREM	Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi
IPW	Institut du Patrimoine wallon
ISA	Aide à l'investissement dans le secteur agricole
MAE	Mesure agro-environnementale
MET	Ministère wallon de l'Équipement et des Transports
OIP	Organisme d'Intérêt public
OPW	Office des Produits wallons
PCDER	ex-PCDR
PCDN	Plan communal de Développement de la Nature
PCDR	Plan communal de Développement rural
PDR	Plan de Développement rural
PPP	Partenariat public-privé
PTP	Programme de transition professionnelle
PV	Procès verbal
RAVeL	Réseau autonome des voies lentes
SOFICO	Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SPW	Service public de Wallonie
UAB	Unité anti-Braconnage
URP	Unité de Répression des Pollutions